ENGREF
Centre de NANCY
1997

ANALYSE, EVALUATION, HIERARCHISATION DES FORETS ET ESPACES BENEFICIANT DU REGIME FORESTIER ET INTEGRES DANS DES SITES ELIGIBLES AU RESEAU NATURA 2000

Chapitre III

Analyse des espaces soumis au régime forestier et inclus dans des sites proposés au réseau NATURA 2000

Analyse du domaine continental

tome 5

Peggy BERNARD, Loïc OTTINGER
Jean-Claude RAMEAU
Equipe Ecosystèmes forestiers et
Dynamique des Paysages

SOMMAIRE

CHAPITRE III

ANALYSE DES ESPACES SOUMIS AU REGIME FORESTIER ET INCLUS DANS DES SITES PROPOSES AU RESEAU NATURA 2000

Analyse du domaine continental

ANALYSE DES SITES ..... p. 6

Remarques préliminaires ..... p. 7

REGION NORD-PAS DE CALAIS p.8

Secteur baltico-rhénan ..... p. 9

Sous-secteur occidental ..... p. 9

District ardenais

Sites n° 511, 512

REGION PICARDIE ..... p. 14

Secteur baltico-rhénan ..... p. 15

Sous-secteur occidental ..... p. 15

District ardenais

Site n° 386

REGION CHAMPAGNE-ARDENNES ..... p. 18

Secteur baltico-rhénan ..... p. 19

Sous-secteur occidental ..... p. 19

District ardenais

Sites n° 246, 270, 273, 299

District lorrain

Sous-district des Côtes de Meuse

Sites n° 247, 317, 318, 322, 323, 326

Sous-district des Côtes de Moselle

Sites n° 263, 264, 319, 320

Sous-district de la Woëvre

Sites n° 301, 302

District de Vosges haut-saônoises

Sous-district de la dépression périvosgienne

Site n° 330

Secteur alpien ..... p. 42
Sous-secteur bourguignon ..... p. 42
District châtillonnais
Sites n° 249, 250, 275 - 276 - 277, 278, 292

District dijonnais
Site n° 260

REGION LORRAINE ..... p. 50
Secteur baltico-rhénan ..... p. 51
Sous-secteur occidental ..... p. 51
District lorrains
Sous-district des Côtes de Meuse
Sites n° 153, 154, 163, 166, 171, 180, 181, 182, 216

Sous-district de l'Argonne
Site n° 185

Sous-district de la Woëvre
Sites n° 156, 186, 189, 222

Sous-district des Côtes de Moselle
Sites n° 155, 161, 177, 178, 188, 191, 240

Sous-district du Plateau lorrain
Sites n° 167, 179, 192, 215, 219, 220, 232, 233

District des Vosges lorraines
Sous-district des Vosges cristallines
Sites n° 190, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 203, 204, 205, 206

Sous-district des Vosges gréseuses
Sites n° 193, 201

District des Vosges du nord
Site n° 208

REGION ALSACE ..... p. 115
Secteur baltico-rhénan ..... p. 116
Sous-secteur occidental ..... p. 117
District des Vosges du nord
Sites n° 1794, 1795, 1799

Sous-secteur oriental ..... p. 122
District Des Vosges alsaciennes
Sous-district des Vosges cristallines
Sites n° 1802, 1805, 1807

Sous-district des Vosges gréseuses
Site n° 1801

Sous-district des collines sous-vosgiennes orientales
Site n° 1806

District de la plaine d'Alsace
Sous-district de la Hardt
Site n° 1813

District de la plaine d'Alsace
Sous-district de la région d'Hagueneau
Sites n° 1796, 1797, 1798

Secteur alpien ..... p. 143
Sous-secteur oriental ..... p. 144
District du Sundgau
Sites n° 1810, 1811

Sous-secteur jurassien ..... p. 148
District du Jura septentrional
Site n° 1812

REGION BOURGOGNE ..... p. 151
Secteur alpien ..... p. 152
Sous-secteur bourguignon ..... p. 152
District châtillonnais
Sites n° 959, 960, 963

District de Basse Bourgogne
Sites n° 962, 974, 1004

District dijonais
Sites n° 956, 957, 958, 973, 1000, 1003

District de Saône et Loire
Sites n° 971, 972, 975

District de la plaine de la Saône et de la Bresse
Sites n° 976, 977, 979

REGION FRANCHE-COMTE ..... p. 175
Secteur baltico-rhénan ..... p. 176
Sous-secteur occidental ..... p. 177
District des Vosges lorraines
Sous-district des Vosges cristallines
Site n° 1347

District des Vosges haut-saônoises
Sous-district des Hautes Vosges haut-saônoises
Sites n° 1341, 1346

Sous-secteur oriental ..... p. 181
District des Vosges alsaciennes
Sous-district des Vosges cristallines
Site n° 1348

Secteur alpien ..... p. 183
Sous-secteur bourguignon ..... p. 184
District de la plaine de la Saône et de la Bresse
Sites n° 1305, 1306, 1307, 1317, 1344

Sous-secteur oriental ..... p. 190
District des plateaux calcaires haut-saônois
Sites n° 1318, 1338, 1342

District du Sundgau
Site n° 1350

Sous-secteur jurassien ..... p. 195
District du Jura septentrional
Sites n° 1286, 1287, 1288, 1289, 1291, 1292, 1294, 1296, 1297, 1298, 1301, 1324

District du Jura central
Sites n° 1280, 1283, 1321, 1322, 1325, 1326, 1327, 1328, 1329, 1330, 1331, 1332, 1333, 1334, 1336

District du Jura oriental
Sites n° 1290, 1299, 1319, 1320

REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON ..... p. 231
Secteur de la retombée orientale du Massif Central ..... p. 232
District des Basses Cévennes
Sites n° 1363, 1364, 1367, 1368

District des Causses
Sites n° 1374 & 1375, 1378, 1379, 1380, 1385, 1387, 1418, 1484

Analyse des sites

REMARQUES PRELIMINAIRES

❖ Remarques concernant les fiches d'analyse :

Chaque fiche est présentée par le numéro national du site auquel est associée entre parenthèses la note accordée suite aux évaluations du Secrétariat Faune-Flore. Le numéro régional est indiqué en second lieu, suivi du classement du site dans les différents territoires biogéographiques définis au cours de cette étude. La liste des habitats forestiers et associés, et la liste des espèces animales et végétales, qui ont conditionné le choix du site sont détaillées pour permettre l'analyse fine des espaces soumis au régime forestier compris dans chaque site.

Seuls les sites cotés ** ou *** ont été étudiés.

❖ Remarques concernant le classement des fiches :

Les fiches ont été classées par domaines biogéographiques (tomes 2, 3, 4 et 5), puis par région administrative. Dans chaque région, elles ont été triées par secteur, sous-secteur et district. Pour chaque district, elles sont données dans l'ordre du numéro national du site correspondant.

Un tableau général (tome 6) présente pour chaque région administrative les sites étudiés, leur classement dans les différents domaines biogéographiques et leur classement au sein de l'étude.

❖ Remarques concernant les espèces :

Compte tenu de l'**incertitude concernant la présence ou l'absence des espèces animales et végétales dans les sites** (manque d'inventaires, observations anciennes, etc), il ne nous est pas possible de fournir un commentaire au sujet de ces espèces. Notre travail se limite **à établir la liste des espèces relevant de l'annexe II et de l'annexe IV de la Directive, en précisant celles qui sont potentiellement forestières (*).**

Seuls les **chiroptères de l'annexe II** ont été reportés dans les tableaux, mais il est important de rappeler que tous les microchiroptères relèvent de l'annexe IV de la Directive Habitats.

L'annexe IV de la Directive habitats mentionne pour les amphibiens : *Natrix natrix cetti* et *Natrix natrix corsa*. Dans les bordereaux, seule la mention *Natrix natrix* apparaît. Nous avons considéré qu'il s'agissait bien de l'espèce citée dans la directive et l'avons répertoriée dans nos tableaux.

REGION NORD-PAS DE CALAIS

SECTEUR BALTICO-RHENAN

Sous-secteur occidental

SITE N° 511 (***)

n° CSRPN : 038

Domaine biogéographique :continental
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur occidental, District ardenais

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41.11 hêtraies, hêtraies-chênaies à Luzule blanchâtre ("***Luzulo-Fagetum***")
41.13 hêtraies neutrophiles (***Asperulo-Fagetum***)
hêtraies acidiclines (***Poo chaixii-Fagetum***)
41.24 chênaies pédonculées (***Stellario-Carpinetum***)
41.4 **érablaies à Scolopendre** (***Tilio-Acerion***)
44.31,32 **forêts riveraines** (***Alno-Padion***)
31.2 landes sèches (***Calluno-Genistion pilosae***)
34.32 **pelouses à orchidées** (***Mesobromion***)
34.42 lisières (***Trifolion medii***)
31.88 pelouses à *Juniperus communis*
34.11 **dalles rocheuses** (***Alysso-Sedion***)
62.15 falaises calcaires ombragées (***Cystopteridion fragilis***)

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Mammifères :	*Myotis myotis*	Mammifères :	*Lutra lutra*
	Lutra lutra	Amphibiens :	*Triturus cristatus*
Amphibiens :	*Triturus cristatus*		*Alytes obstetricans*
Poissons :	*Rhodeus sericeus*		
	Misgurnis fossilis		
Crustacés :	*Austropotamobius pallipes*		

Végétales :

Annexe II		Annexe IV	
	Apium repens	-	-

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

1 . Forêt domaniale de l'Abbé Valjoly :

Nous ne disposons pas de données sur les stations forestières présentes. On peut imaginer que sont présentes :

- des forêts riveraines
- des chênaies pédonculées
- des chênaies-hêtraies diverses à Luzule, à Aspérule...

Nous proposons de constituer un noyau dur centré sur les fonds de vallées et de vallons, avec une surface d'au moins 300 ha de divers peuplements de chênes et hêtres (acidiphiles, acidiclines, neutrophiles)

2 . Forêt domaniale de Fourmies :

Nous proposons la même stratégie : constitution de noyaux durs avec aulnaies-frênaies, chênaies pédonculées-frênaies, frênaies ceinturés d'un ensemble d'au moins 250-300 ha comprenant diverses chênaies-hêtraies, à différents stades sylviculturaux.

3 . Forêt communale d'Anor :

Compte tenu des choix déjà opérés en forêts domaniales, et de l'absence de milieux vraiment remarquables nous proposons d'exclure cette forêt du site.

4 . Forêt communale d'Eppe Sauvage :

Il ne semble pas y avoir d'élément remarquable sur le périmètre de cette forêt. Nous proposons de l'exclure du site.

5. Forêt communale de Fourmies :

Nous retiendrons au niveau de cette forêt les aulnaies-frênaies et chênaies pédonculées des vallons et des bords d'étangs.

6. Forêt communale de Glageon :

Cette forêt ne semble pas apporter d'éléments originaux au niveau du site : nous proposons de l'en exclure.

7. Forêt communale d'Ohain :

Cette forêt ne semble pas apporter d'éléments originaux au niveau du site : nous proposons de l'en exclure.

8. Forêt communale de Trélon :

Nous proposons de ne retenir que les parcelles en lisières avec les étangs (présence d'écotones forêt-étangs).

9. Forêt communale de Rainsars :

Cette forêt ne semble pas apporter d'éléments originaux au niveau du site : nous proposons de l'en exclure.

SITE N° 512 (**)

n° CSRPN : 039

Domaine biogéographique :continental
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur occidental, District ardenais

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41.11 hêtraie-chênaie acidiphile ("***Luzulo-Fagetum***")
41.13 hêtraie-chênaie à aspérule (***Asperulo-Fagetum***)
41.24 chênaie pédonculée à Stellaire (***Stellario-Carpinetum***)
41.4 **érablaie à scolopendre** (***Tilio-Acerion***)
44.3 **forêts riveraines** (***Alno-Padion***)
37.7 mégaphorbiaies eutrophes (***Calystegion sepium***)
62.15 falaises calcaires ombragées (***Cystoteridion fragilis***)
34.11 **dalles rocheuses** (***Alysso-Sedion***)
35.1 **pelouses à Nard** (***Violion caninae***)

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Poissons :	*Cobitis taenia*	Reptiles :	*Natrix natrix*
	Cottus gobio	Amphibiens :	*Alytes obstetricans*

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

1 Forêt communale de Boussignies sur Roc :

Nous ne disposons d'aucune donnée stationnelle ; il est difficile d'interpréter les documents. Nous proposons de conserver dans le futur site les parcelles ou fragments de parcelles de vallon, vallée et versant.

2 Forêt communale de Cousobre :

Nous proposons de retenir les parcelles de versant (hêtraie-chênaie à Luzule) et les peuplements de plateau voisins de hêtraie-chênaie acidicline.

3 Forêt de Dinechaux :

Nous proposons de retenir les parcelles 1a, b, c, d, e, f. avec les frênaies-aulnaies et chênaies pédonculées.

4 Forêt d'Eccles :

En l'absence de données stationnelles sur la forêt nous proposons de l'exclure du futur site (absence apparente d'éléments remarquables).

5 Forêt communale d'Hestrud :

Nous retiendrons seulement les parcelles 5, 13 avec les forêts humides et les zones marécageuses en excluant les autres parties sans élément d'intérêt majeur.

6 Forêt communale d'Obrechies :

Nous proposons d'exclure les deux parcelles intégrées dans l'enveloppe ; elles semblent dépourvues d'habitats de l'annexe II.

7 Forêt sectionnale de Wiheries :

Nous ne disposons d'aucune donnée stationnelle sur la forêt. Une cartographie des habitats peut seule permettre de définir les zones éventuelles à conserver.

REGION PICARDIE

SECTEUR BALTICO-RHENAN

Sous-secteur occidental

SITE N° 386 (**)
n° CSRPN : 37

Domaine biogéographique : continental
secteur baltico-rhénan
sous-secteur occidental, district ardennais

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ **Habitats forestiers et associés :**

22.13	étangs avec Potamots, Hydrocharis, etc.
24.4	végétation flottante de Renoncules
31.2	landes sèches (*Calluno vulgaris-Genistetum pilosae*)
35.1	formations herbeuses riches en espèces sur substrat siliceux
37.7	mégaphorbiaies eutrophes (*Aegopodion podagrariae* et *Alliarion petiolatae*)
41.11	hêtraies du *Luzulo-Fagetum*
41.24	chênaies du *Stellario-Carpinetum*
41.4	**forêts de ravins et de versants**
41.51	vieilles chênaies acidiphiles à *Quercus robur* des plaines sablonneuses
44.3	**forêts riveraines dominées par *Alnus glutinosa, Fraxinus excelsior***

❖ **Espèces :**

• Animales :

	Annexe II	Annexe IV	
poissons :	*Lampetra planeri*	-	-
	Cottus gobio		
insectes :	***Callimorpha quadripunctaria***		

• Végétales :

/

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

1 . Forêt domaniale de Saint-Michel :

Avis de l'ONF :

Rivières abritant *Cottus gobio* et *Lampetra planeri* ; tourbières boisées avec *Viola palustris.*

- Les enrésinements et les plantations feuillues sont à exclure des propositions.
- De nombreux ruisseaux parcourent cette forêt ; l'ONF mentionne la présence de tourbières boisées qui sont à localiser avec précision.
- Les habitats associés aux milieux humides sont à rechercher en mosaïque avec les zones boisées tourbeuses : mégaphorbiaies, prairies humides, etc.

2 . Forêt communale d'Hirson :

Avis de l'ONF :

Hêtraie du *Luzulo-Fagetum* abritant *Phegopteris connectivis*.

- Pas de carte de peuplement : pas d'avis critique, mais cette forêt est en limite du domaine continental. Le *Luzulo-Fagetum* se trouve également en limite de son aire de répartition : petite surface concernée.

III . PROPOSITIONS

- En forêt domaniale de St Michel, les zones tourbeuses boisées et les habitats associés sont à localiser ; les principales mosaïques restent à cartographier et à identifier.

REGION CHAMPAGNE-ARDENNE

SECTEUR BALTICO-RHENAN

Sous-secteur occidental

SITE N° 246

n° CSRPN : 0001

Domaine biogéographique : continental
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur occidental, District ardennais

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

31.2 landes sèches à Callune
31.82 formations arbustives dominées par le buis
34.11 **dalles rocheuses (*Alysso-Sedion*)**
34.32 **pelouses du *Mesobromion erecti***
34.33 pelouses xérophiles du *Xerobromion erecti*
62.1 groupements de falaises calcaires
62.2 groupements de falaises silicieuses
41.4 **groupements forestiers d'éboulis (*Tilio-Acerion*)**

Oublis :
41.13 hêtraies-chênaies à Aspérule
41.16 hêtraies-chênaies sèches
41.51 chênaies pédonculées à Molinie
41.11 hêtraies-chênaies à Luzule blanchâtre

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Mammifères	*Rhinolophus ferrumequinum*	Reptiles	*Coronella austriaca*
	Rhinolophus hipposideros		*Podarius muralis*
	Barbastella barbastellus		
	Myotis emarginatus		
	Myotis myotis		

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

1 . Forêt communale d'Aubrives :

- La plus grande partie de la forêt est à exclure du site :
  - plantations d'Epicéa,
  - plantations de Pin sylvestre,
  - taillis simples dégradés...
- La seule partie relevant de la Directive est constituée par des pelouses à Orchidées (surface réduite), à conserver en l'état.

2 . Forêt communale de Fromelennes :

- Pour la partie installée sur pineraie, nous ne disposons pas d'information concernant les types d'habitats forestiers (pas de données sur les essences).
- Par contre sur calcaire, il semble que plusieurs types oubliés dans le bordereau, se rencontrent :
    - hêtraie-chênaie neutrophile, calcicole,
    - hêtraie sèche du *Cephalantero-Fagion* (?)
- il est possible que l'on trouve sur substrat acide de la chênaie pédonculée à Molinie !
- On peut imaginer constituer un noyau dur sur les parcelles 31, 32 et 12, 13, 16 (zones hydromorphes).

3 . Forêt communale de Rancennes :

- Il s'agit de 15 ha de plantations d'Epicéas, à exclure du site.

4 . Forêt communale de Chooz :

- On retrouve de la chênaie-hêtraie à Luzule blanchâtre et de la chênaie pédonculée à Molinie sur sols hydromorphes.
- On peut sélectionner un noyau incluant des chênaies de sols hydromorphes, ceinturées de chênaies-hêtraies à Luzule blanchâtre.

III . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES ESPECES DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

- Il s'agit uniquement de chauves-souris dont le lieu d'hébergement n'est pas précisé (lieux d'hibernation).

IV . PROPOSITIONS :

- Nous avons vu qu'une partie non négligeable des forêts est à exclure du futur site Natura 2000 :
    - totalité de la partie boisée de Aubrives
    - totalité de Rancennes
- En forêt de Fromelennes et Chooz des noyaux peuvent être constitués sur des types non recensés sur le bordereau. Les surfaces ainsi conservées sont minimes.

V . SYNTHESE :

- Le site a surtout été désigné pour les milieux ouverts. Les espaces forestiers dans leur majorité ne relèvent pas de l'annexe 1. Les quelques milieux concernés sont peu recouvrants en forêt soumise.

SITE N° 270

n° CSRPN : 0025

Domaine biogéographique : continental
secteur baltico-rhénan
sous-secteur occidental, district ardennais

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

31.11 landes humides à tourbeuses (***Ericion tetralicis***)
35.1 **pelouses acidiphiles à Nard (*Violion caninae*)**
51.1 **tourbières hautes actives (*Sphagnion magellanici*)**
44A1 **boulaie pubescente tourbeuse**
44.3 **forêts riveraines (*Alnenion glutinoso-incanae*)**
37.7 mégaphorbiaies collinéennes

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
-	-	Reptiles	*Coronella austriaca*
			Natrix natrix
		Amphibiens	**Rana dalmatina*

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

1 . Forêt communale de Regniowez :

- Le site concerne les parcelles 7, 14, 11 et 9. Le plus souvent les espaces boisés ne sont pas concernés :
  - plantation díEpicéas
  - ou taillis
- des espaces sont signalés en friche sans autre précision (prairies humides ?).

2 . Forêt domaniale des Potées :

- La partie proposée est de faible superficie ; il s'agit :
  - d'un étang
  - d'une zone tampon constituée de taillis-sous-futaie sans doute concernés par l'annexe 2 (hêtraie-chênaie à Luzule ou hêtraie-chênaie à Aspérule).

3 . Forêt communale de Gué d'Hossus :

- La partie proposée est de faible superficie là encore. Il s'agit de zones humides :
  - tourbières
  - chênaies à Molinie | souvent enrésinées
  - de chênaies, hêtraies-chênaies (?), acidiphiles relevant de la Directive mais non signalées dans le bordereau.

III . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES ESPECES DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

- Il n'existe pas d'espèces des annexes 2 et 4. Par contre sont signalées des espèces rares à l'échelle régionale, qu'il reste à localiser.

IV . PROPOSITIONS :

- Les noyaux durs proposés pour les forêts des Potées et de Gué d'Hossus sont à prendre dans leur intégralité.
- Par contre, en forêt de Regnowez la totalité de la partie boisée est à exclure (plantations).

V . SYNTHESE :

- Les propositions réalisées sont très raisonnables dans leur ensemble et bien ciblées.
- Elles peuvent être satisfaites sans problème dans leur grande majorité.

SITE N° 273

n° CSRPN : 0028

Domaine biogéographique : continental
secteur baltico-rhénan
sous-secteur occidental, district ardennais

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

31.11 landes tourbeuses (***Ericion tetralicis***)
31.2 lande à Callune et genêt pileux
35.1 **pelouses acidiphiles à Nard** (***Violion caninae***)
51.1 **tourbières** (***Sphagnion medii***)
51.2 tourbières dégradées
54.6 bas marais (***Molinion caeruleae***,...)
41.11 Hêtraies acidiphiles à Luzule blanchâtre (***Luzulo-Fagetum***)
44.3 **forêts riveraines** (***Alnenion glutinoso-incanae***)
44.A1 **tourbières boisées**

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
-	-	Mammifères	**Felis sylvestris*
			**Muscardinus avellanarius*

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

1 . Forêt domaniale des Heez-Manise :

- Le site touche la partie Est - Sud-Est du massif (parcelles 77, 78, 79, 80) ; cette partie est totalement enrésinnée.
- Aucun espace n'est concerné par la Directive (forêt à exclure).

2 . Forêt domaniale de la Croix-Scaille :

- La partie forestière concernée est occupée par des peuplements essentiellement feuillus, qui relèvent de la hêtraie-chênaie à Luzule blanchâtre.
- La partie proposée est représentative (variations stationnelles importantes) et raisonnable sur le plan de la surface.
- On prendra les taillis-sous-futaie les plus riches en réserves.

3 . Forêt communale d'Hargnies :

- La partie forestière incluse dans le site correspond exactement aux habitats annoncés :
  - milieux tourbeux très riches en espèces (cf. parcelle 59 où les localités sont précisées) ;
  - hêtraies-chênaies acidiphiles ou acidiclines en taillis-sous-futaie.
- A la condition que la commune soit d'accord, on peut proposer l'ensemble circonscrit pour le site.

4 . Forêt communale de Revin :

- La faible partie proposée se trouve dans un état de conservation dégradé (taillis plus ou moins ouvert).
- Mais elle peut jouer un rôle de zone tampon pour le marais des Hauts Buttés voisins ; compte tenu de la faible surface concernée, avec l'accord de la commune il est recommandé d'accepter la proposition du CSRPN.

5 . Forêt communale de Monthermé :

- Seules les parcelles 30 et 46 sont concernées à proximité des marais. Sur le plan stationnel on se trouve dans le cadre de la Directive :
  - forêt acidiphiles de sols bien drainés (hêtraie-chênaie à Luzule blanchâtre) ou de sols hydromorphes (chênaie pédonculée à Molinie).
- Par contre, nous ne disposons pas de cartes de peuplements et donc il est impossible de donner un avis sur l'état de conservation.
  - › pas d'avis sur cette forêt (acceptation si peuplements de taillis-sous-futaie, avec une certaine réserve).

III . PROPOSITIONS :

- Le CSRPN a proposé un ensemble cohérent. Les parties suivantes sont vraiment concernées :
  - portion de la FC d'Hargnies
  - portion de la FD de la Croix Scaille.
- La partie de la communale de Revin proposée peut jouer un rôle tampon pour le marais.
- Enfin, nous excluons la forêt des Heez-Manise du fait du caractère artificialisé des parcelles concernées.

IV . SYNTHESE :

- Le travail initial du CSRPN est déjà bien précis. Le choix du forestier en est ainsi facilité.

SITE N° 299

n° CSRPN : 0054

Domaine biogéographique : continental
secteur baltico-rhénan
sous-secteur occidental, district ardennais

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

31.88 landes, pelouses avec peuplements de Genévrier commun
62.2 groupement végétal de falaises siliceuses (***Asplenion septentrionale***)
41.11 hêtraies, hêtraie-chênaie acidiphile à Luzule blanchâtre (***Luzulo-Fagetum)***
41.4 **érablaies de pentes d'éboulis** (*Tilio-Acerion*)
44.3 **forêts riveraines** (*Alno-Padion*)

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
-	-	Mammifères	**Muscardinus avellanarius*
			**Felis sylvestris*

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

1 . Forêt communale de Hautes Rivières :

- Nous ne disposons pas d'informations sur la partie de la forêt concernée par le projet de site. Compte tenu de la pente forte de la XXV on peut penser qu'il existe des forêts d'éboulis (état de conservation ?).

2 . Forêt domaniale de Château Regnault :

- Une grande partie de la zone proposée dans ce massif a fait l'objet de plantations de résineux (à exclure du site).
- Quelques surfaces de feuillus doivent correspondre aux habitats visés (parcelles 192, 211, 182) et sont à proposer en noyaux durs.

3 . S. I. G. F. de Thilay-Tournavaux :

- Les informations sont très limitées :
  - taillis simple ou taillis-sous-futaie en 43 et 46
  - non décrit pour les parcelles 56 à 59
- Il reste donc à étudier ces espaces pour voir leur appartenance à des habitats de la Directive.

III . PROPOSITIONS :

- Compte tenu des connaissances pour l'instant limitées, une étude complémentaire se révèle nécessaire sur l'espace proposé.
- Les parcelles enrésinées sont bien sûr à exclure des futurs noyaux durs.

SITE N° 247

n° CSRPN : 0002

Domaine biogéographique : continental
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur occidental
District lorrain, sous-district des Côtes de Meuse.

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

31.82 fruticées à buis
31.88 fruticées avec *Juniperus communis*
34.11 **dalles rocheuses (*Alysso-Sedion*)**
34.32 pelouses à Brome et lisières (***Brometalia erecti, Geranion sanguinci***)
62.1 falaises calcaires (***Potentillion caulescentis***)

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
-	-	Mammifères	**Felis sylvestris*
			**Muscardinus avellanarius*
		Reptiles	*Lacerta agilis*
			Coluber viridiflavus
			Coronella austriaca

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

1 . Forêt communale de Rouvroy-sur-Marne:

- La forêt n'est concernée que par la parcelle 34 qui est par ailleurs enrésinée.
- Il faut étudier les contacts avec les habitats cités dans le bordereau et voir si des habitats de lisières se développent dans cette parcelle.

2 . Forêt communale de Poissons :

- Deux parcelles sont concernées par un projet de noyau dur (21 et 22).
- Nous ne disposons pas de données précises sur ces parcelles.
- Nous conseillons cependant de les intégrer dans le projet de site.

III . SYNTHESE :

- Le site est élaboré surtout pour les milieux ouverts. Les parcelles boisées interviennent en tant que lisière.
- Avis favorable aux propositions du CSRPN.

SITE N° 317

n° CSRPN : 0072

Domaine biogéographique : continental
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur occidental
District lorrain, sous-district des Côtes de Meuse.

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

61.6 **éboulis calcaires collinéens** (***Leontodontion hyoseroidis***)
41.13 hêtraies, hêtraies-chênaies neutrophiles (***Asperulo-Fagetum***)
41.16 hêtraies sèches (***Cephalanthero-Fagion***)
34.32 lisières thermophiles (***Geranion sanguinei***)

Corrections :
- ***Asperulo-Fagetum*** et non ***Asperulo-Fagion***
- lisières : habitat non prioritaire.

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
-	-	Mammifères	**Felis sylvestris*
			**Muscardinus avellanarius*

Végétales : /

Annexe II		Annexe IV	
Angiospermes	*Cypripedium calceolus*	-	-

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

1 . Forêt communale de Doulaincourt :

- L'ensemble de la forêt correspond aux habitats signalés.
- La présence de Sabot de Vénus sous la forme de populations conséquentes renforce l'intérêt de cette forêt.
- Nous sommes partisans de proposer l'ensemble de la forêt après accord avec la commune :
  - La plupart des milieux relèvent d'une gestion intégrée.
  - Les populations de Sabot de Vénus relèvent d'une gestion conservatoire.
  - La végétation des éboulis est à conserver en l'état.

à l'exclusion éventuelle des plantations résineuses.

2 . Forêt communale de Vouécourt :

- La partie concernée par ce site est réduite. Elle n'est pas fondamentale à l'échelle du site et peut être exclue.
- La partie du site 73 est plus importante.

3 . Forêt communale de Roches-Bettaincourt :

- On retrouve tous les habitats forestiers cités ci-dessus, sous un état de conservation intéressant et avec une grande richesse en espèces végétales.
- Si la commune est d'accord, il faut envisager d'intégrer l'ensemble proposé.

4 . Forêt communale de Froncles :

- Les parcelles installées sur versant et fond de vallon sont les seules à retenir pour ce site (hêtraies sèches ou à Asperule).

SITE N° 318

n° CSRPN : 0073

Domaine biogéographique :continental
Secteur baltico-rhénan, Sous-secteur occidental
District lorrain, sous-district des Côtes de Meuse.

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

31.82 fruticées à buis
31.88 fruticées à Genévrier commun
34.11 **dalles rocheuses** (***Alysso-Sedion***) (***Mesobromion erecti***)
34.32 pelouses à Brome et lisières (***Geranion sanguinei***)
61.6 **éboulis collinéens sur calcaires** (***Leontodontion hyoseroidis***)
41.13 hêtraies, hêtraies chênaies neutrophiles (***Asperulo-Fagetum***)
41.16 hêtraies sèches calcicoles (***Cephalanthero-Fagion***)

Corrections :
41.26 *Galio Carpinetum* n'existe pas en Haute-Marne.

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
-	-	Mammifères	**Muscardinus avellanarius*
			**Felis sylvestris*
		Reptiles	*Coluber viridiflavus*

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

1 . Forêt communale de Vouécourt :

- La partie proposée est centrée sur la combe Poissonnaux, avec concentration des milieux concernés par la Directive Habitats.
- Avis favorable si la commune donne son accord pour la surface proposée.

2 . Forêt communale de Froncles :

- L'ensemble de la partie Est de la forêt est actuellement proposée.
- Nous soulignerons l'intérêt écologique de l'ensemble des versants et vallons avec leurs habitats forestiers et leurs habitats de lisières.
- Une cartographie fine des parties de plateau conduira sans doute à exclure du site certaines parcelles de taillis-sous-futaies formées et plus ou moins dégradées.

3 . Forêt communale de Gudmont-Villiers :

- Les parties proposées correspondent aux zones de versants où sont concentrés les divers habitats de la Directive.
- Il est souhaitable que les zones proposées fassent partie du site si la commune est d'accord.

SITE N°322

n° CSRPN : 0077

Domaine biogéographique :continental
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur occidental
District lorrain, sous-district des Côtes de Meuse

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

37.7 mégaphorbiaies eutrophes (***Convolvulion sepium***)
54.12 **sources incrustantes (*Cratoneurion commutati*)**
62.2 falaises calcaires ombragées (***Cystopteridion fragilis***)
41.13 hêtraies neutrophiles (***Asperulo-Fagetum***)
41.16 hêtraies sèches calcicoles (***Cephalanthero-Fagion***)
41.4 **érablaies sur éboulis (*Tilio-Acerion*)**

Oublis :
chênaie pédonculée de fond de vallon

Espèces :

Animales :
Odonates : *Coenogrion mercuriale*

Annexe II		Annexe IV	
-	-	Mammifères	**Felis sylvestris*

Végétales :

Annexe II		Annexe IV	
Angiospermes	*Cypripedium calceolus*	-	-

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

1 . Forêt communale de Roches Bettaincourt :

- L'ensemble proposé par le CSRPN recouvre des habitats concernés par la Directive et listés ci-dessus.
- Par ailleurs la proposition est limitée à un espace réduit vraiment concerné par des habitats de la Directive.
- Nous conseillons donc, après l'accord de la commune de proposer l'ensemble des parcelles identifiées.

2 . Forêt communale de Signéville :

- Là encore les noyaux durs sont parfaitement définis et concernent des habitats relevant de l'annexe 2.
- Nous proposons là encore, après accord de la commune, de retenir les espaces circonscrits par le CSRPN.

SITE N° 323

n° CSRPN : 0078

Domaine biogéographique : continental
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur occidental
District lorrain, sous-district des Côtes de Meuse

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

31.88	pelouses avec *Juniperus communis*
34.32	pelouses à Seslérie
37.7	mégaphorbiaies eutrophes (***Filipendulion***)
61.6	**éboulis calcaires collinéens** (***Leontodontion hyoseroidis***)
62.1	falaises calcaires ombragées (***Cystopteridion***)
65	grottes non exploitées par le tourisme
41.13	hêtraies neutrophiles (***Asperulo-Fagetum***)
41.12	hêtraies calcicoles sèches (***Cephalanthero-Fagion***)

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Mammifères	*Rhinolophus hipposideros*	Mammifères	**Felis sylvestris*
Insectes	*Coenagrion mercuriale*	Reptiles	**Coronella austriaca*

Végétales :

Annexe II		Annexe IV	
Angiospermes	*Cypripedium calceolus*	-	-

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

1 . Forêt communale d'Orquevaux :

- Ensemble remarquable de milieux ; la commune a déjà accepté une réserve biologique forestière.
- Il s'agit d'un aménagement pilote. Nous en avons réalisé la carte (ci-jointe).
- Les limites possibles du site Natura 2000 sont précisées ; un accord est à obtenir avec la commune.

SITE N° 326

n° CSRPN : 0081

Domaine biogéographique : continental
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur occidental
District lorrain, sous-district des Côtes de Meuse

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

37.31 prairies humides à Molinie (***Molinion caeruleae***)
53.3 **bas-marais tuffeux** (***Caricion davallianae***)
41.24 chênaie pédonculée édaphique (***Stellario-Carpinetum***)
44.3 **forêts riveraines** (***Alnenion glutinoso-incanae)***

Corrections :
- Pas de *Galio-Carpinetum* ici (41.26)
-Pas de 44.4 forêts riveraines de grands fleuves !

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
-	-	Mammifères	**Felix sylvestris*
		Amphibiens	**Hyla arborea*

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

1 . Forêt communale de Meures :

- L'ensemble des milieux intéressants se trouvent sur la forêt privée voisine contigue.
- La partie de la forêt communale intégrée dans le site peut être exclue sans problème (absence des habitats signalés ci-dessus).

SITE N° 263

n° CSRPN : 0018

Domaine biogéographique : continental
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur occidental
District lorrain, sous-district des Côtes de Moselle

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés : (site proposé pour les milieux ouverts)

34-32 **pelouses à Orchidées** (***Mesobromion erecti***)
61-6 **éboulis calcaires collinéen** (***Leontodontion hyoseroidis***)
31-88 fruticées à genévrier (***Berberidion vulgaris***)

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
-	-	Reptiles	*Coluber viridiflavus*

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

Les forêts sont très peu concernées par le site.

Forêt communale de Chaumont :

Une parcelle de la forêt est incluse dans le site (96). Elle présente des écotones avec le complexe de pelouses vraiment concernés et joue un rôle dans la fonctionnalité du site.

Cette parcelle est donc à proposer pour le site.

SITE N° 264

n° CSRPN : 0019

Domaine biogéographique : continental
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur occidental
District lorrain, sous-district des Côtes de Moselle

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés : (site proposé pour les milieux ouverts et quelques habitats forestiers)

34-32 **pelouses à Orchidées (*Mesobromion erecti*)**
34-11 **dalles rocheuses (*Alysso-Sedion*)**
31-82 pelouses avec buis (***Berberidion***)
38-2 prairies fauchées (***Arrhenatherion***)
62-1 groupements de falaise (***Potentillion caulescentis***)
41-13 hêtraies neutrophiles (***Asperulo-Fagetum***)
41-16 hêtraies calcicoles sèches (***Cephalanthero-Fagion***)
41-24 chênaie pédonculée à Stellaire (***Stellario-Carpinetum***)
41-4 **érablaies sur éboulis (*Tilio-Acerion*)**
44-3 **ripisylves (*Alno-Padion*)**

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Mammifères	*Rhinolophus ferrumequenum*	Reptiles	*Coluber viridiflavus*
	Rhinolophus hipposideros		*Natrix natrix*
	Myotis bechsteini		*Coronella austriaca*
	Myotis emarginatus	Amphibiens	*Alytes obstetricans*
	Myotis myotis		

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

Forêt SIGF du Pays Nogentais :

Les données fournies ne permettent pas un zonage précis. Il reste donc à faire la carte des habitats afin de cerner les zones forestières vraiment concernées (hêtraie à Aspérule, hêtraie sèche, érablaie). Les contacts avec les milieux ouverts seront également à prendre en compte pour la fonctionnalité du site.

SITE N° 319

n° CSRPN : 0074

Domaine biogéographique : continental
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur occidental
District lorrain, sous-district des Côtes de Moselle

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

34.31 **pelouses à Orchidées** (***Mesobromion erecti***) ; lisières sèches (***Geranion sanguinei***)
61.6 **éboulis calcaires collinéens** (***Leontodontion hyoseroidis***)
62.1 falaises calcaires ombragées (***Cystopteridion fragilis***)
38.2 prairies fauchées (***Anhenatherion elatioris***)
54.12 **sources incrustrantes** (***Cratoneurion commutati***)
41.13 hêtraies neutrophiles (***Asperulo-Fagetum***)
41.16 hêtraies sèches calcicoles (***Cephalanthero-Fagion***)
41.4 **érablaies sur éboulis** (***Tilio-Acerion***)
65 grottes non exploitées

Corrections :
Asperulo Fagenion › ***Asperulo-Fagetum*** ; absence de ***Galio-Carpinetum***

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Mammifères	*Rhinolophus ferrumequinum*	Mammifères	**Felis sylvestris*
	Rhinolophus hipposideros		**Muscardinus avellanarius*
		Amphibiens	*Alytes obstetricans*

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

1 . Forêt communale de Clinchamps :

- Une partie de la forêt est proposée, centrée sur la vallée. Elle est constituée essentiellement par des habitats de la Directive (hêtraies sèches, hêtraies neutrophiles).
- Les indications sur les peuplements restant peu limpides, il conviendra d'évaluer l'état de conservation de l'ensemble forestier concerné.

2 . Forêt communale de Consigny :

- Les versants frais sont seuls proposés. Ils hébergent les érablaies et les hêtraies neutrophiles. La surface proposée est très raisonnable (centrée sur ces seuls habitats). Après accord de la commune ces espaces sont à retenir dans le futur site Natura 2000.

3 . Forêt communale de Bourdons-sur-Rognon :

- Les parties concernées constituent les versants de la vallée du Rognon. On y rencontre les différents types d'habitats recensés ci-dessus.
- Une cartographie mettant en évidence les états de conservation devra pemettre de fixer les contours des noyaux durs à établir par rapport à la vallée.

4 . Forêt communale d'Andelot Blancheville :

- Une grande partie de la forêt est concernée par le zonage initial.
- Les habitats relevant de la Directive sont très bien représentés (hêtraies sèches, hêtraies neutrophiles, érablaies...).
- Une étude fine permettra de préciser l'état de conservation et les surfaces définitives à proposer (on peut prévoir pratiquement de conserver les 3/4 de la surface totale).

5 . Forêt communale de Bourdons-sur-Rognon :

- Une grande partie de la forêt recèle les habitats de la Directive.
- Une étude détaillée est à faire concernant leur état de conservation.

6 . Forêt domaniale de la Crête :

- Le projet de site intègre une partie non négligeable de la forêt domaniale.
- L'ensemble concerné intègre des habitats de la Directive :
    - hêtraie à Aspérule très répandue,
    - hêtraie sèche calcicole...
- Il semble important de réaliser un zonage limitant les espaces à proposer aux seuls versants de la vallée avec quelques parcelles proches du plateau.

7 . Forêt communale de Manois :

- La partie incluse dans le site peut être exclue sans problème (milieux équivalents bien représentés ailleurs).

8 . Forêt communale de St Blin Semilly :

- L'espace forestier concerné est centré sur la vallée et les combes annexes.
- Il comporte une majorité d'espaces concernés par la Directive.
- Nous proposons de conserver cet ensemble.

9 . Forêt communale de Rimaucourt :

- Nous disposons de peu d'informations concernant la forêt. La continuité des versants des deux vallées est à conserver au niveau du site avec le complexe de hêtraies à Aspérule et de hêtraie sèche.

III . SYNTHESE :

- Sur l'ensemble des calcaires du Jurassique moyen, à l'Est de la Marne un seul site forestier représentatif a été proposé : celui des vallées du Rognon et de la Sueurre. Il faut également prendre en compte la faible couverture générale de l'ensemble des sites.
- Le site ici proposé est assez recouvrant mais correspond très majoritairement en surface à des habitats concernés par la Directive.
- Il semble nécessaire de garder en l'état la partie Est qui prend uniquement les versants et fonds de vallon et vallée.
- Par contre, la partie Ouest peut être amputée d'une partie du plateau et se limiter donc surtout aux versants.

SITE N° 320

n° CSRPN : 0075

Domaine biogéographique : continental
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur occidental
District lorrain, sous-district des Côtes de Moselle

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41-13 hêtraies à Aspérule (***Asperulo-Fagetum***)
41-4 **érablaies sur éboulis (*Tilio-Acerion*)**
62-1 falaises calcaires ombragées (***Cystopteridion fragilis***)

Erreur : pas de ***Galio-Carpinetum*** en Haute-Marne
Asperulo-Fagion □ ***Asperulo-Fagetum***

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
-	-	Mammifères	* *Felis sylvestris*

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

Forêt communale de Harréville-en-Chanteurs :

Le site est vraiment centré sur les zones importantes (érablaies, forêts de pente, falaises). Il s'agit effectivement de l'une des érablaies les plus importantes de Champagne-Ardenne, Lorraine.

Nous souhaitons donc, qu'après accord de la commune, les parcelles incluses soient proposées pour ce site Natura 2000.

SITE N° 301

n° CSRPN : 0056

Domaine biogéographique : continental
Secteur Baltico-rhénan
Sous-secteur occidental
District lorrain, sous-district de la Woëvre

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41.24 chênaies pédonculées à Stellaire (***Stellario-Carpinetum***)
44.3 **forêts riveraines** (***Alnenion glutinoso-incanae***)

oublis :
37.7 et 37.8 mégaphorbiaies eutrophes

corrections :
pas de 44.4 (forêts des bords des grands fleuves).

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Mammifères	*Rhinolophus ferrumequinum*	Reptiles	*Natrix natrix*
	Myotis emarginatus	Amphibiens	*Triturus cristatus*
Amphibiens	*Triturus cristatus*		

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Proposition :

1 . Forêt domaniale du Mont Dieu :

- La partie Ouest de la forêt comprend les différents habitats forestiers concernés :
  - aulnaies-frênaies, aulnaie à Carex,
  - chênaies pédonculées hygrophiles.

- Il s'agit donc de déterminer un ensemble cohérent dans cette partie qui présente par ailleurs un état de conservation remarquable avec de vieux chênes pédonculés.

- Le noyau dur pourrait comporter un ensemble d'une seule pièce de 300 ha avec les différents types de milieux et les différentes phases dynamiques des cycles sylviculturaux.

SITE N° 302

n° CSRPN : 0057

Domaine biogéographique : continental
Secteur Baltico-rhénan
Sous-secteur occidental
District lorrain, sous-district de la Woëvre

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41.11 forêts acidiphiles à Luzule blanchâtre (***Luzulo-Fagion***)
41.4 **érablaies, tillaies de pentes abruptes sur éboulis** (***Tilio-Acerion***)
44.3 **forêts riveraines** (***Alno-Padion***)

Espèces :

Animales : /

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

- Nous ne possédons pas d'informations sur les forêts communales de Charmois et de Landrichamps.

- Par ailleurs pour la forêt de Chooz nous ne possédons que la carte des stations :
- Les forêts acidiphiles à Luzule blanchâtre sont bien représentées mais nous n'avons aucun renseignement sur l'état de conservation (type de peuplement)

- Compte tenu de la surface limitée proposée, si les peuplements sont constitués de taillis-sous-futaie ou futaies avec les essences autochtones, on peut envisager de proposer, avec l'accord de la commune les espaces proposés par le CSRPN.

SITE N° 330

n° CSRPN : 0085

Domaine biogéographique : continental
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur occidental
District des Vosges haut-saônoises, sous-district de la dépression périvosgienne

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41-11 hêtraies acidiphiles à Luzula blanchâtre (***Luzulo-Fagetum***)
41-24 chênaies pédonculées (***Stellario-Carpinetum***)
41-4 **groupements de ravins** (***Tilio-Acerion***)
44-3 **forêts riveraines** (***Alno-Padion***)

Oubli :
41-13 hêtraies neutrophiles (***Asperulo-Fagetum***)

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Amphibiens	* *Bombina variegata*	Mammifères	* *Felis sylvestris*
		Amphibiens	* *Bombina variegata*

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

1 . Forêt communale d'Aigremont :

Les parcelles de plateau 31 à 35 relèvent du ***Luzulo-Fagetum***. L'ensemble des parcelles 1 à 25 correspondent aux hêtraies neutrophiles, et englobe des forêts de ravins. Les parcelles 36 et 37 sont à ajouter (présence d'une forêt riveraine développée).

Une étude détaillée est à réaliser pour définir l'état de conservation des peuplements. Les noyaux durs sont à déterminer en relation avec les observations qui restent à réaliser sur la forêt de Serqueux.

2 . Forêt commune de Serqueux :

L'essentiel de cette forêt correspond aux habitats de hêtraies acidiphiles, hêtraies neutrophiles (à acidiclines). Une étude de l'état de conservation est à réaliser (état des peuplements). On rencontre également des fragments de ripisylves et des forêts de ravins.

III . SYNTHESE :

Les noyaux durs sont à établir sur les habitats prioritaires (ripisylves, forêts de ravins) peu recouvrants. Une surface de l'ordre de 300 ha est ensuite à définir autour :

- avec les divers habitats,
- avec un bon état de conservation ;

avec l'accord des communes.

SECTEUR ALPIEN

Sous-secteur bourguignon

SITE N° 249

n° CSRPN : 0004

Domaine biogéographique : continental
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur bourguignon, District Châtillonnais

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41-16 hêtraies sèches calcicoles (***Cephalanthero-Fagion***)
31-88 pelouses avec genévriers (***Berberidion vulgaris***)
34-32 **pelouses sur marnes** (***Chloro-Brometum***), lisières sèches (***Geranion sanguinei***)
34-11 **dalles rocheuses** (***Alysso-Sedion***)
37-31 prairies à Molinie (***Molinion caeruleae***)
61-6 **éboulis calcaires collinéens** (***Leontedontion hyoseroidis***)

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
-	-	Reptiles	*Lacerta viridis*
			Lacerta agilis
			Natrix natrix

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

Il s'agit d'un site proposé essentiellement pour les habitats ouverts (pelouses). Les espaces forestiers inclus sont donc limités (les noyaux durs étant très ciblés dans cette première étape).

1 . Forêt communale de Latrecey-Ormoy :

La forêt est concernée par les lisières : existance d'écotones entre les complexes de pelouses et la forêt. La surface proposée est minime et doit être acceptée (après accord de la commune).

2 . Forêt communale de Bologne :

Le noyau dur inclut une partie minime de la forêt (présence d'écotones avec les pelouses). La partie de parcelle 3 est donc à inclure dans le site.

III . SYNTHESE :

La délimitation initiale est là encore très strictement ciblée sur les habitats concernés (pelouses...) et circonscrit les futurs noyaux durs. Les faibles espaces forestiers intégrés apportent les lisières et une certaine fonctionnalité.

SITE N° 250

n° CSRPN : 0005

Domaine biogéographique : continental
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur bourguignon, District Châtillonnais

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés : site proposé pour les milieux ouverts

31-88 fruticées à Genévrier (***Berberidion***)
34-11 **dalles rocheuses** (***Alysso-Sedion***)
34-32 **pelouses riches en orchidées** (***Mesobromion erecti***)
34-33 pelouses xériques (***Xerobromion erecti***)
37-31 prairies à Molinie bleue (***Molinion caeruleae***)
53-3 **marais tuffeux** (***Caricion davallianae***)

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
-	-	Mammifères	* *Felix sylvestris*
		Reptiles	*Coronella austriaca*
			Natrix natrix

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

Les forêts sont très peu concernées par le site.

1 . Forêt communale de Courcelles en Montagne :

Deux parcelles seulement sont retenues (51 et 52). Elles sont enrésinées. Une étude plus précise est à réaliser pour évaluer leur intérêt dans la fonctionnalité du site constitué essentiellement de pelouses et de bas-marais alcalins.

Peut être y existe-t'il des groupements de lisières ?

En ce qui concerne les parcelles 50 et 49, on peut envisager d'y conserver les pelouses sans effectuer les enrésinements prévus.

III . SYNTHESE :

Le site a été défini strictement autour du noyau dur en grande partie connu.

SITES N° 275 - 276 - 277

n° CSRPN : 0030 - 0031 - 0032

Domaine biogéographique : continental
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur bourguignon, District Châtillonnais

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

Ensemble de marais tuffeux d'intérêt exceptionnel, associés à des pelouses, à des fruticées, à des mégaphorbiaies et des ripisylves.

54-2	bas marais tuffeux (***Caricion davallianae***)
37-31	prairie à Molinie bleue (***Molinion caeruleae***)
54-12	**sources incrustantes** (***Cratoneurion***)
53-3	**bas-marais**
37-7	mégaphorbiaies (***Filipendulion***)
22-12	groupements d'algues (***Charion***)
34-3	**pelouses à Orchidées** (***Mesobromion***) ; lisières sèches (***Geranion sanguinei***)
31-88	pelouses avec genévriers
44-3	**forêts riveraines** (***Alno-Padion***)
62-1	falaises calcaires (***Cystopteridion fragilis***)
41-4	**érablaies sur éboulis** (***Tilio-Acerion***)

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Crustacés	*Austropotamobius pallipes*	Mammifères	* *Muscardinus avellanarius*
Insectes	*Coenagrion mercuriale*		* *Felis sylvestris*
	Euphydryas aurinia	Reptiles	*Coluber viridiflavus*
			Natrix natrix
			Lacerta agilis
		Amphibiens	*Hyla arborea*
			Alytes obstetricans
			Bufo calamita

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

Les sites proposés se composent de noyaux durs éclatés constitués essentiellement de marais ou de pelouses.

Pour la fonctionnalité de ces ensembles, il parait intéressant de proposer une zone tampon forestière (lorsque la forêt existe) présentant par ailleurs des écotones intéressants avec les milieux ouverts →faible surface concernée.

Par ailleurs les travaux effectués sur les marais se font avec l'appui des communes et des gestionnaires forestiers.

Cas de la forêt domaniale d'Auberive :

Comme les gestionnaires l'ont proposé pour cette forêt, il est important d'intégrer autour des noyaux marécageux, des zones forestières avec les habitats forestiers de la Directive (hêtraies sèches calcicoles, hêtraies à Aspérule). On peut donc envisager de proposer au moins 300 ha de forêts de versant et des plateaux proches (par ailleurs ces forêts hébergent parfois le Sabot de Vénus) sur les 500 prévus par l'ONF.

SITE N° 278

n° CSRPN : 0033

Domaine biogéographique : continental
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur bourguignon, District Châtillonnais

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

Le site est proposé surtout par la présence de la plus belle tuffière du nord-est de la France.

54-12 **source incrustante** (***Cratoneurion commutati***)
44-3 **forêts riveraines** (***Alno-Padion***)
37-7 mégaphorbiaies eutrophes
62-1 falaises calcaires ombragées (***Cystopteridion fragilis***)
41-4 **érablaies sur éboulis** (***Tilio-Acerion***)

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
-	-	Mammifères	* *Felix sylvestris*

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

Les forêts sont très peu concernées par le site, qui est très focalisé sur la tufière.

On peut donc proposer sans problème la frange forestière des forêts communales de Rolampont et de Faverolles jouant un rôle tampon et un rôle paysager.

La configuration de ce site montre encore le souci de proposer des espaces très centrés sur les habitats concernés par la Directive.

SITE N° 292

n° CSRPN : 0047

Domaine biogéographique : continental
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur bourguignon, District Châtillonnais

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41-13	hêtraies neutrophiles à Aspérule (***Asperulo-Fagetum***)
41-16	hêtraies sèches calcicoles (***Cephalanthero-Fagion***)
44-3	**forêts riveraines** (***Alno-Padion***)
34-32	pelouses à Seslérie (***Seslerio-Mesobromion***)
54-12	**sources incrustantes** (***Cratoneurion commutati***)
37-31	prairies à Molinie (***Molinion caeruleae***)
38-2	prairies (***Arrhenatherion***)
37-7	mégaphorbiaies eutrophes (***Calystegion, Filipendulion***)

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Mammifères	*Myotis myotis*	Reptiles	*Coluber viridiflavus*
Poissons	*Lampetra planeri*		*Natrix natrix*
	Cottus gobio	Amphibiens	*Alytes obstetricans*
Crustacés	*Austropotamobius pallipes*		
Insectes	*Coenagrion mercuriale*		

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

Le site est fondamentalement riverain. Il est centré essentiellement sur les vallées.
Les parties forestières concernées sont de taille réduite. Elles jouent un rôle tampon ou paysager.
Nous conseillons de proposer ces surfaces définies très raisonnablement.

SITE N° 260

n° CSRPN : 0015

Domaine biogéographique : continental
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur bourguignon, District dijonnais
Sous-secteur occidental, District des vosges haut-saônoises (dépression périvosgienne)
Secteur alpien
Sous-secteur oriental, District des plateaux calcaires haut-saônois

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés : (site proposé pour les pelouses)

31-82	pelouses avec buis
31-88	pelouses avec genévrier
34-11	**dalles rocheuses** (***Alysso-Sedion***)
34-32	**pelouses à Orchidées** (***Mesobromion***)
	lisières sèches (***Trifolio-Geranietea***)
34-33	pelouses xériques (***Xerobromion erecti***)
62-1	falaises calcaires (***Potentillion caulescentis***).

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
-	-	Reptiles	*Lacerta viridis*

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

Là encore les forêts sont très peu concernées par le site.

1 . Forêt intercommunale de Coublanc-Maatz St Broingt-le-Bois :

Une partie de parcelle seulement est concernée et peut être proposée dans le noyau dur à proximité (hêtraie-chênaie à Aspérule, lisières).

III . SYNTHESE :

Il faut souligner l'excellent travail réalisé isolant les noyaux durs au niveau de la phase initiale.

REGION LORRAINE

SECTEUR BALTICO-RHENAN

Sous-secteur occidental

SITE N° 153 (**)

n° CSRPN : 1

Domaine biogéographique : continental
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur occidental
District lorrain, sous-district des Côtes de Meuse

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41-16	hêtraies sèches calcicoles (***Cephalanthero-Fagion***)
44-3	**forêts alluviales** (***Alno-Padion***)
34-31	lisières sèches (***Geranion sanguinei***)
31-88	formation à *Juniperus communis*
34-32	pelouses à Seslérie, **sites à Orchidées** (***Mesobromion***)
61-6	**éboulis calcaires, collinéens** (***Leontodontion***)

Espèces :

Animales :/

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

1. Forêt communale de Bislée, Koeur la Grande, Koeur la Petite :

Les parties concernées par le site 1 sont sises sur les versants chauds orientés au sud ou au sud-est. Nous ne possédons pas d'études stationnelles ni de statut des peuplements. Il est vraisemblable que l'espace proposé recouvre des hêtraies sèches, des pelouses, des lisières.

Nous conseillons de retenir les parcelles proposées par le CSRPN (espace bien ciblé sur les habitats intéressants □ noyau dur direct).

2. Forêt communale de Chauvoncourt :

L'espace proposé correspond très exactement au fond de vallon (chênaie pédonculée à Erable et Frêne) et aux versants (hêtraies sèches et hêtraies mésophiles). Là encore il est très ciblé et correspond à un véritable noyau dur où les peuplements se trouvent en bon état de conservation.

Nous Conseillons là aussi, après accord de la commune, de proposer l'ensemble des parcelles retenues par le CSRPN.

SITE N° 154 (***)

n° CSRPN : 2

Domaine biogéographique : continental
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur occidental
District lorrain, sous-district des Côtes de Meuse

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41-16 hêtraies calcicoles (***Cephalanthero-Fagion***)
34-32 **pelouses mésophiles à Orchidées (*Mesobromion erecti*)**
34-33 pelouses sèches (***Xerobromion erecti***)
61-6 **éboulis calcaires collinéens (*Leontodontion*)**
65 milieux souterrains

Oubli :
34-32 lisières (***Trifolio-Geranietea***)

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Mammifères	*Rhinolophus ferrumequinum*	Mammifères	* *Felix sylvestris*
	Rhinolophus hipposideros	Insectes	*Oxygastra curtisii*
	Barbastella barbastellus		*Maculinea arion*
	Myotis myotis		
Insectes	*Oxygastra curtisii*		

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

Le site est centré sur un éboulis et les pelouses qui le ceinturent. La forêt est en bordure de ce complexe.

Forêt communale de Pagny la Blanche Côte :

L'espace proposé est très ciblé sur les fragments de parcelles boisées en lisière du complexe ouvert (écotone avec lisière sèche et hêtraie sèche). Cette forêt a un rôle certain dans la fonctionnalité générale du site.

Nous proposons de retenir l'espace circonscrit par le CSRPN (après accord de la commune).

SITE N° 163 (**)

n° CSRPN : 11

Domaine biogéographique : continental
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur occidental
District lorrain, sous-district des Côtes de Meuse

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41-16	hêtraies calcicoles sèches (***Cephalanthero-Fagion***)
34-31	**pelouses à Orchidées (*Mesobromion*)**
34-31	lisières (***Trifolio-Geranietea***)
31-88	formations à Genévrier commun
65	milieux cavernicoles

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Mammifères	*Rhinolophus ferrumequinum*	Insectes	*Lycaena dispar*
	Myotis myotis		
insectes	*Lycaena dispar*		

Végétales :

Annexe II		Annexe IV	
Angiospermes	*Cypripedium calceolus*	-	-

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

Les forêts relèvent de l'autorité militaire (habitat à Chauve-souris).

Forêt communale de Choloy-Ménillot :

Les parties proposées sont très ciblées sur les habitats forestiers de la DH et les populations de *Cypripedium*, absentes de cette forêt

Une réserve naturelle volontaire existe déjà.
Tout est donc réuni pour proposer l'étendue circonscrite au CSRPN.

SITE N° 166 (***)

n° CSRPN : 14

Domaine biogéographique : continental
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur occidental
District lorrain, sous-district des Côtes de Meuse

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41-13	hêtraies neutrophiles (***Asperulo-Fagetum***)
41-4	**érablaies sur éboulis** (***Tilio-Acerion***)
41-16	hêtraies sèches calcicoles (***Cephalanthero-Fagion***)
41-24	chênaies pédonculées à Aconit (***Aconito-Quercetum***)
34-31	**pelouses à Orchidées** (***Mesobromion***), lisières (***Trifolio-Geranietea***)
65	grottes

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Mammifères	*Rhinolophus ferrumequinum*	Mammifères	* *Felix sylvestris*
	Rhinolophus hipposideros	Reptiles	*Lacerta agilis*
	Myotis bechsteini	Amphibiens	*Triturus cristatus*
	Myotis emarginatus	Insectes	*Lopinga achine*
	Myotis myotis		*Prosperinus prosperina*
Amphibiens	*Triturus cristatus*		

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

Meurthe-et-Moselle

Les propositions du CSRPN sont très raisonnables : elles concernent déjà des noyaux durs individualisés. Nous donnons donc notre feu vert pour proposer le site dans sa structuration actuelle avec les divers noyaux durs.

Meuse

Des noyaux durs ont été proposés ; ceux-ci ne sont pas repris par les gestionnaires de l'ONF.

1 . Forêt domaniale d'Apremont :

Un noyau dur a été défini sur les deux vallons qui entaillent le plateau. Ils contiennent les habitats signalés ci-dessus. Nous proposons de conserver ces espaces dans le futur site Natura 2000.

2 . Forêt domaniale de Dommartin-aux-Fours :

Un noyau dur est circonscrit sur le vallon. Nous le proposons pour le futur site Natura 2000.

3. Forêt domaniale de Gaumont :

Nous retrouvons une proposition de noyau dur ciblé sur le vallon avec :

- chênaie pédonculée
- hêtraies neutrophiles et sèches calcicoles
- lisières sèches.

Nous conseillons de le retenir pour le futur site.

4. Bois de la Croix St Jean :

Nous retrouvons la même proposition de vallon ainsi qu'un espace en pelouse avec lisières et forêt (parcelles 87, 84 et 85). Nous conseillons de retenir ces espaces.

5. Forêt communale de Bouxières-sous-les-Côtes :

La forêt est concernée par un seul noyau dur qui correspond à une zone hors-aménagement. Nous conseillons de retenir cet espace.

6. Forêt communale d'Euville :

Les noyaux durs proposés sont ciblés sur les vallons avec les habitats de la Directive. Nous proposons de retenir ces espaces pour le futur noyau dur.

7. Forêt communale de Frémereville :

Le noyau dur proposé correspond aux reliefs (vallon et versants) avec les habitats de la Directive. Nous conseillons de le retenir dans le futur site.

8. Forêt communale de Han-sur-Meuse :

Les noyaux durs proposés, de taille réduite correspondent à des vallons et à des versants où sont localisés les habitats de la Directive. Nous conseillons de les retenir pour le futur site Natura 2000.

9. Forêt communale de St Michel :

La forêt est concernée par un noyau dur courant sur un versant, avec les habitats de la Directive. Nous conseillons de retenir cet espace dans le futur site.

10. Forêt communale de Sercy St Martin :

Un noyau dur concerne les versants du Vau des Cuny. Nous conseillons de retenir cet espace dans le futur site.

11. Forêt communale de Vignot :

La forêt n'est concernée que par deux noyaux durs ciblés sur des vallons et des versants. Nous conseillons de les retenir dans le futur site.

III . SYNTHESE :

Dans ce très grand site éclaté les propositions sont très ciblées sur des noyaux durs déjà définis. Nous ne pourrons que donner le feu vert à ces projets.

Il serait souhaitable de réfléchir à l'addition d'une partie de plateau d'au moins 300 ha au niveau des domaniales (Apremont, Gobessart) s'adossant sur les noyaux durs existants, couvrant la variabilité sylviculturale et apportant les formes de plateau de la hêtraie à Aspérule.

SITE N° 171 (**)

n° CSRPN : 19

Domaine biogéographique : continental
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur occidental
District lorrain, sous-district des Côtes de Meuse

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

34-32 **pelouses calcaires à Orchidées**
65 cavités

Espèces :

Animales :

	Annexe II	Annexe IV	
Mammifères	*Rhinolophus ferrumequinum*	-	-
	Myotis emarginatus		
	Myotis myotis		

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

Le site concerne des pelouses et des cavités à chauve-souris. Les milieux forestiers ne sont donc pas directement concernés.

1 . Forêt domaniale de Morthomme :

Un noyau dur est défini au sein de cette forêt (sapes de la guerre) avec des habitats à chauve-souris. Nous proposons de retenir cet espace en imaginant une zone tampon à proximité (parcelles voisines).

2 . Forêt domaniale de Verdun :

Elle n'est concernée par aucun noyau dur.

III . SYNTHESE :

Nous voyons là encore la précision de l'inventaire initial qui cible exactement les futurs noyaux durs.

SITE N° 180 (**)

n° CSRPN : 28

Domaine biogéographique : continental
Secteur baltico-rhénan, Sous-secteur occidental
District lorrain, sous-district des Côtes de Meuse

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41-13 hêtraies neutrophiles (*Asperulo-Fagetum*)
44-4 **érablaies sur éboulis** (*Tilio-Acerion*)
34-32 **pelouses calcaires riches en Orchidées** (*Mesobromion*)

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
-	-	Mammifères	* *Felis sylvestris*
		Reptiles	*Natrix natrix*

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

1 . Forêt domaniale d'Evaux :

Deux noyaux durs sont circonscrits dans cette forêt :

- à l'ouest les versants et fonds de vallon avec les parcelles 11 à 20 ; il s'agit d'un ensemble avec chênaie pédonculée-érablaie, hêtraie neutrophile, hêtraie calcicole sèche ;
- à l'est les parcelles 9-10, 21 à 25 avec les mêmes types d'habitats ; nous excluons volontairement les zones de plateaux (parcelles 1 à 8).

2 . Forêt communale d'Houdelaincourt :

Au niveau de cette forêt communale nous nous en tiendrons aux habitats de la Directive :

- parcelle 64 avec hêtraie neutrophile et hêtraie sèche,
- parcelles 10, 13, 12, 11, 9, 16, 19, 23, 20, 21, 17 et 14 avec la chênaie pédonculée de fond de vallon, les hêtraies sèches et neutrophiles,

en excluant les autres parcelles.

3 . Forêt communale de Damange-aux-Eaux :

Nous ne disposons d'aucun document sur cette forêt. Nous retiendrons la même stratégie, en limitant les parcelles à retenir aux versants et fond de vallon et en excluant les plateaux ou pentes faibles.

4. Forêt communale de St Joire :

Là encore nous nous en tiendrons aux habitats des versants et bas de pente (parcelles 1 à 6, 17, 15, 16 et 11), qui correspondent aux hêtraies à Aspérule, aux hêtraies sèches...

SITE N° 181 (**)

n° CSRPN : 29

Domaine biogéographique : continental
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur occidental
District lorrain, sous-district des Côtes de Meuse

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41-13	hêtraies à Aspérule (***Asperulo-Fagetum***)
41-16	hêtraies calcicoles sèches (***Cephalanthero-Fagion***)
44-3	**forêts riveraines** (***Alno-Padion***)
44-24	chênaies pédonculées-érablaies (***Aconito-Quercetum***)
37-7	mégaphorbiaies (***Filipendulo-Calystegietea***)
34-32	**pelouses à Orchidées** (***Mesobromion***)
38-2	prairies maigres de fauche (***Arrhenatherion elatioris***)

Espèces :

Animales : /

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

1 . Forêt communale de Sauvoy :

Les versants de la butte sise au sud du village sont seuls concernés par le projet de site (hêtraies sèches et neutrophiles, chênaies pédonculées de fonds de vallons). On peut retenir cet espace bien ciblé, après accord de la commune.

2 . Forêt communale de Villeroy-sur-Méholle :

Nous nous limiterons là encore aux fonds de vallon et aux versants (chênaies pédonculées, érablaies, hêtraies sèches calcicoles, hêtraies neutrophiles). On peut exclure les parcelles 2, 3 et 4a du futur noyau dur.

III . SYNTHESE :

Les éléments les plus intéressants se situent en versant et fond de vallon.

SITE N° 182 (**)

n° CSRPN : 30

Domaine biogéographique : continental
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur occidental
District lorrain, sous-district des Côtes de Meuse

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41-13 hêtraies neutrophiles (***Asperulo-Fagetum***)
41-16 hêtraies calcicoles sèches (***Carici-Fagetum***)
41-24 chênaies pédonculées-érablaies (***Aconito-Quercetum roboris***)
34-34 ourlets forestiers (***Geranion sanguinei***)
38-2 prairies pâturées (***Arrhenatherion***)
34-32 **pelouses mésophiles** (***Mesobromion erecti***)
34-33 pelouses xériques (***Xerobromion***)
31-88 pelouses avec *Juniperus communis*

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
-	-	Mammifères	* *Felis sylvestris*
		Reptiles	*Natrix natrix*

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

Les habitats forestiers concernés sont simplement d'intérêt communautaire.

1 . Forêt domaniale du Vau :

Il est nécessaire d'opérer une sélection de certains espaces. En l'absence de documents cartographiques précis sur les stations et les peuplements, nous conseillerons :

- de se limiter déjà aux fonds de vallons et versants,
- d'ajouter à proximité un espace d'au moins 300 ha de forêt de plateau avec les différentes phases sylvigénétiques.

2 . Forêt communale de Dainville-Bertheleville :

Nous proposons de ne retenir que les versants et les fonds de vallon à limiter sur les parcelles 81, 103 à 114. Les parties de plateau sont à exclure (présentes sur le noyau dur de la domaniale). Nous ne disposons pas de document précis sur ces espaces.

3 . Forêt communale de Gondrecourt-le-Chateau :

En l'absence de documents précis (cartes des stations et des peuplements) nous adopterons la même stratégie en proposant de retenir les habitats des versants et fonds de vallons. Par contre, nous conseillons d'exclure les zones des plateaux et des pentes faibles.

4. Forêt communale de Horville-en-Ornois :

Nous proposons là encore de se limiter aux zones de versants des parcelles 2, 3, 7, 10, 31, 30, 29, 28, 27, 26, 19, 20, 21... Nous excluons les zones de plateau prises en compte dans la domaniale.

5. Forêt communale de Vouthon-Bas :

Compte-tenu de la surface déjà retenue, nous proposons d'exclure l'ensemble de cette forêt communale, du fait de son caractère très banal.

6. Forêt communale de Vouthon-Haut :

Cette forêt n'apportant rien de nouveau, nous proposons de l'exclure du site.

III . SYNTHESE :

En règle générale, nous nous en tenons surtout aux versants et aux fonds de vallons où se concentre la plus grande diversité écologique. Une zone de plateau est proposée sur la domaniale.

De nombreuses zones sont donc à exclure de ce site.

SITE N° 216 (***)

n° CSRPN : 64

Domaine biogéographique : continental
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur occidental
District lorrain, sous-district des Côtes de Meuse

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

Le bordereau n'indique que des habitats de marais.

Espèces :

Animales : /

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Les forêts ne sont pas concernées par ce site.

SITE N° 185 (**)

n° CSRPN : 33

Domaine biogéographique : continental
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur occidental
District lorrain, sous-district de l'Argonne

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41-11 hêtraies acidiphiles (***Luzulo-Fagetum***)
41-4 **forêts de ravins** (***Tilio-Acerion***)
44-3 **forêts riveraines** (***Alno-Padion***)
22-13 étangs eutrophes

Erreurs :
pas de hêtraies atlantiques à houx
Oublis :
hêtraies neutrophiles, chênaie pédonculée (***Stellario-Carpinetum***)

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Amphibiens	* *Bombina variegata*	Amphibiens	* *Bombina variegata*
Poissons	*Cottus gobio*		
Crustacés	*Austropotamobius pallipes*		

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

Il s'agit d'un site que l'on peut considérer comme représentatif de l'Argonne :

1 . Forêt domaniale de Beaulieu :

Nous proposons de retenir en première série :

- les forêts riveraines (aulnaies-frênaies) | des fonds de vallons
- les chênaies pédonculées-frênaies
- les hêtraies-chênaies acidiphiles des versants
- les parcelles 11, 12, 13 et 7 apportant des hêtraies acidiphiles de plateau et des hêtraies neutrophiles.

Nous ne disposons pas des documents pour la deuxième série. Nous conseillons de s'appuyer sur la carte des stations en privilégiant dans les choix les habitats prioritaires.

2 . Forêt communale de Beaulieu en Argonne :

La partie de la forêt communale proposée est représentative de la diversité générale. Nous conseillons de retenir l'ensemble circonscrit (après accord de la commune).

3 . Forêt communale de Froidos :

Nous proposons d'exclure l'espace retenu sur cette communale (redondance avec les autres massifs).

4. Forêt communale de Lavoye :

Nous proposons de retenir les parcelles incluant les étangs à l'est de la forêt. Mais nous ne disposons d'aucun document cartographique pour étayer notre choix.

5. Forêt communale de Waly :

Une grande partie de la forêt communale est concernée par le projet de site. Nous ne disposons pas de documents cartographiques sur les peuplements et les stations. Compte-tenu de la diversité topographique, cette forêt doit offrir une grande diversité d'habitats.

Nous conseillons de proposer l'espace communal circonscrit par le CSRPN (après accord de la commune).

III . SYNTHESE :

Pour de nombreuses forêts, nous n'avons pas les documents cartographiques permettant d'appuyer les propositions sur des éléments objectifs.

Les choix proposés couvrent la diversité des habitats cités dans le bordereau et offrent pour chacun d'eux une superficie non négligeable.

SITE N° 156 (**)

n° CSRPN : 4

Domaine biogéographique : continental
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur occidental
District lorrain, sous-district de la Woëvre

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41-24 chênaies pédonculées (***Stellario-Carpinetum***)
41-16 hêtraies calcicoles sèches (***Cephalanthero-Fagion***)
34-32 pelouses à Orchidées (***Mesobromion***)
34-31 lisières basses alcalines (***Molinio-Caricetalia***)

Espèces :

Animales :

	Annexe II	Annexe IV	
Lépidoptères	*Lycaena dispar*	-	-

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

1 . Forêt communale de Romagne-sur-Côtes :

La butte des côtes de Morimont est le seul espace de la forêt communale à figurer dans le site. Il s'agit d'un petit noyau dur de hêtraies sèches, pelouses et lisières.

Nous proposons bien sûr de la retenir pour le futur site Natura 2000 (après accord de la commune).

SITE N° 186 (**)

n° CSRPN : 34

Domaine biogéographique : continental
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur occidental
District lorrain, sous-district de la Woëvre

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

44-3 **forêts alluviales** (***Alno-Padion***)

Espèces :

Animales : /

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

Forêt syndicale du Dieulet :

La zone proposée est bien ciblée sur la zone alluviale à conserver. Nous conseillons de retenir cet espace intégrant un individu d'habitat prioritaire.

SITE N° 189 (***)

n° CSRPN : 37

Domaine biogéographique : continental
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur occidental
District lorrain, sous-district de la Woëvre

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

44-3	**forêts alluviales (*Alno-Padion*)**
41-24	chênaies pédonculées (***Stellario-Carpinetum***)
37-7	mégaphorbiaies eutrophes (***Galio-Urticetea***)
38-2	prairies maigres de fauche (***Arrhenatherion***)
22-13	eaux eutrophes, étangs, mardelles

Oubli :
hêtraies-chênaies neutrophiles, hêtraies-chênaies acidiphiles.

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Mammifères	*Rhinolophus ferrumequinum*	Mammifères	* *Felis sylvestris*
	Myotis bechsteini	Reptiles	*Natrix natrix*
Amphibiens	*Triturus cristatus*		*Coronella austriaca*
Insectes	*Lycaena dispar*		*Lacerta agilis*
			Coluber viridiflavus
		Amphibiens	*Triturus cristatus*
			Hyla arborea
		Insectes	*Lycaena dispar*
			Leucorrhina caudalis

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

On peut considérer qu'il s'agit du site **représentatif** de la Woëvre, ce qui explique la taille de l'espace proposé. Une étude sérieuse des divers habitats a déjà été menée.

Meurthe-et-Moselle

1 . Forêt communale d'Ansauville :

Il est possible d'exclure du site les parcelles 10 (Epicéa), 1 et 2 (forêt dégradée riche en Charme).

2 . Forêt communale d'Avrainville :

L'ensemble de la forêt est intégré dans l'enveloppe, et correspond en grande partie aux habitats de la Directive.

3 . Forêt communale de Hamonville :

Elle se trouve intégrée totalement à l'intérieur du site. Mais la forêt est concernée totalement par les habitats de la Directive.

4. Forêt communale de Beaumont :

Elle est totalement intégrée à l'intérieur du site. Elle correspond aux types d'habitats de l'annexe I. Mais certaines surfaces sont dans un état de conservation très moyen (taillis pauvre, très ouvert). On pourrait envisager d'exclure quelques parcelles à peuplement appauvri.

5. Forêt communale de Boucq :

Une grande partie de la forêt est proposée dans le site 37. L'ensemble des stations relève des habitats de l'annexe I. On pourrait envisager, si cela était nécessaire, d'exclure les zones de taillis-sous-futaie pauvres.

6. Forêt communale de Grosrouvres :

Une partie seulement de cette forêt est concernée par l'enveloppe de référence. On peut en exclure les parcelles 13, 14, 18 en futaie résineuse.

7. Forêt communale de Lagney :

L'ensemble de la forêt est intégré dans le site Natura 2000 (frênaie-aulnaie et chênaie pédonculée). En cas de besoin on peut exclure du périmètre des noyaux durs les parcelles portant du taillis-sous-futaie pauvre en réserves.

8. Forêt communale de Mandres :

L'ensemble de la forêt est intégré dans le site Natura 2000 (divers types de chênaies, concernés par la Directive). Là encore, en cas de nécessité, il est possible d'exclure les parcelles dotées de taillis-sous-futaie pauvres en réserves.

9. Forêt communale de Royaumeix :

Une grande partie de cette forêt fait partie du site. La majeure partie de l'espace correspond à des habitats de la Directive. En cas de besoin, il faudrait exclure les parcelles enrésinées et pourvues de taillis-sous-futaies pauvres en réserves.

10. Forêt communale de Trondes :

Une faible partie seulement de cette forêt est concernée. On y retrouve divers types d'habitats de la Directive.

11. Forêt communale de Ménil la Tour :

Les informations en notre possession sont limitées. On peut penser que les habitats sont là encore largement représentés.

12. Forêt domaniale de la Reine :

Une grande partie de cette forêt est aussi constituée d'habitats relevant de la Directive. En plus elle offre l'intérêt de présenter des étangs en contact avec les milieux forestiers.

III . SYNTHESE :

Une concertation est lancée depuis longtemps entre CSRPN, Parc Naturel de Lorraine, ONF. La mosaïque en place : forêts - prairies et milieux humides est remarquable. On peut envisager un site de grande taille. S'il fallait à la demande des communes réduire la taille des espaces forestiers à proposer, nous conseillons d'exclure :

- les plantations résineuses,
- les taillis-sous-futaies appauvris...

Meuse

1. Forêt domaniale de Rangeval :

Compte-tenu de la grande diversité de cette forêt et de sa richesse floristique nous proposons de la retenir dans son ensemble à l'intérieur du futur site.

2. Forêt communale de Broussey-Raulecourt :

Compte-tenu de la surface déjà intégrée dans les futurs noyaux durs, nous nous limiterons ici aux habitats de vallons :

- aulnaie, aulnaie-frênaie,
- chênaie pédonculée-frênaie de fond de vallon,
- chênaies pédonculées sur marnes pures,

après accord de la commune.

3. Forêt communale de Géville :

Nous ne disposons d'aucun document cartographique. Il est donc difficile de se prononcer. Nous conseillons de centrer les propositions sur les forêts riveraines et les chênaies pédonculées voisines.

4. Forêt communale de Rambucourt :

En l'absence de document, il nous est difficile de nous prononcer avec précision. Nous conseillons au moins d'intégrer les parcelles ceinturant le Neuf Etang et ses queues (écotones et forêts voisines).

SITE N° 222 (**)

n° CSRPN : 70

Domaine biogéographique : continental
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur occidental
District lorrain, sous-district de la Woëvre

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41-24 chênaies pédonculées à Stellaire (***Stellario-Carpinetum***)
38-2 prairies de fauche inondables

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Amphibiens	*Triturus cristatus*	Mammifères	* *Felis sylvestris*
	Bombina variegata	Reptiles	*Natrix natrix*
Insectes	*Leucorrhina pectoralis*	Amphibiens	* *Bombina variegata*
			Triturus cristatus
			Hyla arborea
		Insectes	*Leucorrhina caudalis*

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

Meurthe-et-Moselle

Le site déjà concerné par une ZPS sera obligatoirement retenu. Il s'agit de déterminer les espaces relevant de la Directive Habitats et pouvant constituer des "noyaux durs" à ce titre.

1 . Forêt communale d'Essey et Maizerais :

Toutes les parties basses en contact avec les écosystèmes lacustres sont à intégrer ; il s'agit par ailleurs d'habitats concernés par la Directive Habitats :

- aulnaie, aulnaie-frênaie,
- chênaies pédonculées diverses.

On peut envisager éventuellement d'exclure les parcelles 3, 4, 5, 7 moins directement concernées.

2 . Forêt communale de Saint Baussant :

Les documents fournis sont peu exploitables. Nous proposons la même démarche que dans la forêt précédente (identification des chênaies pédonculées et délimitation d'une certaine surface en fonction des autres espaces déjà sélectionnés).

Meuse

1 . Forêt communale d'Heudicourt :

Les parcelles concernées ceinturent les étangs avec les écotones entre forêts et étangs. Nous proposons de retenir l'ensemble de ces parcelles après accord de la commune.

2. Forêt communale de Lahayville :

Nous ne disposons pas de documents cartographiques sur les stations et les peuplements. Nous conseillerons de proposer les parcelles jouxtant directement le lac de Madine.

3. Forêt communale de Montsec :

Nous ne disposons pas de documents cartographiques. Nous proposerons l'ensemble des parcelles jouxtant le lac (parcelles 5, 6, 7, 123).

4. Forêt communale de Panne :

Nous ne disposons pas de documents cartographiques. Nous proposerons les parcelles 10, 11, 12 pour le noyau dur du futur site (proximité du plan d'eau).

5. Forêt communale de Richecourt :

Nous ne disposons pas de documents cartographiques. Nous proposerons les parcelles jouxtant directement le plan d'eau (4, 1, 2, 3) pour le noyau dur du futur site (écotones : étang - forêts).

SITE N° 155 (**)

n° CSRPN : 3

Domaine biogéographique : continental
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur occidental
District lorrain, sous-district des Côtes de Moselle

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41-13	hêtraies neutrophiles (***Asperulo-Fagetum***)
41-16	hêtraies calcicoles, sèches (***Carici-Fagetum***)
41-4	**érablaies d'éboulis** (***Tilio-Acerion***)
44-3	**forêts riveraines** (***Alno-Padion***)
34-32	**pelouses calcaires à Orchidées** (***Mesobromion***)
34-34	lisières forestières (ourlets thermophiles)
31-88	pelouses avec *Juniperus communis*
31-82	buxaies
65	milieux cavernicoles

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Mammifères	*Rhinolophus ferrumequinum*	-	-
	Rhinolophus hipposideros		
	Barbastella barbastellus		
	Myotis bechsteini		
	Myotis emarginatus		
	Myotis myotis		

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

1 . Forêt domaniale de Juvigny-sur-Loison :

L'espace proposé correspond à un fond de vallon et un versant. Les cartes fournies ne présentant pas de légende, nous en sommes réduits à des hypothèses :

- chênaie pédonculée de fond de vallée,
- hêtraies neutrophiles et sèches.

Nous proposons de retenir l'espace défini par le CSRPN.

2 . Forêt communale de Montmedy :

L'espace proposé recouvre divers types forestiers de versant, fonds de vallons et plateau ; pour la plupart ils coïncident avec des habitats de la Directive.

Nous conseillerons ici de se limiter aux habitats de versants, bas de pente, fonds de vallons et de vallée (en laissant les parties de plateau des parcelles 1, 2, 3, 32 à 36).

3 . Forêt communale de Villeclaye :

Sur cette forêt la proposition d'espace est ciblée sur versant avec des hêtraies neutrophiles. La parcelle 3 par ailleurs est occupée par une pelouse. Nous proposons ici de retenir l'ensemble défini par le CSRPN.

SITE N° 161 (***)

n° CSRPN : 9

Domaine biogéographique : continental
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur occidental
District lorrain, sous-district des Côtes de Moselle

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41-13	hêtraies neutrophiles à Aspérule (***Asperulo-Fagetum***)
41-16	hêtraies sèches calcicoles (***Cephalanthero-Fagion***)
41-4	**forêts de ravins ou d'éboulis (*Tilio-Acerion*)**
44-3	**fragments de ripisylves (*Alno-Padion*)**
41-24	chênaie à Aconit des fonds de vallons
62-1	falaises ombragées calcaires
31-8	formation à buis, des pentes rocheuses
34-32	**pelouses à Orchidées (*Mesobromion*)**
65	grottes

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Mammifères	*Rhinolophus ferrumequinum*	Mammifères	* *Felis sylvestris*
	Rhinolophus hipposideros	Reptiles	*Lacerta agilis*
	Myotis bechsteini		*Podarcis muralis*
	Myotis emarginatus	Amphibiens	*Triturus cristatus*
	Myotis myotis		
Amphibiens	*Triturus cristatus*		
Poissons	*Lampetra planeri*		
	Cottus gobio		

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

Neuf forêts communales et une forêt domaniale (Riche-en-Côte) sont concernées. D'une part, la partie forestière proposée est ciblée sur la vallée et ses versants, et d'autre part, une concertation a déjà été menée entre le CSRPN et l'ONF.

Avec l'accord des communes nous donnons bien sûr le feu vert pour l'acceptation du site dans ses limites actuelles.

SITE N° 177 (**)

n° CSRPN : 25

Domaine biogéographique : continental
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur occidental
District lorrain, sous-district des Côtes de Moselle

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41-4	**forêts de ravins et d'éboulis** (***Tilio-Acerion***)
44-3	**forêts alluviales** (***Alno-Padion***)
34-31	**pelouses calcaires à Orchidées** (***Mesobromion***)
54-12	**sources pétrifiantes** (***Cratoneurion***)
65	cavités

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Mammifères	*Rhinolophus hipposideros*	Mammifères	* *Felis sylvestris*
	Myotis myotis		

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

Trois communes forestières sont concernées, ainsi que la forêt domaniale de Vandéville. Les habitats concernés prioritaires sont bien présents et occupent un espace limité. Il convient de déterminer un espace tampon avec les hêtraies-chênaies neutrophiles.

SITE N° 178 (***)

n° CSRPN : 26

Domaine biogéographique : continental
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur occidental
District lorrain, sous-district des Côtes de Moselle

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41-13 hêtraies neutrophiles à Aspérule (***Asperulo-Fagetum***)
41-4 **forêts de ravins (*Tilio-Acerion*)**
41-24 chênaies pédonculées de fonds de vallon (***Aconito vulpariae-Quercetum roboris***)
44-3 **fragments de forêts alluviales (*Alno-Padion*)**
62-1 falaises calcaires
65 grottes
34-3 **pelouses à Orchidées (*Mesobromion*)**

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Mammifères	*Rhinolophus ferrumequinum*	-	-
	Rhinolophus hipposideros		
	Myotis myotis		

Végétales :

Annexe II		Annexe IV	
Angiospermes	*Cypripedium calceolus*	-	-

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

L'enveloppe est bien ciblée sur les espaces où les habitats de la Directive sont concentrés et les plus typiques.

1 . Forêt communale de Bicqueley :

La parcelle surtout concernée est la parcelle 26 qui correspond très exactement à la chênaie pédonculée de fond de vallon.

2 . Forêt communale de Maron :

La faible partie concernée par le site correspond à des hêtraies sèches ou neutrophiles dans un bon état de conservation.

3 . Forêt communale de Pierre-la-Treiche :

La partie concernée correspond à un site à chauve-souris.

4 . Forêt domaniale de Bois l'Evêque :

Les habitats de pente sont surtout concernés dans cette forêt. Les espaces proposés sont très ciblés sur ces habitats.

5 . Forêt domaniale de Haye :

Aucun document : aucune analyse possible.

III . SYNTHESE :

Il ressort de cette analyse que les propositions réalisées sont très raisonnables. Avec l'accord des communes, on peut envisager de retenir l'ensemble des espaces proposés qui correspondent essentiellement à des noyaux durs, pour la constitution du site 26.

SITE N° 188 (**)

n° CSRPN : 36

Domaine biogéographique : continental
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur occidental
District lorrain, sous-district des Côtes de Moselle

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41-13 hêtraies neutrophiles (***Asperulo-Fagetum***)
41-16 hêtraies calcicoles (***Cephalanthero-Fagion***)
41-4 **érablaies sur éboulis (*Tilio-Acerion*)**
41-24 chênaies pédonculées de fonds de vallons
65 cavités naturelles

Oubli :
falaises calcaires ombragées.

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Mammifères	*Rhinolophus ferrumequinum*	Mammifères	* *Lynx lynx*
	Rhinolophus hipposideros		* *Felis sylvestris*
	* *Lynx lynx*		

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

L'intérêt du site réside dans la juxtaposition d'habitats forestiers de l'annexe I particulièrement riches en espèces rares (parfois protégées) et de grottes hébergeant des chauves-souris.

1 . Forêt domaniale de Gorze :

Le site proposé retient exclusivement les versants où se rencontrent les habitats de l'annexe II concernés. Nous proposons de retenir les trois ensembles circonscrits par le CSRPN (excluant la zone de plateau nettement moins intéressante).

2 . Forêt communale de Vionville :

Elle est concernée par une étroite partie de versant avec les mêmes habitats qu'en domanial. Il est souhaitable, avec l'accord de la commune, de proposer les éléments des parcelles retenues par le CSRPN qui sont un complément logique des espaces domaniaux.

SITE N° 191 (***)

n° CSRPN : 39

Domaine biogéographique : continental
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur occidental
District lorrain, sous-district des Côtes de Moselle

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41-16	hêtraies calcicoles sèches (***Cephalanthero-Fagion***)
41-4	**forêts de ravins** (***Tilio-Acerion***)
41-24	chênaies pédonculées de fond de vallon (***Aconito-Quercetum***)
41-13	hêtraies neutrophiles (***Asperulo-Fagetum***)
34-31	lisières sèches (***Trifolio-Geranietea***)
62-3	**dalles rocheuses** (***Alysso-Sedion***)
62-1	falaises calcaires

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Mammifères	*Rhinolophus hipposideros*	Mammifères	* *Felis sylvestris*

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

Ce site rassemble des milieux forestiers et des prairies humides dans les vallées du Mouzon et de l'Auger. Plusieurs forêts communales sont concernées.

1 . Forêt communale de Certilleux :

Deux parcelles sont concernées (30-31) occupées très largement par une tillaie-érablaie à Scolopendre (habitat prioritaire). Donc nous conseillons vivement (après accord de la commune) de prendre en compte ces deux parcelles pour le futur site Natura 2000 (11,8 ha/76,52 ha).

2. Forêt communale de Circourt-sur-Mouzon :

Les surfaces proposées pour figurer dans le site correspondent très exactement aux versants. Dans ces parcelles se retrouvent les différents habitats de la Directive (hêtraie sèche ou neutrophile, érablaie qui occupent toute la surface des pentes).

Nous proposons donc, si la commune donne son accord de retenir l'ensemble des espaces circonscrits par le CSRPN.

3. Forêt communale de Jainvilotte :

Nous ne disposons pas de renseignements précis sur cette forêt. Mais la situation topographique montre qu'il doit s'agir de forêts de pentes sur éboulis, et de hêtraies neutrophiles. Après vérification sur le terrain et accord de la commune, ces parcelles sont à proposer pour le futur site Natura 2000.

4. Forêt communale de Pompierre :

Les espaces forestiers proposés sont centrés sur la vallée du Mouzon. Ils réunissent divers habitats de l'annexe I (érablaies, hêtraies neutrophiles ou sèches...). On peut envisager (en cas d'accord de la commune) de retenir cet ensemble de parcelles. S'il fallait éliminer quelques parcelles, on pourrait exclure les parcelles 26, 28 et 30.

5. Forêt communale de Tilleux :

Les parcelles proposées correspondent à des hêtraies neutrophiles. Compte-tenu de la faible superficie concernée et après accord de la commune, il convient de retenir ces espaces dans le futur site Natura 2000.

III . SYNTHESE :

Le site a été construit très étroitement sur les versants de la vallée : les fragments forestiers ainsi circonscrits correspondent le plus souvent à de véritables noyaux durs. Il est donc souhaitable que l'ensemble de ces propositions soient retenu.

SITE N° 240 (***)

n° CSRPN : 88

Domaine biogéographique : continental
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur occidental
District lorrain, sous-district des Côtes de Moselle

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41-13	hêtraie neutrophile (***Asperulo-Fagetum***)
44-3	**ripisylves** (***Alno-Padion***)
41-4	**forêts de ravins** (***Tilio-Acerion***)
41-16	hêtraies calcicoles (***Cephalanthero-Fagion***)
41-24	chênaies de fond de vallon
34-31	**pelouses à Orchidées** (***Mesobromion***)
31-82	formations à buis
65	grottes

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Poissons	*Cottus gobio*	Mammifères	* *Felis sylvestris*
		Reptiles	*Lacerta agilis*

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

Le site proposé concerne 12 communes. Il est bien ciblé sur un ensemble d'habitats de l'annexe I.

1 . Forêt communale de Gézoncourt :

Une grande partie de la forêt figure dans le projet de site. L'ensemble de ces parcelles recouvre des habitats de l'annexe I : chênaie pédonculée, hêtraie calcicole sèche, hêtraie neutrophile. Si la commune le souhaitait une amputation peut être envisagée au niveau des parcelles de plateaux.

2 . Forêt communale de Griscourt :

Les parcelles concernées recouvrent une chênaie pédonculée de fond de vallon, des hêtraies sèches calcicoles, des hêtraies neutrophiles. Avec l'accord de la commune, on peut envisager de proposer l'ensemble circonscrit dans le projet de site.

3 . Forêt communale de Jezainville :

Les parties en versant sont seules proposées ; elles hébergent les habitats de l'annexe I (chênaie pédonculée, hêtraie sèche calcicole, hêtraie neutrophile). Nous proposons (si la commune est d'accord) de retenir l'ensemble qui est envisagé au sein de l'enveloppe de référence.

4. Commune de Limey-Remenauville :

La partie forestière concernée par le site correspond là encore aux types d'habitats concernés par la Directive : hêtraies sèches calcicoles et hêtraies neutrophiles. On peut envisager de proposer cet ensemble ainsi circonscrit pour le futur noyau dur du site (avec l'accord de la commune).

5. Commune de Lironville :

La partie forestière concernée par le site correspond très exactement aux versants et aux habitats de l'annexe I. Là encore nous proposons (après accord de la commune) l'ensemble de l'espace circonscrit dans le projet de site.

6. Forêts communales de Mamey, Rosière-en-Haye, , Limey-Remenauville, Lironville :

Mamey :

Les parcelles concernées recouvrent entièrement des hêtraies sèches calcicoles et des hêtraies neutrophiles.

Rosières-en-Haye :

Nous proposons de conserver intégralement les espaces envisagés dans l'enveloppe de référence pour les futurs noyaux durs sur ces 2 communes. Nous ne disposons pas de document sur les autres forêts communales de cet ensemble, mais nous proposons la même stratégie (compte-tenu de l'enveloppe de référence).

7. Forêt communale de Manonville :

La partie seule concernée est sise sur versant (hêtraies sèches ou à Aspérule, chênaie pédonculée). Cet ensemble est à retenir (après accord de la commune) pour le futur noyau dur du site.

8. Forêt communale de Martincourt :

L'ensemble de la forêt est intégré dans le projet de site. Il s'agit généralement de forêts de pente (hêtraies sèches et neutrophiles).

On peut éventuellement exclure, si la commune le souhaite, les parcelles 1, 2, 3, 4, 15, 16, 17 en ne retenant que les espaces de versant.

9. Forêt communale de Villers-en-Haye :

L'enveloppe englobe presque uniquement des forêts de pente relevant de l'annexe I. Nous sommes là encore favorable à la proposition du CSRPN (après accord de la commune).

10. Forêt domaniale de Puvenelle :

Une partie limitée de la domaniale est proposée, dans la logique de l'ensemble du site : forêt de versant et de fond de vallon. Nous sommes donc parfaitement d'accord avec les limites proposées.

11. Forêt communale de Blénod-les-Pont-à-Mousson :

Nous ne retiendrons que le versant N.E. de la forêt en excluant les parcelles 10 à 13 portant des plantations de Pin et díEpicéa.

III . SYNTHESE :

Le site a été ciblé sur des espaces vraiment concernés par l'annexe I. Nous conseillons dans la plupart des forêts concernées de retenir l'ensemble des surfaces envisagées par le CSRPN.

SITE N° 167 (***)

n° CSRPN : 15

Domaine biogéographique : continental
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur occidental
District lorrain, sous-district Plateau lorrain

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

34-32	**pelouses à Orchidées (*Mesobromion*)**
31-82	formations à buis
65	milieux cavernicoles
54-2	tourbières alcalines (***Caricion davallianae***)
61-1	éboulis siliceux collinéens

Oubli :
lisières sèches (***Geranion sanguinei***), hêtraie à aspérule (***Asperulo-Fagetum***)

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Mammifères	*Rhinolophus ferrumequinum*	Insectes	*Maculinea arion*
	Myotis bechsteini		
	Myotis myotis		
Poissons	*Cottus gobio*		

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

Le site a été proposé fondamentalement pour des habitats non forestiers (pelouses, fruticées). Nous ne disposons pas de la situation de ces habitats à l'intérieur du site (difficultés pour proposer des zones tampons forestières en liaison avec les habitats ouverts).

Par ailleurs les données fournies sur les parcelles des deux forêts concernées restent imprécises.

1 . Forêt communale de Merschweiller :

Les parcelles 5 à 12 sont intégrées dans le projet de site. Il s'agit d'après leur description de hêtraie à Aspérule (habitat d'intérêt communautaire). La carte générale du site permettra de préciser si cet ensemble de parcelles joue un rôle majeur dans la fonctionnalité générale.

2 . Forêt communale de Montenach :

Les parcelles concernées correspondent très exactement aux versants des vallées des ruisseaux. Alternent sur ces versants :

- des pelouses
- des buxaies
- des hêtraies à Aspérule
- des plantations résineuses.

En attendant une cartographie plus fine des divers habitats, nous soulignerons l'intérêt de la ceinture boisée des versants (à proposer après accord de la commune). Les parcelles à résineux sont à exclure (sauf proximité immédiate de pelouse et développement de systèmes de lisières (?)).

SITE N° 179 (**)

n° CSRPN : 27

Domaine biogéographique : continental
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur occidental
District lorrain, sous-district du Plateau lorrain

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

44-3 **forêts alluviales** (***Alno-Padion***)

Espèces :

Animales : /

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

Deux communes sont concernées. Il s'agit d'un ensemble de grand intérêt compte-tenu de l'état de conservation des forêts alluviales.

Nous proposons de retenir l'espace circonscrit dans l'enveloppe de référence (après l'accord des communes).

SITE N° 192 (**)

n° CSRPN : 40

Domaine biogéographique : continental
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur occidental
District lorrain, sous-district du plateau lorrain

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41-13	hêtraies neutrophiles (***Asperulo-Fagetum***)
41-24	chênaies pédonculées à Stellaire (***Stellario-Carpinetum***)
44-3	**fragments de forêts alluviales** (***Alno-Padion***)
38-2	prairies de fauche inondables
22-13	étangs eutrophes
65	cavités

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Mammifères	*Rhinolophus hipposideros*	Mammifères	* *Felis sylvestris*
	Barbastella barbastellus	Reptiles	*Natrix natrix*
Amphibiens	* *Bombina variegata*	Amphibiens	* *Bombina variegata*
Poissons	*Lampetra planeri*	Insectes	*Lopinge achine*
	Cottus gobio		*Lycaena dispar*
Insectes	* *Lucanus cervus*		
	Lycaena dispar		

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

La superficie forestière proposée est importante (5600 ha) ; de plus un espace assez semblable est proposé dans le même sous-district en Moselle.

Compte-tenu des problèmes spécifiques de la forêt de Parroy (bois mitraillés, surabondance des grands mammifères), il semble nécessaire d'y opérer des réductions drastiques (en conservant plus totalement le site mosellan). La sélection doit se baser sur l'existence d'individus d'habitats prioritaires, sur l'existence ou non d'habitats relevant de l'annexe II et sur l'état de conservation de ces habitats.

1 . Forêt communale d'Embermenil :

Les habitats présents sont très largement répandus. Cette forêt peut être exclue.

2 . Forêt communale d'Henaménil :

Cette forêt est intégrée totalement dans le projet de site. On peut se limiter aux parcelles 26 à 31 dominées par la chênaie pédonculée.

3 . Forêt communale de Bienville :

Elle est totalement intégrée dans le projet de site. Ses habitats qui relèvent de la Directive sont très largement répandus. On peut envisager de l'exclure du périmètre du futur site.

4. Forêt communale de Bonviller :

Elle se trouve pratiquement intégrée dans son ensemble à l'intérieur du projet de site. On y observe les habitats très ordinaires en grande majorité. On peut envisager de ne conserver que les parcelles encadrant le ruisseau (23, 24, 4, 3, 28, 27, 26) avec les milieux forestiers les plus humides.

5. Forêt communale de Creon :

Presque toute la forêt est intégrée dans le projet de site Natura 2000. Nous pouvons là encore limiter les propositions à la chênaie pédonculée-frênaie de bas de pente et de fond de vallon.

6. Forêt communale de Laneuveville-aux-Bois :

Là encore toute la forêt est intégrée dans le projet de site. La stratégie souhaitable est de retenir : les aulnaies-frênaies, les chênaies pédonculées-frênaies et une partie des chênaies-charmaies sur argiles qui les ceinturent.

7. Forêt communale de Marainviller :

La forêt est proposée dans son intégralité dans le projet de site. Nous proposons de s'en tenir à la chênaie pédonculée-frênaie et à la hêtraie-chênaie qui la ceinture.

8. Forêt communale de Croismare :

La forêt est dans son ensemble intégrée dans le projet de site. Nous proposons, à ce stade de la réflexion, de s'en tenir aux chênaies-pédonculées de fond de talweg et aux espaces immédiatement contigus.

9. Forêt communale de Mouacourt :

Cette forêt peut être exclue sans problème du projet de site (unité stationnelle très répandue en situation non "stratégique").

10. Forêt communale de Parroy :

Compte-tenu des types stationnels (et donc d'habitats) présents qui sont par ailleurs très répandus, nous proposons d'exclure ce massif du périmètre.

11. Forêt communale de Raville-sur-Sânon :

Nous retiendrons de cette forêt désignée dans son intégralité pour faire partie du futur site, la chênaie pédonculée-frênaie et les espaces immédiatement contigus.

12. Forêt communale de Sionviller :

Cette forêt est intégrée totalement dans le projet de site. Compte-tenu des habitats, très répandus qu'elle présente nous proposons de l'exclure du futur périmètre.

13. Forêt communale de Veho :

Cette forêt est proposée intégralement dans le projet de site. Compte-tenu des habitats très répandus qu'elle présente, nous proposons de l'exclure du futur périmètre.

14. Forêt communale de Xures :

Cette forêt est proposée dans son intégralité dans le projet de site. Compte-tenu du caractère très répandu de l'habitat qui est présent, nous proposons de l'exclure du site.

15. Forêt indivise de Mouacourt-Xures :

Cette forêt est proposée dans son intégralité dans le projet de site. Nous ne retiendrons que les parcelles 1 et 2 avec les habitats des parties basses.

16. Forêt domaniale de Parroy :

La forêt domaniale est intégrée totalement dans le projet de site. A ce niveau de la réflexion, nous proposons de retenir les espaces avec :

- les forêts de talweg (frênaie-aulnaie)
- les chênaies pédonculées de proximité
- les chênaies-hêtraies-charmaies situées à proximité immédiate de ces ensembles.

III . SYNTHESE :

Dans un premier temps, en l'absence d'une cartographie détaillée des habitats, nous proposons donc de retenir les forêts des talwegs et de leurs abords immédiats.

La cartographie devra conduire à définir et situer tous les habitats concernés. Il sera alors possible en croisant avec les zones de mitraille de définir une surface complémentaire avec les autres habitats (hêtraies-chênaies) de l'ordre de 300 à 500 ha, s'appuyant au mieux sur les talwegs déjà retenus, couvrant la variabilité des phases sylviculturales.

SITE N° 215 (***)

n° CSRPN : 63

Domaine biogéographique : continental
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur occidental
District lorrain, sous-district du Plateau lorrain

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

Le site est bâti essentiellement sur des milieux humides :

53-3 **marais calcaire** à *Carex davalliana* et *Cladium*
54-2 bas-marais alcalin
37-31 prairies à Molinie (***Molinion***)

Oublis :
forêts riveraines, chênaies pédonculées

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Insectes	*Lycaena dispar*	Insectes	*Lycaena dispar*

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

Les limites exactes du site sont différentes selon les documents (DIREN ou ONF).

Forêt communale d'Ippling :

Le site est construit sur les milieux humides ouverts des fonds de vallée. Selon les documents un nombre plus ou moins important de parcelles forestières y est intégré.

Compte-tenu des unités stationnelles indiquées, nous conseillerons, pour la constitution d'une zone tampon au marais et pour la conservation des écotones de transition de prendre dans le site :

- l'aulnaie
- une partie continue de chênaie pédonculée de part et d'autre du marais.

SITE N° 219 (***)

n° CSRPN : 67

Domaine biogéographique : continental
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur occidental
District lorrain, sous-district Plateau lorrain

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

44-3 **forêts alluviales** (***Alno-Padion***)
41-13 hêtraies neutrophiles (***Poo chaixii-Fagetum***)
41-24 chênaies pédonculées à Stellaire (***Stellario-Carpinetum***)
37-7 mégaphorbiaies eutrophes (***Filipendulo-Calystegietea***)

et complexe des étangs.

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Mammifères	*Barbastella barbastellus*	Amphibiens	* *Bombina variegata*
	Myotis myotis		*Hyla arborea*
Amphibiens	*Triturus cristatus*		*Triturus cristatus*
	* *Bombina variegata*	Insectes	*Lycaena dispar*
Insectes	* *Lucanus cervus*		*Maculinea teleius*
	Lycaena dispar		
	Maculinea nausithous		
	Maculinea teleius		

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

Ce site peut être considéré comme le plus représentatif sur le plan forestier du Plateau lorrain. Son intérêt remarquable est lié à la juxtaposition de forêts, d'étangs et de prairies.

1 . Forêt domaniale du Romersberg :

Une grande partie des stations de cette forêt très étudiée correspond aux habitats de la Directive. Compte-tenu de ces éléments, du caractère exemplaire de l'aménagement, de la continuité avec l'étang du Lindre, nous proposons de retenir l'ensemble de la forêt pour le futur site.

2 . Forêt domaniale d'Assenoncourt et forêt domaniale St Jean :

La partie concernée par le projet de site est limitée aux parcelles de lisière avec les étangs. Compte-tenu des informations en notre possession, les stations correspondantes sont liées à des habitats de l'annexe I. Nous proposons donc de retenir les parcelles circonscrites dans le site.

3 . Forêt domaniale de Fénétrange - Jardin Holz :

Une partie limitée de cette forêt est proposée à l'intérieur du site. Elle jouxte un étang. La mosaïque stationnelle intègre :

- des chênaies pédonculées,
- des hêtraies-chênaies acidiclines.

On peut également intégrer cet ensemble dans le site proposé.

III . SYNTHESE :

Le site est très représentatif du Plateau lorrain comme nous l'avons déjà souligné. Il est fondamental dans un réseau d'espaces à gestion intégrée. Il est important "politiquement" pour l'ONF. Nous conseillons donc de retenir l'ensemble des espaces proposés par le CSRPN.

SITE N° 220 (**)

n° CSRPN : 68

Domaine biogéographique : continental
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur occidental
District lorrain, sous-district du Plateau lorrain

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41-13 hêtraie neutrophile (***Asperulo-Fagetum***)
41-11 hêtraie acidiphile (***Luzulo-Fagetum***)
44-3 **aulnaie-frênaie** (***Alno-Padion***)
41-24 chênaie à Stellaire (***Stellario-Carpinetum***)
Complexes des étangs et pelouses

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Amphibiens	* *Bombina variegata*	Mammifères	* *Felis sylvestris*
		Amphibiens	* *Bombina variegata*

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

Les caractères de ce site sont proches du précédent : étangs, pelouses, prairies et ensembles forestiers contigus.

Si pour le site 67, nous avons retenu intégralement les propositions du CSRPN, on peut envisager, éventuellement, pour ce site d'exclure certaines parties marginales, ne correspondant pas aux habitats ou déjà bien représentées dans ce site ou le site 67.

1 . Forêts domaniales de Fénétrange et d'Albestroff :

L'épine dorsale est constituée par l'étang de Mittersheim. Nous conseillons donc de définir un noyau dur autour de cet étang avec :

- les forêts humides (aulnaies)
- les chênaies pédonculées
- une certaine surface de hêtraies-chênaies acidiclines.

La surface devrait couvrir au minimum 300 ha avec ces divers habitats, en tenant compte des phases sylviculturales (couvrant toutes les phases).

2 . Forêt communale de Belles-Forêts :

Il est possible d'isoler un ensemble recouvrant les aulnaies, chênaies pédonculées et chênaies-charmaies des parties basses de la zone concernées par le site

→constitution d'un noyau dur local.

SITE N° 232 (***)

n° CSRPN : 0080

Domaine biogéographique : continental
secteur Baltico-rhénan
Sous-secteur occidental
District lorrain, sous-district Plateau lorrain

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

- tous les habitats retenus dans le bordereau sont prairiaux (près salés ou prairies de fauche).

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
mammifères	*Myotis myotis*	Amphibiens	**Bombina variegata*
Amphibiens	**Bombina variegata*		

Végétales :/

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

- Le site centré sur les milieux salés et prairiaux intègre quelques parcelles en forêt domaniale Saint Jean.

- On peut concevoir de proposer une partie de ces parcelles en contact direct avec les milieux ouverts concernés par la Directive Habitats (conservation des écotones : prÈs-prairies et forêts).

- Ces surfaces seront définies après localisation des surfaces de prÈs concernées par la Directive Habitats.

SITE N° 233 (***)

n° CSRPN : 81

Domaine biogéographique : continental
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur occidental
District lorrain, sous-district Plateau lorrain

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

44-3 **forêts alluviales (*Alno-Padion*)**
38-2 prairies de fauche inondables (***Arrhenatherion***)

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Mammifères	*Myotis emarginatus*	Mammifères	* *Felis sylvestris*
	Castor fiber	Reptiles	*Coronella austriaca*
Amphibiens	*Triturus cristatus*	Amphibiens	*Hyla arborea*
	**Bombina variegata*		*Bufo calamita*
Poissons	*Rhodeus sericeus amarus*		* *Bombina variegata*
	Cobitis taenia		*Triturus cristatus*
	Cottus gobio	Insectes	*Oxygastra curtisii*
Insectes	*Oxygastra curtisii*	Mollusques	*Unio crassus*
Mollusques	*Unio crassus*		

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

Une seule commune forestière est concernée par une parcelle boisée sise le long du Brénon

Forêt communale de Houdreville :

La partie proposée comprend des aulnaies et des chênaies pédonculées-frênaies concernées par l'annexe I de la Directive.

Il est donc souhaitable, après accord de la commune, de proposer les parcelles circonscrites dans le projet de site.

SITE N° 190 (***)

n° CSRPN : 38

Domaine biogéographique : continental
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur occidental
District des Vosges lorraines, sous-district des Vosges cristallines lorraines

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41-13 hêtraies à Aspérule (***Asperulo-Fagetum***)
41-11 hêtraies-sapinières acidiphiles (***Luzulo-Fagetum***)
41-4 **érablières sur blocs** (***Tilio-Acerion***)
44-3 **aulnaies à Reine des prés** (***Alno-Padion***)
62-2 falaises siliceuses (***Asplenion septentrionalis***)
38-3 prairies de montagne (***Polygono-Trisetion***)
31-2 landes sèches
22-12 mares oligotrophes

Erreur :
Caricetea nigra n'appartien pas à 54.5 mais à 54.4 qui ne fait pas partie de la Directive

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Amphibiens	*Triturus cristatus*	Mammifères	* *Felis sylvestris*
		Reptiles	*Lacerta agilis*
			Podarcis muralis
			Coronella austriaca
			Natrix natrix
		Amphibiens	*Triturus cristatus*
			Hyla arborea

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

1 . Forêt communale de Saulxures-sur-Moselotte :

Deux parcelles de cette forêt sont concernées (61-62). Les données fournies ne permettent pas de préciser la nature des habitats présents.

Nous conseillons donc une étude préalable des habitats sachant que très vraisemblablement une grande partie de la forêt relève de la hêtraie acidiphile. Par ailleurs, compte-tenu de la surface modeste proposée pour ce site, nous pensons que l'ensemble des deux parcelles pourrait être retenu pour le futur site (après accord de la commune).

SITE N° 194 (***)

n° CSRPN : 42

Domaine biogéographique : continental
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur occidental
District des Vosges lorraines, sous-district des Vosges cristallines lorraines

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41-11 hêtraies-sapinières acidiphiles (***Luzulo-Fagetum***)
42-2 pessières montagnardes
51-1 **tourbières hautes**
44-A1 **tourbières boisées à Pins à crochets, bétulaies-pessières tourbeuses**
54-5 dépressions de tourbières (***Scheuchzerietalia palustris***)

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Mammifères	*Myotis myotis*	Mammifères	* *Felis sylvestris*

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

Le site est construit autour de la tourbière de Morte Femme et de la RBD de Noir Rupt (Grand Tétras).

1 . Forêt domaniale de Gérardmer :

Nous ne disposons pas d'éléments précis sur la forêt. On peut imaginer déjà la RBD de la Morte Femme constituant une partie du noyau dur auquel viendrait s'ajouter une partie de hêtraies-sapinières à Luzule et de pessières "naturelles" (au moins 300 ha sélectionnés en fonction des habitats présents, et de la diversité des peuplements).

2. Forêt domaniale de Housseramont :

Elle est constituée d'un ensemble de sapinières-hêtraies, sapinières-pessières, relevant en grande partie de l'annexe I (sapinières-hêtraies à Luzule, sapinières-pessières très acidiphiles...). Une RBD recoupe cette forêt (RBD de Noir Rupt créée pour la conservation des populations de Grands Tétras). On peut envisager de proposer l'ensemble de la RBD ou alors de sélectionner là encore un espace, de l'ordre de 150 ha, avec les habitats de l'annexe I et leurs divers peuplements (en contact avec la zone retenue dans la forêt voisine).

III . SYNTHESE :

Ces deux forêts offrent un ensemble représentatif des habitats forestiers vosgiens de l'étage montagnard, avec une tourbière incluse dans le complexe forestier.

SITE N° 195 (***)

n° CSRPN : 43

Domaine biogéographique : continental
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur occidental
District des Vosges lorraines, sous-district des Vosges cristallines lorraines

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41-11	hêtraies-sapinières acidiphiles (***Luzulo-Fagetum***)
42-2	pessières montagnardes sur éboulis, rochers (***Vaccinio-Piceenion***)
41-4	**érablaies sur éboulis** (***Tilio-Acerion***)
44-3	aulnaies ripicoles (***Alno-Padion***)
44-A4	**pessières tourbeuses** (***Vaccinio-Piceetum***)
41-15	hêtraies d'altitude (***Aceri-Fagion***)
54-6	dépressions en tourbières (***Rhynchosporion***)
54-5	tourbières de transition, bas-marais (***Caricion lasiocarpae***)
37-8	mégaphorbiaies eutrophes (***Adenostylion alliariae***)
61-1	éboulis siliceux (***Androsacion alpinae***)

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Mammifères	* *Lynx lynx*	Mammifères	* *Lynx lynx*
Poissons	*Cottus gobio*		
Crustacés	*Austropotamobius pallipes*		

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

Forêt domaniale de Gérardmer :

Nous ne disposons pas de données précises sur la forêt. Le bordereau montre une richesse exceptionnelle en habitats et en espèces de la Directive. La forêt est retenue pour la réalisation d'un aménagement pilote qui permettra de dégager les espaces correspondant aux habitats de l'annexe I.

Compte-tenu de la richesse remarquable du site et donc de sa très haute représentativité, nous conseillons de retenir une surface conséquente pour le futur noyau dur.

SITE N° 196 (***)

n° CSRPN : 44

Domaine biogéographique : continental
secteur baltico-rhénan
Sous-secteur occidental
District des Vosges lorraines, sous-district des Vosges cristallines lorraines (et alsaciennes)

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41-15 hêtraies sommitales subalpines (***Aceri-Fagion***)
41-11 hêtraies-sapinières acidiphiles (***Luzulo-Fagetum***)
44-A1 bétulaies-pessières sur tourbe (***Vaccinio-Betuletum***)
41-13 hêtraies à aspérule (***Asperulo-Fagetum***)
41-4 **érablaies d'éboulis** (***Tilio-Acerion***)
51-1 **tourbières hautes** (***Vaccinio-Sphagnetea***)
54-6 **dépressions tourbeuses** (***Rhynchosporion***)
37-8 mégaphorbiaies eutrophes (***Adenostylion***)
62-2 végétation des éboulis siliceux (***Asplenion septentrionalis***)
35-1 **pelouses à Nard** (***Nardion strictae***)

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Mammifères	* *Lynx lynx*	Mammifères	* *Lynx lynx*
			* *Felis sylvestris*
		Reptiles	*Coronella austriaca*
			Podarcis muralis

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

1 . Forêt communale de la Bresse :

La commune de la Bresse est concernée par trois sites. La partie du site 44 est sans doute la moins riche de ces trois espaces. Nous proposerons de ne retenir que la hêtraie d'altitude, l'érablaie d'éboulis et le lac du Corbeau.

2 . Forêt communale de Ventron :

La partie de la forêt concernée par le projet de site comporte des tourbières, des sapinières-pessières, des érablaies sur éboulis, des hêtraies-érablaies sommitales, des hêtraies-sapinières acidiphiles... L'essentiel de cet espace est largement dominé par les habitats de l'annexe I. Nous proposons l'ensemble de la surface pour la constitution d'un noyau dur.

3 . Forêt domaniale de Cormisson :

La partie Est de la forêt fait partie de la proposition d'enveloppe de référence. Elle est parsemée de tourbières intraforestières. Par ailleurs, la mosaïque des stations forestières est largement dominée par les hêtraies acidiphiles à luzule, les sapinières hyperacidiphiles. L'imbrication des stations est telle qu'il est impossible de séparer des espaces avec les habitats de la Directive et des espaces qui en seraient dépourvus. Ces forêts jouent un rôle important autour des tourbières. L'état de conservation est excellent. Nous proposons donc de garder en noyau dur l'ensemble de l'espace proposé.

III . SYNTHESE :

Il s'agit d'un site très remarquable à l'échelle du massif vosgien avec présence d'ailleurs déjà d'une réserve naturelle, remarquable par la diversité des habitats forestiers et tourbeux, par le bon état de conservation, par la présence du Grand Tétras et de nombreuses espèces rares. Il est donc important de retenir en noyau dur la majorité de la surface actuellement proposée.

SITE N° 197 (**)

n° CSRPN : 45

Domaine biogéographique : continental
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur occidental
District des Vosges lorraines, sous-district des Vosges cristallines lorraines

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41-11 hêtraies-sapinières acidiphiles (***Luzulo-Fagetum***)
42-2 pessières autochtones sur éboulis (***Bazzanio-Piceetum***)
41-4 **érablaies sur éboulis** (***Tilio-Acerion***)
44-3 **forêts riveraines** (***Alno-Padion***)
44-A3 **tourbières boisées**
37-8 mégaphorbiaies eutrophes (***Adenostylion alliariae***)
51-1 **tourbières hautes** (***Vaccinio-Sphagnetea***)
62-2 falaises siliceuses (***Asplenion septentrionalis***)
54-6 dépressions tourbeuses
31-2 landes sèches sur granite.

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Mammifères	* *Lynx lynx*	Mammifères	* *Felis sylvestris*
			* *Lynx lynx*

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

Le site est important pour ses tourbières, ses pessières naturelles, sa faune. On y décèle :

- des tourbières d'intérêt national,
- un site classé au niveau des versants de la vallée,
- une zone à Grand Tétras,
- des peuplements d'Epicéas autochtones (dont peuplements classés)
- une réserve biologique domaniale intégrale avec les tourbières des Grandes Ronces et des Hautes-Pinasses.

Forêt domaniale de Vologne :

L'espace proposé recouvre ces éléments importants :

- tourbières (7 ha) et milieux tourbeux ou de bas marais (40 ha),
- pessières d'éboulis avec Epicéa autochtone,
- forêts riveraines,
- hêtraies-sapinières acidiphiles...

Seules les sapinières à Fétuque ne relèvent pas de la Directive. Hors il est impossible de les exclure spécifiquement compte-tenu de leur imbrication avec les autres habitats. Nous sommes conduits à proposer l'espace circonscrit comme futur site Natura 2000 (noyau dur).

III . SYNTHESE :

L'originalité est liée au développement des pessières, au développement des milieux tourbeux et marécageux. Des mesures particulières existent déjà sur une partie du site.

SITE N° 198 (**)

n° CSRPN : 46

Domaine biogéographique : continental
Secteur baltico-rhénan, Sous-secteur occidental
District des Vosges lorraines, sous-district des Vosges cristallines lorraines

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41-11 hêtraies-sapinières acidiphiles (***Luzulo-Fagetum***)
42-2 pessières montagnardes sur éboulis (***Bazzanio-Piceetum***)
41-4 **forêts de ravin** (***Tilio-Acerion***)
44-3 **forêts riveraines** (***Alno-Padion***)
51-1 **tourbières hautes** (***Vaccinio-Sphagnetea***)
37-8 mégaphorbiaies de type montagnard (***Adenostylion***)
62-2 falaises siliceuses (***Asplenion septentrionalis***)

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Mammifères	**Lynx lynx*	Mammifères	* *Lynx lynx*
			* *Felis sylvestris*
		Insectes	*Parnassius apollo*

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

Le site proposé correspond déjà à une réserve biologique domaniale (population de Grand Tétras, présence de la chouette de Tengmalm, de la gélinote, du bec croisé, de la sitelle, du lynx...) et recèle un arrêté de biotope. On observe également des habitats remarquables :

- tourbières (col de Surceneux, Faing du Poteu)
- pessières naturelles sur éboulis, peuplements classés d'Epicéas autochtones,
- forêts riveraines et érablaies (habitats prioritaires).

Forêt domaniale de la Haute Meurthe :

La partie proposée recèle les habitats et espèces remarquables signalées ci-dessus, le tout en mosaïques très imbriquées :

- aulnaie à Stellaire des bords de ruisseaux,
- érablaies sur éboulis,
- pessières sur éboulis avec Epicéa autochtone,
- tourbières avec divers éléments du complexe tourbeux,
- sapinières hyperacidiphiles,
- hêtraies-sapinières à Luzule...

Nous proposons de s'en tenir à la surface proposée. Une cartographie existe déjà, permettant de localiser les divers milieux.

III . SYNTHESE :

Ce site est important dans le réseau vosgien, pour l'originalité des pessières et érablaies de pente et pour la faune hébergée.

SITE N° 199 (***)

n° CSRPN : 47

Domaine biogéographique : continental
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur occidental
District des Vosges lorraines, sous-district des Vosges cristallines lorraines

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

44-4	**forêts de ravins (*Tilio-Acerion)***
41-11	hêtraies-sapinières acidiphiles (***Luzulo-Fagetum***)
54-5	bas marais tourbeux
35-1	**pelouses à *Nardus stricta***
61-1	formations sur éboulis siliceux
51-1	**tourbières hautes**
53-3	bas marais mésotrophes
31-2	landes sèches
41-15	hêtraies sommitales (*Aceri-Fagenion)*
62-2	végétation des pentes rocheuses
37-8	mégaphorbiaies eutrophes
38-3	prairies de fauche montagnarde

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Mammifères	**Lynx lynx*	Mammifères	**Lynx lynx*
			**Felis sylvestris*
		Insectes	*Parnassius appolo*

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

Le site proposé intègre deux réserves biologiques domaniales (une dirigée et une intégrale) et des milieux accueillant une faune remarquable (Grand Tétras, Gelinotte...), ainsi qu'un certain nombre d'habitats remarquables : tourbières, érablaies (habitat prioritaire)...

1 . Forêt communale de Saint Maurice sur Moselle :

Nous ne disposons pas d'éléments précis sur la forêt, seulement la carte des séries d'aménagement. Il est donc difficile de donner un avis critique

2. Forêt domaniale de St Maurice et Bussang :

Elle est constituée d'un ensemble de sapinières-hêtraies, relevant en grande partie de l'annexe I (sapinières-hêtraies à Luzule). Elle intègre également des Hêtraies sommitales et, dans sa partie sud, quelques tourbières et des érablaies de ravins (habitat prioritaire). Deux RBD sont également présentes dans le sud du massif. On peut envisager de proposer l'ensemble des RBD dans un espace comprenant tous ces habitats et en y intégrant les habitats associés, et notamment les nardaies, qui pourraient s'y trouver.

III . SYNTHESE :

Il est nécessaire de bien localiser les habitats associés. Le site pourrait être réduit à une zone concentrant une grande partie des habitats mentionnés, centrée autour des deux RBD.

SITE N° 203 (***)

n° CSRPN : 51

Domaine biogéographique : continental
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur occidental
District des Vosges lorraines, sous-district des Vosges cristallines lorraines

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

44-A4	**fragments de pessières sur tourbe (*Sphagno-Piceetum*)**
41-15	hêtraies subalpines (*Aceri-Fagion*)
35-1	**prairies à Nard (*Nardion strictae*)**
31-4	landes subalpines
31-2	landes sèches
51-1	**tourbières hautes (*Sphagnion magellanici*)**

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Mammifères	* *Lynx lynx*	Mammifères	* *Lynx lynx*

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

Le site est proposé essentiellement pour le complexe d'altitude de landes, de pelouses, de tourbières et de forêts d'altitude.

Les espaces forestiers concernés sont ici très limités (25 ha) situés sur les forêts communale de la Bresse et domaniale de GÈrardmer. Ils hébergent des hêtraies sommitales et des pessières naturelles.

Nous proposons donc de retenir ces fragments forestiers au sein du site 51.

SITE N° 204 (***)

n° CSRPN : 52

Domaine biogéographique : continental
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur occidental
District des Vosges lorraines, sous-district des Vosges lorraines cristallines

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41-15	hêtraie sommitale (***Aceri-Fagion***)
41-11	hêtraie-sapinière acidiphile (***Luzulo-Fagetum***)
41-4	**érablaies** (***Tilio-Acerion***)
35-1	**prairies et landes** (***Nardion, Genistion pilosae***)
31-4	landes subalpines
44-A4	tourbière boisée à épicéa
51-1	**tourbière haute** (***Sphagnion magellanici***)
54-6	tourbières de transition (***Rhynchosporion albae***)
51-2	prairies à Molinie (***Molinion caeruleae***)

Erreur :
Le *Caricion fuscae* n'appartient pas à 54.5 mais à 54.4 qui ne fait pas partie de la Directive.

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Mammifères	* *Lynx lynx*	Mammifères	* *Lynx lynx*

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

L'intérêt du site réside dans la juxtaposition de complexes de tourbières élevées, de complexes pelouses-landes-fruticées subalpines, de complexes sylvatiques avec érablaies, hêtraies sommitales...

Forêt des Hospices de Nancy :

La partie proposée comprend une large moitié d'habitats ouverts subalpins (avec complexes tourbeux et de landes). La zone forestière est constituée par la hêtraie-érablaie sommitale en taillis fureté avec quelques tâches de pessières tourbières ; à la base se rencontre une mosaïque de hêtraies, hêtraies-sapinières dominées par le type acidiphile (à Luzule, Canche...).

Nous proposons de conserver l'ensemble ainsi défini pour constituer un site cohérent : sommet avec complexe subalpin et couronne boisée avec les deux horizons (hêtraies sommitales et hêtraie-sapinière du montagnard supérieur). Une cartographie de cette partie de la forêt a été réalisée par une stagiaire de l'ENGREF.

SITE N° 205 (***)

n° CSRPN : 53

Domaine biogéographique : continental
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur occidental
District des Vosges lorraines, sous-district des Vosges cristallines lorraines

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41-11	hêtraies acidiphiles à Luzule (***Luzulo-Fagetum***)
42-2	pessières montagnardes (***Vaccinio-Piceenion***)
41-15	**hêtraies d'altitude** (***Aceri-Fagetum***)
44-A4	tourbières boisées (pessière sur tourbe)
51-1	**tourbières hautes** (***Sphagnion magellanici***)
54-5	tourbières flottantes (***Menyantho-Caricetalia lasiocarpae***)
22-14	eaux dystrophes (***Sphagno-Utricularion***)

Erreur :
52.2 ne se rencontre pas dans le domaine continental

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Poissons	*Cottus gobio*	Mammifères	* *Felis sylvestris*

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

Ce site est remarquable par la rareté de certains de ses habitats en très bon état de conservation localement.

- lac de Lispach,
- vallon de la Grande Basse, site unique par le grand développement des pessières tourbières et des pessières sur blocs ou rochers (avec líEpicéa autochtone), les érablaies sur éboulis (habitats prioritaires...),
- les tourbières...,
- les hêtraies-érablaies d'altitude.

Il nous semble important, compte-tenu de cet intérêt exceptionnel de proposer l'ensemble retenu par le CSRPN sur la forêt communale de la Bresse.

En ce qui concerne la Grande Basse une solution est à trouver qui permette de concilier la conservation des patrimoines naturels les plus intéressants et le développement "raisonné" des activités de ski de fond.

Le site 53 est fondamental dans le réseau vosgien de Natura 2000 par ses complexes tourbeux originaux et par le plus bel ensemble de pessières tourbeuses avec Epicéa autochtone.

SITE N° 206 (***)

n° CSRPN : 54

Domaine biogéographique : continental
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur occidental
District des Vosges lorraines, sous-district des Vosges cristallines lorraines

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41-11	hêtraies-sapinières acidiphiles (***Luzulo-Fagetum***)
44-A1	pessières acidiphiles
44-A4	**pessières tourbeuses**
41-15	hêtraies sommitales (***Aceri-Fagion***)
41-4	**érablaies sur éboulis (*Tilio-Acerion*)**
37-8	mégaphorbiaies (***Adenostylion alliariae***)
22-14	lac relictuel (***Sphagno-Utricularion***)
54-5	bas-marais et tourbières de transition
54-6	tremblants
51-2	tourbière à Molinie (***Molinion caeruleae***)
51-1	**tourbières bombées (*Sphagnion magellanici*)**

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Mammifères	* *Lynx lynx*	Mammifères	* *Lynx lynx*
Poissons	*Cottus gobio*		* *Felis sylvestris*
		Reptiles	*Natrix natrix*

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

La commune de la Bresse qui possède la plus grande forêt communale du massif est concernée par trois sites Natura 2000. Il est nécessaire d'analyser sereinement les dossiers avec la commune. L'inscription d'un espace dans Natura 2000 permet toujours le développement d'activités économiques diverses à condition que les éléments naturels essentiels soient pris en considération. Les règles de gestion et les éventuelles contraintes seront établies avec le Conseil Municipal.

Au niveau du site 54, nous trouvons la tourbière de Machais, écocomplexe remarquable qu'il convient de proposer intégralement avec son environnement de sapinières.

Il en est de même du cirque de Blanchemer avec le lac et les versants qui l'entourent et les hêtraies-érablaies des sommets.

SITE N° 193 (**)

n° CSRPN : 41

Domaine biogéographique : continental
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur occidental
District des Vosges lorraines, sous-district des Vosges gréseuses lorraines
Sous-secteur oriental
District des Vosges alsaciennes, sous-district des Vosges gréseuses alsaciennes

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41-11 hêtraies acidiphiles médio-européennes (***Luzulo-Fagetum***)
51-2 tourbières hautes dégradées (***Sphagnetalia***)
35-1 **Pelouses à Nard sur substrats siliceux**

Oublis :
sapinières hyperacidiphiles
falaises siliceuses

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Mammifères	* *Lynx lynx*	Mammifères	* *Lynx lynx*
			* *Felis sylvestris*

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

Le site proposé est représentatif du district.

1 . Forêt domaniale d'Abreschwiller (1e série) :

Une grande partie de cette série ne correspond pas à la Directive : il s'agit des hêtraies à Fétuque des bois. On peut imaginer constituer deux noyaux durs incluant les habitats de la Directive (hêtraie-sapinière à Luzule, sapinière hyperacidiphile, sapinière à Sphaignes) avec quelques surfaces de hêtraie-sapinière à Fétuque. On réduirait ainsi de moitié la surface à proposer. Mais le choix des surfaces à retenir doit aussi prendre en compte les habitats ouverts dont nous n'avons pas la localisation et les espaces bénéficiant déjà d'un statut (RBD ???).

2 . Forêt domaniale de Walscheid :

Les documents fournis ne sont pas d'une grande limpidité. On retrouve les mêmes habitats que précédemment auxquels s'ajoutent des habitats collinéens. Nous proposons la même stratégie que précédemment, mais là encore sans connaître la localisation des habitats non forestiers concernés et des RBD créées, apparemment surtout pour la faune.

3 . Forêt domaniale de Dabo :

Les documents en notre possession sont fragmentaires (carte des essences !). Il n'est pas possible de faire des propositions précises. Nous conseillons la même stratégie qu'en forêt d'Abreschwiller, avec les mêmes restrictions liées à nos lacunes de connaissances.

4. Réserve biologique du Grossmann :

Cette partie du site comprend de nombreux habitats relevant de la Directive. Nous signalons là encore qu'une bonne moitié de la surface correspond à de la sapinière-hêtraie à Fétuque ne relevant pas de la Directive. Nous ne disposons pas d'éléments sur la justification de la réserve (présence du Grand Tétras...). Deux attitudes sont possibles :

- l'ensemble proposé dans son intégralité (du fait du statut existant),
- sélection d'une surface avec élimination de la sapinière à Fétuque.

III . SYNTHESE :

Le site est représentatif des Vosges du Nord sur le plan des habitats forestiers. Il est souvent difficile de localiser les propositions d'exclusion à cette phase compte-tenu de l'absence d'informations sur la localisation des milieux ouverts concernés par la Directive.

SITE N° 201 (**)

n° CSRPN : 49

Domaine biogéographique : continental
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur occidental
District des Vosges lorraines, sous-district des Vosges gréseuses lorraines

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41-11 hêtraie du ***Luzulo-Fagetum***
37-8 mégaphorbiaies de type montagnard

Corrections :
pas question d'***Abieto-Fagetum***
le ***Calluno-Genistetum*** n'est pas une mégaphorbiaie mais une lande... la question subsiste donc de savoir si on a une lande ou une mégaphorbiaie sur le terrain !

Espèces :

Animales : /

Végétales :

Annexe II		Annexe IV	
Ptéridophytes	*Trichomanes speciosum*	-	-

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

1 . Forêt domaniale de Bousson :

Le site a été proposé pour la présence d'une espèce végétale de l'annexe II. On rencontre sinon des habitats d'intérêt communautaire (hêtraie à Luzule, sapinières hyperacidiphiles, mégaphorbiaies) très répandus dans le massif vosgien.

Le noyau dur à individualiser doit intégrer les populations de la fougère, les sapinières-pessières à sphaignes de fonds de vallon. Puis une surface minimale de 300 ha est à délimiter autour de ces milieux avec les hêtraies-sapinières à Luzule blanchâtre (avec les différentes phases sylviculturales).

2 . Forêt domaniale de Grancheneau :

Cette forêt n'est concernée que pour sa partie Est. Nous conseillons la même stratégie pour y déterminer un complément éventuel de noyau dur.

SITE N° 208 (***)

n° CSRPN : 56

Domaine biogéographique : continental
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur occidental
District des Vosges du nord

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41-11 hêtraies acidiphiles (***Luzulo-Fagetum***)
34-31 lisières forestières (***Trifolio-Geranietea***)
51-1 **tourbières hautes** (***Sphagnetum medii*** et ***rubelli***)
44-A1 tourbières boisées (***Vaccinio uliginosi-Pinetum***)
54-6 dépressions tourbeuses (***Rhynchosporion***)
51-2 tourbières hautes dégradées (***Calluno-Ulicetea***)
35-1 **pelouses sableuses**

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Mammifères	*Barbastella barbastellus*	Mammifères	* *Lynx Lynx*
	Myotis myotis		* *Felis sylvestris*
	* *Lynx lynx*	Reptiles	*Podarcis muralis*
Amphibiens	* *Bombina variegata*		*Natrix natrix*
Insectes	*Callimorpha quadripunctaria*		*Coronella austriaca*
	Euphydryas aurinia		*Lacerta agilis*
	Lycaena dispar	Amphibiens	* *Bombina variegata*
	* *Lucanus cervus*	Insectes	*Euphydryas aurinia*
			Lycaena dispar

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

Il s'agit d'un site éclaté où les noyaux durs sont déjà circonscrits avec une zone tampon de faible étendue en règle générale.

1 . Forêt domaniale de Hanau :

Les noyaux durs constituant ce site n'ont pas été reportés sur les cartes de la forêt. Il est utile d'étudier les zones tampons éventuellement nécessaires par rapport aux milieux ouverts concernés par la Directive.

2 . Forêt domaniale de Mouterhouse :

Nous faisons les mêmes remarques que précédemment. La forêt n'est concernée que par deux petits noyaux durs. Une étude des forestiers gestionnaires est à réaliser pour voir le bien fondé d'une éventuelle zone tampon.

Par ailleurs des habitats forestiers concernés par la Directive.Habitats. existent dans la forêt (des surfaces peuvent être proposées autour des noyaux durs).

3 . Forêt domaniale de Sturzelbronn :

Les documents en notre possession sont très fragmentaires. Nous conseillerons la même stratégie que pour les deux sites précédents.

En règle générale, les zones proposées par le CSRPN sont bien ciblées sur des habitats relevant de la Directive et sont de taille très raisonnable. Nous conseillons donc de les proposer en étudiant la confection de zones tampons autour.

REGION ALSACE

SECTEUR BALTICO-RHENAN

Sous-secteur occidental

SITE N° 1794 (**)

n° CSRPN : A

Domaine biogéographique :continental
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur occidental, District des Vosges du Nord

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

Aucun habitat forestier n'est signalé dans le bordereau ; on peut penser trouver au moins :

44.3 **forêts riveraines de l'*Alno-Padion***
41.24 chênaies pédonculées à Stellaire ou à Primevère élevée.

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Insectes	*Ophiogomphus cecilia*	Insectes	*Ophiogomphus cecilia*
Poissons	*Lampetra planeri*	Mollusques	*Unio crassus*
	Cottus gobio		
Mollusques	*Unio crassus subsp. batanus*		

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

- La forêt domaniale de Steinbach est concernée pour sa bordure sud. On devrait y trouver le complexe riverain : rivière, ripisylve, chênaie pédonculée voisine.

- Un travail d'indentification reste à faire pour définir un espace forestier riverain de ripisylve et chênaie pédonculée à la fois concernées par la Directive et servant de zone tampon.

SITE N° 1795 (**)

n° CSRPN : B

Domaine biogéographique :continental
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur occidental, District des Vosges du Nord

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

- cours d'eau
- prairies humides
- forêts.

(pas d'indications sur les habitats : site proposé pour des espèces).

On peut imaginer la présence :

- de **forêts riveraines** (44.3)
- de chênaies pédonculées charmaies (41.24)

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Poissons	*Lampetra planeri*	Insectes	*Ophiogomphius cecilia*
	Cottus gobio	Mollusques	*Unio crassus*
Mollusques	*Unio crassus*		
Insectes	*Ophiogomphius cecilia*		

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

- Le site concerne plusieurs forêts domaniales (Niederbronn-Buchwald, Niederbronn, Ingwiller).

- Comme dans le cas précédent il est nécessaire dans un premier temps d'identifier et cartographier les habitats :

  - forêts riveraines,
  - chênaies pédonculées édaphiques,

puis de définir un noyau dur incluant ces habitats de l'annexe II et fonctionnant par ailleurs comme zone tampon pour la rivière.

- En règle générale, les forêts sont très peu concernées par ce site centré sur la rivière.

SITE 1799 (**)

n° CSRPN : F

Domaine biogéographique : continental
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur occidental, District des Vosges du Nord

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41-11	hêtraies acidiphiles à Luzule
41-4	**érablaies à Lunaire**
44-3	**ripisylves**
62-21	rochers à *Asplenium septentrionale*
65	habitats rocheux et grottes

Oublis :
hêtraies neutroacidiclines

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Mammifères	*Barbastella barbastellus*	Mammifères	* *Lynx lynx*
	Myotis myotis		* *Felis sylvestris*
	**Lynx lynx*		* *Muscardinus avellanarius*
Poissons	*Lampetra planeri*	Reptiles	*Podarcis muralis*
	Cottus gobio		*Natrix natrix*

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

1 . Forêt communale de Steinbourg :

La forêt n'est concernée que par la hêtraie à Luzule. Nous proposons de l'exclure du site, cet habitat étant par ailleurs fortement représenté.

2. Forêt domaniale de la Petite-Pierre :

La forêt est concernée par :

- les aulnaies de vallée, habitat prioritaire
- les hêtraies neutrophiles à acidiclines
- les hêtraies-chênaies acidiphiles

habitats d'intérêt communautaire

Une certaine surface des diverses hêtraies est à sélectionner sur les versants de vallée avec au moins 300 ha de forêt en bon état de conservation, avec les diverses phases sylviculturales.

3. Forêt domaniale de Bouxwiller :

Ensemble pouvant être exclu (absence d'habitats remarquables).

4. Forêt communale de Dossenheim :

Retenir pour un éventuel noyau dur la forêt riveraine et une bande de hêtraie-sapinière à Luzule en dehors des zones enrésinées.

5. Forêt communale d'Ottersthal :

Présence d'habitats d'intérêt communautaire très largement répandus. Cette forêt peut être exclue d'un futur noyau dur.

6. Forêt communale de Eschbourg :

Nous exprimons la même remarque que pour la forêt précédente : habitats d'intérêt communautaires largement répandus...

Une cartographie à l'échelle du site, avec évaluation de l'état de conservation, permettrait de juger du bien fondé de la prise en compte de cette forêt et certaines de ses surfaces !

7. Forêt communale de la Petite-Pierre :

Mêmes observations et recommandations.

8. Forêt communale de St Jean les Saverne :

A exclure du fait de son manque d'originalité et de la présence de reboisements en espèces allochtones.

9. Forêt communale de Saverne :

Une étude approfondie reste à faire pour :

- définir les surfaces en bon état de conservation (au sens de la Directive) au niveau des habitats d'intérêt communautaire.

  ➔ délimitation d'un ensemble d'au moins 300 ha de hêtraie à Luzule avec ses différentes phases sylviculturales.

III . SYNTHESE :

Là encore il subsiste un très gros travail :

- de cartographie des habitats,
- d'évaluation de l'état de conservation,

afin de proposer un site cohérent où les habitats prioritaires (riverains, d'éboulis...) seront ceinturés d'un espace de hêtraies banales en bon état de conservation.

Sous-secteur oriental

SITE 1802 (***)

n° CSRPN : I

Domaine biogéographique : continental
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur oriental
District des Vosges alsaciennes, sous-district des Vosges cristallines alsaciennes

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

44-3	**ripisylves**
41-4	**érablaies d'éboulis ou de ravins**
41-13	hêtraies à Aspérule
41-11	hêtraies à Luzule
41-15	hêtraies sommitales
44-A1 à 44-A4	**tourbières boisées**
42-21-42-22	sapinières-pessières sur gros blocs
51-1	**tourbières hautes actives**
38-3	prairies de fauche montagnardes
37-81	mégaphorbiaies
35-1x36-31	pelouses à *Nardus stricta*

Oublis :
landes à Callune, Myrtille

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Mammifères	**Lynx lynx*	Mammifères	** Lynx lynx*
Insectes	**Lucanus cervus*		

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

1 . Réserve biologique domaniale du Champ du Feu :

L'ensemble de cette réserve est à proposer en noyau dur (tourbières et pelouses à Nard...). La zone tampon actuellement définie est également à proposer pour le site Natura 2000.

2. Forêt domaniale du Hohwald-Zundelkopf :

Nous ne disposons pas de documents précis. Une étude fine reste à faire pour individualiser un noyau avec :

- les chaumes,
- les hêtraies sommitales voisines, les prairies...,
- les forêts riveraines et de ravins,
- une zone de hêtraie-sapinière à Luzule en ceinture.

SITE 1805 (**)

n° CSRPN : L

Domaine biogéographique : continental
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur oriental
District des Vosges alsaciennes, sous-district des Vosges cristallines alsaciennes

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41-4 **tillaies-érablaies sèches**
éboulis (61-1), rochers (62-21), et dalles rocheuses (62-3)

34-34 pelouses acidiphiles

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
-	-	Reptiles	*Coronella austriaca*
			Lacerta viridis
		Amphibiens	*Alytes obtetricans*

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Nous ne disposons pas d'éléments de jugement sur les forêts concernées par ce site. Compte-tenu des habitats signalés, les formations rupicoles sont à individualiser ; les zones tampons à imaginer sont de faible étendue.

En ce qui concerne les pelouses, il s'agit de trouver un mode de gestion permettant d'en assurer la pérennité.

Les tillaies sont à localiser avec une "ceinture" de forêts zonales en bon état de conservation.

SITE 1807

n° CSRPN : N

Domaine biogéographique : continental
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur oriental
District des Vosges alsaciennes, sous-district des Vosges cristallines alsaciennes

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41-11	hêtraies, hêtraies-sapinières à Luzule
41-15	hêtraies sommitales
41-4	**érablaies d'éboulis ou de ravins**
44-A1 à 44-A4	**tourbières boisées**
42-21 et 42-22	pessières sur éboulis

complexe rupicole : éboulis (61-1), rochers (62-2)

51-1	**tourbières**
38-3	prairies de fauche montagnardes
37-8	mégaphorbiaies
37-31	prairies à Molinie
35-1	**pelouses à *Nardus stricta***
31-21	landes à Genêt pileux et Vaccinium
31-41	landes à myrtille et pulsatille

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Mammifères	*Myotis schreibersi*	Mammifères	* *Lynx lynx*
	Myotis bechsteini		* *Felis sylvestris*
	Myotis emarginatus		* *Muscardinus avellanarius*
	Myotis myotis		*Castor fiber*
	Castor fiber	Reptiles	*Coronella austriaca*
	**Lynx lynx*		*Lacerta agilis*
Poissons	*Lampetra planeri*		*Podarcis muralis*
	Cottus gobio	Amphibiens	*Alytes obstetricans*
Crustacés	*Austropotamobius pallipes*		*Hyla arborea*
		Insectes	*Parnassius apollo*

Végétales :

Annexe II		Annexe IV	
Bryophytes	*Bruchia vogesiaca*	-	-
	Drepanocladus vernicosus		

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

1 . Forêt communale de Bitchwiller-les-Thann :

Présence d'un ilôt d'érablaie et de hêtraie sommitale concerné par la Directive ; à envisager dans un noyau dur.

2. Forêt communale de Geishouse :

Présence d'un grand ensemble de hêtraies sommitales à retenir dans un noyau dur.

3. Forêts communales de Husseren Wesserling et Kruth :

Nous disposons d'informations fragmentaires. Prendre au moins dans le noyau dur les hêtraies sommitales, les tourbières, les érablaies.

4. Forêt communale de Mitzach :

Nous disposons d'informations fragmentaires. Proposer les parties sommitales.

5. Forêt communale de Moosch :

Les hêtraies sommitales, les érablaies-frênaies sont à retenir dans le futur noyau dur avec un espace interstitiel constitué de hêtraies-sapinières à Luzule.

6. Forêt communale de Ranspach :

Proposer en noyau dur les hêtraies sommitales, les érablaies sur éboulis et quelques zones d'éboulis avec leur environnement de hêtraie à Luzule.

7. Forêt communale de St Amarin :

Là encore prendre l'ensemble de la zone proposée (hêtraie sommitale).

8. Forêt communale de Storckensohn :

Prendre en noyau dur la hêtraie sommitale, l'érablaie sur éboulis avec leur environnement de hêtraie-sapinière acidiphile à Luzule.

9. Forêt communale de Fellering :

Les informations en notre possession sont très fragmentaires. Nous donnons les mêmes conseils que pour les forêts précédentes.

10. Forêt communale de Metzeral :

Plusieurs noyaux durs sont à constituer autour :

- d'une part des hêtraies d'altitude et des forêts d'éboulis,
- d'autre part des érablaies de plus basse altitude,

en associant à ces habitats une certaine surface de hêtraie-sapinière acidiphile.

11. Forêt communale de Mittlach :

Des noyaux durs sont à constituer autour :

- des aulnaies-frênaies de vallées et érablaies de ravin, des bas-marais,
- des hêtraies d'altitude,

en s'efforçant de lier les individus d'habitat par des sapinières-hêtraies à Luzule en bon état de conservation.

12. Forêt communale de Wasserbourg :

Cette forêt peut être exclue des noyaux durs (absence d'habitats remarquables).

13. Forêt domaniale de Guebwiller, forêt communale de Rimbach, forêt communale de Saultz, forêt communale de Wasserbourg :

Nous manquons d'informations pour donner un avis justifié. Nous recommandons la même approche que dans les forêts précédentes.

14. Forêt communale de Sickert :

Les érablaies sur éboulis sont à intégrer dans un noyau dur avec des hêtraies-sapinières acidiphiles voisines.

15. Forêt communale d'Oberbruck :

On peut envisager d'exclure cette forêt d'un noyau dur.

16. Forêt communale de Masevaux :

Les forêts riveraines et d'éboulis, les hêtraies d'altitude sont à intégrer aux noyaux durs. Les hêtraies-sapinières acidiphiles peuvent assurer la liaison entre ces individus dispersés (individus en bon état de conservation avec les différentes phases sylvigénétiques).

17. Forêt communale de Bourbach-le-Haut :

Les informations sont trop limitées pour émettre un avis pertinent.

18. Forêt communale de Rimbach :

Intégrer dans le noyau dur les hêtraies sommitales et une ceinture de hêtraies d'altitude acidiphiles.

III . SYNTHESE :

Nous ne disposons pas de tous les éléments sur ce site. Il parait fondamental d'asseoir les noyaux durs sur les hautes chaumes, les landes, les hêtraies sommitales, les tourbières, les érablaies, les ripisylves et d'utiliser les hêtraies-sapinières acidiphiles comme éléments tampons ou interstitiels.

Il reste à cartographier les milieux, à bien distinguer les zones en noyaux durs, zones tampons ou interstitielles pour asseoir ensuite la gestion.

SITE 1801 (***)

n° CSRPN : H

Domaine biogéographique : continental
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur occidental
District des Vosges lorraines, sous-district des Vosges gréseuses lorraines
Sous-secteur oriental
District des Vosges alsaciennes, sous-district des Vosges gréseuses alsaciennes

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

44-3	**ripisylves**
41-41	**érablaies**
44-A1 à 44-A4	**tourbières boisées**
42-21	sapinières-pessières hyperacidiphiles
41-11	hêtraies, hêtraies-sapinières à Luzule
41-13	hêtraies à aspérule
51-**1**	**tourbières hautes actives**
38-3	prairies de fauches montagnardes
35-1x36-31	**pelouses à nard raide**

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Mammifères	*Rhinolophus hipposideros*	Mammifères	* *Lynx lynx*
	Myotis myotis		
	**Lynx lynx*		
Insectes	**Lucanus cervus*		

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

1 . Forêt domaniale du Donon :

Nous ne disposons pas de cartes détaillées et référencées de cette forêt. Il semble qu'elle héberge surtout la hêtraie, hêtraie-sapinière à Luzule. Par ailleurs, la gestion prend en compte la conservation des populations de Grand Tétras et de la tourbière de la Maxe.

Il faut donc combiner ces divers éléments pour définir un noyau dur centré sur les objectifs forts de conservation avec une certaine surface d'habitats ordinaires en bon état de conservation.

2. Forêt indivise des Sept Communes :

Une zone de conservation peut être proposée avec les tourbières et une ceinture de hêtraie-sapinière acidiphile (mais les habitats forestiers sont ici artificialisés : dominance de l'Epicéa en plantations).

3. Forêt domaniale d'Engenthal :

La proposition à faire doit se construire à partir des tourbières et aulnaies-frênaies d'une part, des crêtes non boisées, avec un ensemble de hêtraies-sapinières non artificialisées d'autre part.

III . SYNTHESE :

Il reste à définir d'une manière cohérente :

- les noyaux durs,
- les zones tampons nécessaires à la bonne conservation des habitats vulnérables,
- les zones d'influence avec les habitats d'intérêt communautaire ordinaires.

On doit s'attendre à une réduction drastique par rapport à l'actuelle enveloppe de référence.

SITE 1806 (**)

n° CSRPN : M

Domaine biogéographique : continental
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur oriental
District des Vosges alsaciennes, sous-district des collines-sous-vosgiennes orientales

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41-16	hêtraies sèches
41-131	hêtraies-chênaies neutrophiles à Aspérule
41-26	chênaies sessiliflores à *Galium sylvaticum*
34-3	**pelouses à Orchidées**
34-11	**dalles rocheuses**
65	grottes, cavités

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Mammifères	*Myotis bechsteini*	Reptiles	*Coronella austriaca*
	Myotis emarginatus		*Lacerta viridis*
	Myotis myotis		
Insectes	*Callimorpha quadripunctaria*		

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Nous ne disposons pas d'éléments précis pour porter un jugement fondé. L'habitat forestier original est la hêtraie sèche. Les pelouses et les lisières sont d'un grand intérêt.

SITE 1813 (***)

n° CSRPN : T

Domaine biogéographique : continental
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur oriental
District de la Plaine d'Alsace, sous-district de la Hardt

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41-26 chênaies du *Galio-Carpinetum*
34-3 pelouses et lisières
34-11 **dalles rocheuses**

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Insectes	**Cerambyx cerdo*	Mammifères	*Cricetus cricetus*
	**Lucanus cervus*	Insectes	**Cerambyx cerdo*
	**Eriogaster catax*		**Eriogaster catax*

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Les habitats les plus intéressants sont les pelouses et les pelouses préforestières avec leurs dalles rocheuses.

La forêt héberge quant à elle un habitat commun (chênaie à *Galium*). Par contre les chênaies pubescentes non concernées par la Directive Habitat sont du plus grand intérêt.

1 . Forêt communale de Dessenheim :

Proposer l'ensemble des pelouses intraforestières avec leur environnement de chênaies (pubescentes ou sessiliflores).

2. Forêt du Consistoire protestant de Colmar :

Les informations sont insuffisantes. Les pelouses sont à rechercher et à retenir avec un écrin forestier environnant.

3. Forêt domaniale de Kasterwald :

La même stratégie est à adopter : pelouses avec chênaies pubescentes et une certaine surface de chênaies sessiliflores calcicoles à acidiclines.

4. Forêt des Hospices civils de Colmar :

Proposer l'ensemble avec les chênaies sèches et leurs lisières.

5. Forêts de la division de Guebwiller :

Nous ne disposons d'aucune information précise.

6. Forêt domaniale de la Hardt :

Proposer la partie nord de la forêt avec les pelouses et fruticées sèches.

III . SYNTHESE :

Il reste un gros travail de localisation :

- des pelouses,
- de leur lisière.

En ce qui concerne leurs zones tampons, on choisit donc les chênaies sèches qui les entourent.

SITE N° 1796 (**)

n° CSRPN : C

Domaine biogéographique :continental
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur oriental
District de la Plaine d'Alsace, sous-district de la région d'Haguenau

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

Ils sont décrits de manière très succinte (site proposé pour les espèces).

- milieux aquatiques,
- landes,
- prairies,
- bas-marais alcalins,
- forêts mixtes (??)

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Poissons	*Lampetra planeri*	Mammifères	**Muscardinus avellanarius*
	Cottus gobio		**Felis sylvestris*
	Salmo Salar	Reptiles	*Lacerta agilis*
Amphibiens	*Triturus cristatus*		*Natrix natrix*
	**Bombina variegata*		*Coronella austriaca*
Insectes	*Maculinea teleius*	Amphibiens	*Pelobates fuscus*
	Maculinea nausithaes		*Bufo calamita*
	Lycaena dispar		**Rana dalmatina*
	Euphydrias aurinia		*Rana arvalis*
	Ophiogomphus cecilia		**Bombina variegata*
			Triturus cristatus
		Insectes	*Maculinea teletus*
			Maculinea nausithous
			Lycaena dispar

Végétales :

Annexe II		Annexe IV	
Angiospermes	*Liparis loeselii*	-	-

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

- On ne peut que regretter la dissociation sites/espèces, sites/habitats.

- Le site ici proposé ne propose aucun recensement des habitats.

- Par ailleurs, il est baptisé de linéaire mais englobe dans l'enveloppe de référence une surface forestière non négligeable.

- Il semble indispensable, dans une première étape, qu'une étude approfondie soit menée pour :

    1- identifier les habitats relevant de l'annexe I (complément du bordereau nécessaire à réaliser !)

    2- cartographier ces habitats afin de déterminer les noyaux durs incluant d'une part des habitats forestiers relevant de l'annexe I et d'autre part une zone tampon à la plaine alluviale, assurant la complémentarité aux milieux aquatiques et ouverts.

C'est le cas pour les forêts de Wissembourg, Niederlauterbach, Salmbach.

1 Forêt communale de Wissembourg :

Cette forêt présente de nombreuses plantations qu'il convient d'exclure des noyaux durs.

Les études doivent porter sur les aulnaies-frênaies pédonculées (Est de la forêt).

2 Autres forêts communales :

Nous n'avons pas d'informations ; il convient d'adopter la même logique.

SITE N° 1797 (***)

n° CSRPN : D

Domaine biogéographique :continental
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur oriental
District de la Plaine d'Alsace
Sous-districts du Ried Rhénan, du Ried de l'Ill, de la région d'Haguenau, de la Hardt
y

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

44.3 **forêts riveraines**
44.4 ormaies-frênaies alluviales
41.24 chênaies pédonculées édaphiques
41.26 chênaies sessiliflores-charmaies, à hêtre plus ou moins rares.
34.3 **pelouses sèches riches en Orchidées**
53.3 **bas-marais alcalins à *Carex davalliana***
37.7 lisières fraîches et neutrophiles (***Galio-Urticetea***)
37.31 prairies humides à *Molina caerulea* (***Molinion caeruleae***)
37.23 prairies inondables (***Cnidion dubii***)
38.2 prairies de fauche (***Arrhenatherion elatioris***).
... (milieux aquatiques nombreux)

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Mammifères :	*Myotis myotis*	Mammifères :	*Castor fiber*
	Castor fiber		*Lutra lutra*
	Lutra lutra	Reptiles :	*Lacerta agilis*
Poissons :	*Salmo salar*		*Natrix natrix*
	Aspius aspius	Amphibiens :	**Bombina variegata*
	Leuciscus soufia		*Triturus cristatus*
	Rhodeus sericeus amarus		*Alytes obstetricans*
	Cobitis taenia		*Bufo calamita*
	Misgurnis fossilis		*Bufo viridis*
	Cottus gobio		*Hyla arborea*
Amphibiens :	*Triturus cristatus*		*Pelobates fuscus*
	**Bombina variegata*		**Rana dalmatina*
Crustacés :	*Austropotamobius pallipes*		*Rana lessonae*
Insectes :	**Cerambyx cerdo*	Insectes :	**Cerambyx cerdo*
	**Lucanus cervus*		*Hypodryas maturna*
	****Osmoderma eremita***		*Leucorrhinia pectoralis*
	Euphydryas aurinia		*Lycaena dispar*
	Hypodryas maturna		*Maculinea nausithous*
	Maculinea nausithous		*Maculinea teleius*
	Maculinea teleius		**Osmoderma eremita*
	Leucorrhina pectoralis	Mollusques :	*Union crassus*
Mollusques :	*Vertigo moulinsiana*		
	Unio crassus		

Végétales :

Annexe II		Annexe IV	
Bruophyrtes	*Dicranum viride*	-	-

II . REMARQUES D'ORDRE GENERAL :

La quasi totalité des forêts bénéficiant du régime forestier est concernée par l'enveloppe de référence actuelle.

Compte tenu des logiques adoptées dans les autres régions, il aurait été souhaitable de distinguer plusieurs ensembles homogènes, ayant leur logique propre.

En règle générale nous soulignerons :

- le grand intérêt des forêts riveraines
  x ripisylves d'une part (44.3) prioritaires
  x chênaie-ormaie d'autre part (44.4) d'intérêt communautaire

- le souci légitime d'intégrer l'essentiel des ripisylves (44.3),

- le besoin de réaliser une évaluation de l'état de conservation
  - pour les forêts rhénanes,
  - pour les chênaies pédonculées et chênaies sessiliflores voisines (basé sur le degré de naturalité des peuplements).

  afin de fournir des espaces possédant un réel intérêt actuellement.
  En ce qui concerne les forêts rhénanes, dont l'énorme intérêt est indéniable, des mesures ont déjà été prises (forêts de protection...). Une sélection est donc à notre avis fort souhaitable (représentativité et non exhaustivité).

III . ANALYSE DES PRINCIPALES FORETS CONCERNEES :

1 Forêt communale de Kunheim :

- exclure les peupleraies du noyau dur ;
- retenir totalement le type VII (Peuplier, Saule, Tremble...) ;
- opérer une évaluation dans les chênaies pédonculées claires de façon à obtenir un ensemble cohérent (le plus continu possible au bord du Giessen) et en bon état de conservation.

2 Forêt communale de Vogelgrun :

- exclure le Pin sylvestre, les peupleraies ;
- évaluer sur le reste de la forêt l'état de conservation des forêts dominées par le Chêne pédonculé, le Frêne et l'Erable ;
- définition d'un frange riveraine.

3 Forêt communale de Geiswasser :

- exclure les surfaces en résineux et en Robinier ;
- évaluation de l'état de conservation du reste de la forêt en s'efforçant de délimiter une bande continue bordant le cours d'eau, incluant les zones à bois tendres.

4 Forêt communale de Baltzenheim :

- exclure les surfaces les plus artificialisées ;
- s'efforcer de trouver des bandes les plus continues possible autour des rivières et milieux herbacés ;
- évaluer l'état de conservation des milieux concernés par la Directive (composition dendrologique et structure) afin de retenir une surface limitée d'espaces forestiers bien représentatifs.

5 Forêt communale de Blodesheim :

- exclure les plantations de Robinier et de Pin sylvestre ;
- forêt à éliminer du noyau dur.

6 Forêt communale de Fersenheim :

- exclure les surfaces en Pin sylvestre, Robinier ;
- proposition de la pelouse et des peupleraies-saulaies dans le noyau dur ;
- voir l'état de conservation au niveau des chênaies plantées...

7 Forêt communale de Rumersheim-le-haut :

- exclure les surfaces en Pin sylvestre, Chêne rouge...
- analyser les habitats et leur état de conservation sur le reste de la forêt ;
- sans doute à exclure du fait de sa faible surface.

8 Forêt domaniale de Sélestat : l'Illwald :

- à partir de l'excellente carte des stations, il s'agit d'établir dans un premier temps la carte des habitats (annexe I) ;
- puis, après définition de critères concernant l'état de conservation des peuplements, de construire un noyau dur intégrant :
    - les forêts riveraines (d'une manière assez systématique)
    - des chênaies pédonculées les jouxtant, en bon état de conservation.
- il convient de s'interroger sur les vides "boisables" : s'agit-il d'habitats de la Directive qu'il convient de laisser en l'état ?

Il ressortira de cette analyse qu'une grande partie de la forêt est concernée par la Directive. Par ailleurs ce massif est très représentatif du territoire biogéographique concerné.

9 Forêt domaniale de Schoenau:

- exclure les peuplements artificialisés ;
- constituer un ensemble cohérent autour des cours d'eau avec :
    - x ripisylves (bois tendres + bois durs),
    - x chênaies pédonculées en tenant compte pour cet habitat de l'état de conservation des peuplements.

10 Forêt communale d'Artolsheim :

- ensemble excellent d'informations sur la forêt ;
- exclure les peuplements artificialisés (Robinier, Peupliers, Résineux) ;
- constituer autour des différents cours d'eau un ensemble cohérent
  - x avec ripisylves,
  - x avec chênaies-ormaies (sélection de surfaces en bon état de conservation),
  - x avec chênaies pédonculées-charmaies,
  - x avec tillaies sèches sur terrasses sèches.

Une partie importante de la forêt se trouve dans la zone de forêt de protection.

Prendre en compte tous les milieux associés sur les surfaces non boisées pour en assurer la conservation.

11 Forêt communale de Bootzheim :

- exclure les zones artificialisées (Peupliers, résineux...)
- redondance avec milieux déjà présents dans d'autres forêts :
  - x retenir les zones de forêts riveraines,
  - x identifier une bande de chênaie pédonculée en bon état de conservation autour.
  - › limiter la surface à proposer en noyaux durs.

12 Forêt communale d'Hilsenheim :

- exclure les zones artificialisées (Robinier, Peupliers, résineux)
- intégrer en noyau dur les aulnaies-frênaies avec une bande extérieure de chênaies sélectionnées en fonction de leur état de conservation (composition et structure).

13 Forêt communale de Marckolsheim :

- exclure déjà les zones artificialisées ;
- identifier les espaces correspondants à des habitats de l'annexe I ; et évaluer leur état de conservation en les comparant avec les autres massifs de ce secteur rhénan ;
- sélectionner une surface représentative.

14 Forêt domaniale de Mackenheim:

- exclure les zones artificialisées ;
- évaluation à réaliser au sein de la chênaie-ormaie pour sélectionner une certaine étendue (sur des critères de compositions dendrologiques, structure).
- intégrer les surfaces occupées par les essences à bois tendres (Peuplier blanc...).

15 Forêt communale de Muttersholtz:

- conservation de la prairie à *Allium*
- sinon exclure la forêt artificialisée des noyaux durs (gestion des populations d'espèces rares dans un autre cadre).

16 Forêt communale de Schoenau:

- exclure les zones artificialisées ;
- construire des noyaux durs cohérents autour :
  - des tillaies à *Carex alba* ;
  - des chênaies-ormaies,
  - des milieux associés non boisés

après évaluation de l'état de conservation (composition dendrologique et structure).

17 Forêt communale de Wittisheim :

- exclure les zones artificialisées (Robinier, résineux),
- opérer une identification et une évaluation des habitats présents, et s'attacher à concentrer les noyaux durs sur une à deux parties de la forêt.

18 Forêt communale de Herhsheim :

- intégrer les aulnaies-frênaies riveraines ou de zones de dépression ;
- évaluer l'état de conservation des chênaies pédonculées afin d'en sélectionner une certaine surface à proximité des forêts riveraines.

19 Forêt communale de Huttenheim :

- ensemble redondant avec d'autres massifs, sans originalité majeure ; à exclure.

20 Forêt domaniale de Honau :

- ensemble d'habitats relevant de l'annexe I
- évaluer l'état de conservation (composition dendrologique, structure...) pour élaborer une proposition de noyau dur.

21 Forêt de la ville de Strasbourg : Robertsau, Rohrschollen :

- nous ne disposons pas d'informations sur les espèces présentes ou les types de stations.
- nous recommandons :
  - x d'intégrer en noyaux durs les milieux aquatiques, les espaces herbacés,
  - x d'étudier l'état de conservation des espaces forestiers avoisinant afin de délimiter les futurs noyaux durs, avec des parcelles vraiment remarquables, et en considérant des zones tampons par rapport aux milieux aquatiques.

22 Forêt communale de Illkirsch graffenstaden :

- exclure les surfaces artificialisées (Noyer, peupleraies, résineux).
- nous ne disposons pas d'informations sur les types de stations ; nous recommandons d'identifier les habitats et d'évaluer leur état de conservation.
- le noyau dur doit s'appuyer sur les forêts riveraines et une ceinture de chênaie pédonculée voisine.

23 Forêt communale de Friesenheim :

- évaluation de l'état de conservation à réaliser
- éventuel noyau dur sur la chênaie-ormaie et les espaces associés (herbacés et aquatiques).

24 Forêt communale de Bolsenheim :

- ensemble de milieux forestiers humides relevant entièrement de la Directive ;
- état de conservation à analyser pour déterminer le noyau dur potentiel.

25 Forêt communale de Rhinau :

- forêt représentative dont la majeure partie peut être proposée.

26 Forêt communale de Stotzheim :

- évaluation de l'état de conservation à réaliser sur la chênaie pédonculée-frênaie (composition dendrologique, structure).
- comparer avec d'autres massifs pour juger de la représentativité.

27 Forêt communale de Rossfeld :

- à partir des noyaux d'aulnaies-frênaies, retenir une certaine surface de chênaie pédonculée-frênaie en bon état de conservation et représentative.

28 Forêt communale d'Erstein :

- forêt très représentative de la zone rhénane pouvant être proposée en grande partie en noyau dur.

29 Forêt domaniale de Daubensand :

- forêt très représentative de la zone rhénane pouvant être proposée en grande partie en noyau dur.

30 Forêt communale de Gambsheim :

- nous nous limiterons à proposer la constitution d'un noyau sur le canton Riedmatten où dominent les formations basses à Aulne et Peuplier.

31 Forêt communale de Dalhunden :

- exclure les surfaces en Hêtre et Pin sylvestre ;
- élaborer des noyaux durs à partir des zones riveraines et des espaces ouverts, en évaluant l'état de conservation des peuplements.

Remarque : nous ne disposons pas d'informations sur un certain nombre de forêts (cartes des peuplements-stations) ; elles ne seront pas analysées ici.

IV . SYNTHESE GENERALE :

Il faut souligner qu'il reste un travail énorme à faire sur ce site gigantesque :

- identifier et cartographier les habitats de l'annexe I,
- évaluer les individus, rechercher la représentativité pour les habitats d'intérêt communautaire, accepter plus l'exhaustivité pour les prioritaires,
- comparer entre les divers massifs,
- élaborer les futurs noyaux durs à partir de ces travaux.

SITE 1798 (**)

n° CSRPN : E

Domaine biogéographique : continental
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur oriental
District de la Plaine d'Alsace, sous-district de la région d'Haguenau

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

44-3	**forêts riveraines (*Alnenion glutinoso-incanae*)**
44-A1 à 44-A4	tourbières boisées (***Vaccinio uliginosi-Pinetum sylvestris***)
41-51	chênaies pédonculées à Molinie
41-26	chênaies sessiliflores à *Galium sylvaticum*
41-24	chênaies pédonculées à Stellaire
37-7	lisières fraîches (***Galio-Urticetea***)
51-1	**tourbières hautes actives (*Scheuchzerio-Caricetea fuscae*)**
37-31	prairies humides à Molinie
35-1x36-31	pelouses à *Nardus stricta*
64-1	pelouses à *Corynophorus* et landes sur sables

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Mammifères	*Myotis bechsteini*	Mammifères	* *Felis sylvestris*
	Myotis emarginatus	Reptiles	*Coronella austriaca*
	Myotis myotis		*Lacerta agilis*
Amphibiens	*Triturus cristatus*		*Lacerta austriaca*
	**Bombina variegata*	Amphibiens	* *Bombina variegata*
Poissons	*Lampetra planeri*		*Triturus cristatus*
	Cottus gobio		*Rana arvalis*
Insectes	**Lucanus cervus*		
Mollusques	*Margaritifera margaritifera*		

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Les milieux fondamentaux au niveau du site sont :

- les forêts riveraines,
- les tourbières boisées,
- les zones sableuses dénudées.

Ces habitats doivent apparaître fortement au sein des noyaux durs, avec les milieux aquatiques et herbacés associés.

Les autres milieux forestiers concernés, très ordinaires par ailleurs, sont à considérer en tant que zone tampon, espace de complémentarité...

Leur sélection est à réaliser sur :

- l'absence d'espèces allochtones,
- la structure et la composition dendrologique (état de conservation),
- le rôle de tampon ou d'espaces écologiquement complémentaires vis-à-vis des milieux cités précédemment.

1 . Forêt de Betschdorf :

L'effort doit porter sur la zone riveraine à la Sauer :

- identification des habitats et cartographie,
- évaluation,
- zone tampon auprès de la rivière.

2. Forêt de Hatten :

Une démarche identique est à mener ; a priori cette forêt n'est peut-être pas fondamentale au sein du futur noyau dur.

3. Forêt indivise d'Haguenau :

Il s'agit là encore de se livrer à une étude fine :

- 1) des habitats vraiment concernés ;
- 2) de leur état de conservation (établi sur des critères rigoureux) ;
- 3) pour les habitats d'intérêt communautaire de sélectionner une surface limitée (au moins de 300 ha avec l'ensemble des phases sylviculturales) venant enserrer les individus d'habitats prioritaires ;
- 4) d'envisager des surfaces intersticielles dont l'aire doit aussi être limitée.

Il reste donc un gros travail à mener en concertation sur ce site.

SECTEUR ALPIEN

Sous-secteur oriental

SITE 1810 (**)

n° CSRPN : Q

Domaine biogéographique : continental
Secteur alpien
Sous-secteur oriental, District du Sundgau

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

44-3 **ripisylves : aulnaies-frênaies, saulaies, saulaies-peupleraies**
37-7 lisières fraîches

22-13, 24-4 végétation aquatique.

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Mammifères	*Castor fiber*	Mammifères	*Caster fiber*
Amphibiens	*Triturus cristatus*		* *Muscardinus avellanarius*
	**Bombina variegata*	Amphibiens	* *Bombina variegata*
Poissons	*Lampetra planeri*		*Alytes obstetricans*
	Salmo salar		*Bufo calamita*
	Cottus gobio		*Triturus cristatus*
Crustacés	*Austropotamobius pallipes*		*Hyla arborea*
Insectes	*Lycaena dispar*		*Rana arvalis*
		Insectes	*Lycaena dispar*

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

1 . Forêt communale de Burnhaupt-le-Haut :

Apparente contradiction entre la carte des peuplements et la carte des stations. Identifier les forêts riveraines (aulnaies-frênaies), les proposer en noyau dur avec une frange de chênaie pédonculée.

2. Forêt communale d'Aspach-le-Haut :

Les informations fournies restent sommaires. Nous donnerons les mêmes conseils que précédemment.

3. Forêt communale de Sentheim :

Une seule parcelle est concernée en bordure de la rivière. Mais nous n'avons pas d'information sur la composition des peuplements.

4. Forêt communale de Schweighouse :

Les informations restent très sommaires. Les forêts riveraines et les chênaies pédonculées sont à rechercher en lisière sud-ouest de la forêt.

5. Forêts communales de Roderen ; Morschwiller :

Mêmes remarques.

6. Forêt communale de Heimsbrunn :

La seule partie concernée peut être intégrée dans un noyau dur (frênaie, chênaie-frênaie).

7. Forêt communale d'Aspach-le-Bas :

La forêt peut être exclue (pas de correspondance avec les habitats annoncés).

8. Forêt communale de Michelbach :

La forêt peut être exclue (pas de correspondance avec les habitats annoncés).

III . SYNTHESE :

Site essentiellement de vallée. Au niveau des forêts communales concernées, s'en tenir aux ripisylves et aux chênaies pédonculées contigues.

SITE 1811 (**)

n° CSRPN : R

Domaine biogéographique : continental
Secteur alpien
Sous-secteur oriental
District du Sundgau

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

aucun

habitats de bords d'étangs

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Amphibiens	*Triturus cristatus*	Amphibiens	* *Bombina variegata*
	**Bombina variegata*		*Triturus cristatus*
			Rana arvalis
			Hyla arborea
			Rana lessonae

Végétales :

Annexe II		Annexe IV	
Bryophytes	*Dicranus viride*	-	-
Pteridophytes	*Marsilea quadrifolia*		

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Les noyaux durs concernés sont les seuls étangs avec leurs ceintures (140 ha). L'enveloppe de référence est immense (9850 ha) avec de nombreuses forêts communales.

L'objectif au niveau de ces forêts est éventuellement d'identifier une frange au niveau de l'écotone avec l'étang, afin de constituer une zone tampon, d'intégrer également la forêt riveraine qui encadre le ruisseau ou l'étang, et une certaine étendue de chênaie pédonculée.

Le travail reste à faire au niveau du site pour effectuer l'identification de ces milieux et des zones tampons.

Sous-secteur jurassien

SITE 1812 (**)

n° CSRPN : S

Domaine biogéographique : continental
Secteur alpien
Sous-secteur jurassien
District du Jura septentrional

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41-16	hêtraies sèches
41-13	hêtraies à Aspérule
41-4	**érablaies sur éboulis**
44-3	**ripisylves**
34-32	**pelouses à orchidées**
38-2	prairies de fauche collinéennes
38-3	prairies de fauche montagnardes
31-88	landes à Genévrier sur pelouses

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Mammifères	*Rhinolophus hipposideros*	Insectes	*Lycaena dispar*
Poissons	*Cottus gobio*		*Maculinea arion*
Insectes	***Callimorpha quadripunctata***		
	Euphydryas aurinia		
	Lycaena dispar		

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Le travail reste à faire au niveau de l'enveloppe de référence très vaste. Les individus d'habitat concernés ne sont pas encore localisés.

Au niveau des habitats forestiers il faut noter la présence de deux habitats prioritaires (ripisylves et forêts de ravins) et de deux habitats répandus, d'intérêt communautaire (hêtraies sèches, hêtraies à aspérule).

1 . Forêt communale de Durlinsdorf :

La forêt présente une toute petite partie vraiment concernée (parcelle 3) avec la hêtraie calcicole et les parcelles 1 et 11 avec les hêtraies-chênaies à Aspérule. Il reste à savoir si l'état de conservation est intéressant et si cet ensemble est représentatif à l'échelle du site !

2. Forêt communale de Levoncourt :

Les informations ne permettent pas de tirer des conclusions. Il reste à faire une étude stationnelle rigoureuse.

3. Forêt communale de Ligsdorf :

Mêmes remarques.

4. Forêt communale de Lutter :

Les parcelles 5, 6, 9 sont concernées (hêtraies sèches) ainsi que la parcelle 1 (hêtraies à Aspérule).

5. Forêt communale de Oberlarg :

Les parcelles 15 et 14 sont vraiment concernées par les mêmes habitats que dans la forêt précédente.

6. Forêt d'Oltingue :

Les informations sont insuffisantes pour donner des conseils fiables. Faire l'identification des habitats.

7. Forêt communale de Raedersdorf :

Les hêtraies, hêtraies-sapinières sèches occupent une surface non négligeable et sont à privilégier dans un éventuel noyau dur.

8. Forêt domaniale de St Pierre Lucelle :

On observe divers habitats intéressants :

- aulnaie-frênaie riveraine
- érablaie de pente d'éboulis
- hêtraies sèches calcicoles.

Le lien entre ces individus peut être assuré par une certaine surface de hêtraie, hêtraie-sapinière calcicole à neutrophile.

9. Forêt communale de Winkel :

Un îlot de hêtraies sèches peut être individualisé.

10. Forêt communale de Courtavon :

On peut individualiser un îlot avec hêtraie sèche, érablaie sur éboulis.

III . SYNTHESE :

L'essentiel du travail reste à faire. Les habitats sont peu identifiés, leur état de conservation, leur représentativité restent encore à étudier.

On s'oriente vers de petits noyaux durs isolés au sein d'autres habitats ne relevant pas de la Directive.

REGION BOURGOGNE

SECTEUR ALPIEN

Sous-secteur bourguignon

SITE N° 959 (***)

n° CSRPN : 4

Domaine biogéographique : continental
Secteur alpien
Sous-secteur bourguignon, District chatillonnais

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41.16 hêtraies sèches calcicoles (***Cephalanthero-Fagion***)
41.13 hêtraies neutrophiles à Aspérule (***Asperulo-Fagetum***)
34.32 **pelouses riches en orchidées (*Mesobromion)***
61.3 éboulis colliéens (***Leontodontion hyoseroides***)
53.3 **bas-marais tuffeux (*Caricion davalliana*)**
37.31 pelouses à Molinie bleue

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Mammifères	*Myotis myotis*	Mammifères	**Felis sylvestris*
Amphibiens	**Bombina variegata*	Amphibiens	**Bombina variegata*
Crustacés	*Austropotamobius pallipes*		
Insectes	**Lucanus cervus*		

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Le site rassemble des milieux forestiers avec des marais tuffeux et un certain nombre de populations de Sabot de Vénus.
Les documents cartographiques sont fragmentaires et ne sont pas toujours parfaitement "transparents". (limite de l'enveloppe de référence par rapport aux limites des ZNIEFF ???)

1 Forêt domaniale de Châtillon-sur-Seine :

La carte des stations étant effectuée il est facile

- de passer à la carte des habitats
- d'évaluer l'état de conservation des individus d'habitat
- d'ajouter les habitats non forestiers
  - marais
  - pelouses
  - lisières
  - éboulis...
- de préciser les populations de sabot de Vénus.

Le noyau dur doit intégrer :

- les versants et les fonds de vallons avec marais, prairies humides,
- la zone d'érablaie,
- une partie limitée de plateau, mais la forêt domaniale de Chatillon est le seul exemple où la hêtraie sèche à laîche est recouvrante en plateau ; un noyau dur est donc à déterminer sur le plateau en croisant avec la présence de populations d'espèces rares. (sabot de Vénus, *Aster amelus*...)

2 Nous ne disposons pas de documents pour les autres forêts :

(Essarois, Leuglay, Voulaines-les-Templiers, Recey-sur-Ource, Lugny)

La logique serait la suivante :

- partir des marais :
  pelouses intraforestières
  populations de sabot de Vénus

- avec une surface suffisante de forêts de versant (hêtraie sèche, ou à Aspérule)
- éventuellement une zone "tampon" en plateau.

SITE N° 960 (**)

n° CSRPN : 5

Domaine biogéographique : continental
Secteur alpien
Sous-secteur bourguignon, District dijonais-chatillonnais

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41.16 hêtraies sèches calcicoles (***Cephalanthero-Fagion***)
41.13 hêtraies neutrophiles (***Asperulo-Fagetum***)
41.4 **tillaies, érablaies (*Tilio-Acerion*)**
34.32 pelouses calcicoles à Brome (***Mesobromion erecti)***
61.3 éboulis calcaires collinéens (***Leontodontion hyoseroïdes***)

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Mammifères	*Rhinolophus ferrumequinum*	Mammifères	**Felis sylvestris*

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Le site est proposé surtout pour ses habitats et leurs annexes.
Nous ne disposons là encore que de documents fragmentaires, incomplets pour donner un avis étayé ! La logique adoptée pour définir les futurs sites Natura 2000 (de part les seules ZNIEFF) est parfois discutable ! Des habitats de l'annexe I peuvent manquer dans ces inventaires !

1 Forêt domaniale d'Is-sur-Tille (combe Quincandolle) :

Bien que les documents n'aient pas été fournis, nous connaissons bien le site de la combe Quincandolle que nous avons étudié par le passé.
La partie proposée est à retenir dans son intégralité (forte concentration d'habitats et d'espèces remarquables).

2 Forêt de Curtil St Seine :

La partie identifiée dans cette forêt communale est à retenir en noyaux durs (fond de vallon, et une partie des versants).

3 Forêt communale de Francheville :

L'enveloppe de référence n'inclut que les versants et fonds de vallon. On peut retenir la zone ainsi proposée en entier dans un futur noyau dur.

III . SYNTHESE :

Encore une fois l'absence de documents cartographiques ne permet pas de porter un jugement valable sur la justification de certains espaces !

SITE N° 963 (***)

n° CSRPN : 8

Domaine biogéographique : continental
Secteur alpien
Sous-secteur bourguignon, District chatillonnais

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

54.2 bas-marais tuffeux (***Caricion davallianae)***
37.31 prairies humides à Molinie (***Molinion caeruleae***)
34.32 pelouses mésophiles à Brome (***Mesobromion erecti)***

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Amphibiens	**Bombina variegata*	Amphibiens	*Bufo calamita*
Crustacés	*Austropotamobius pallipes*		*Alytes obstetricans*
Insectes	*Coenagrion mercuriale*		**Bombina variegata*

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Le site est proposé essentiellement pour les marais tuffeux présents dans les vallons.

En règle générale, en ce qui concerne ces marais intraforestiers nous pouvons conseiller :

- de bien circonscrire le marais et ses écotones,
- d'envisager au niveau des versants une zone tampon qui intègre généralement des hêtraies calcicoles sèches et des hêtraies à Aspérule,
- d'assurer la conservation efficace des ripisylves éventuelles en aval du marais.

SITE N° 962 (***)

n° CSRPN : 7

Domaine biogéographique : continental
Secteur alpien
Sous-secteur bourguignon, District de Basse Bourgogne

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

31-82	landes à buis
34-32	**pelouses calcicoles mésophiles à Orchidées (*Mesobromion*)**
34-33	pelouses xériques (***Xerobromion***)
34-11	**dalles rocheuses (*Alysso-Sedion*)**
61-3	éboulis calcicoles collinéens (***Leontodontion hyoseroidis***)

Erreur :
Galio-Carpinetum

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
-	-	Mammifères	* *Felis sylvestris*
		Reptiles	*Elaphe longissima*
			Coronella austriaca

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Le site a été construit surtout pour les pelouses et landes.

Nous ne disposons d'aucun document cartographique nous permettant d'établir un diagnostic véritable.

Proposition (?) :

- cartographie des habitats de pelouses, habitats rupicoles...
- délimitation d'espaces tampons forestiers, éventuels, complémentaires pour la fonctionnalité des noyaux durs.

SITE N° 974 (***)

n° CSRPN : 19

Domaine biogéographique : continental
Secteur alpien
Sous-secteur bourguignon, District de Basse Bourgogne

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41-4	**érablaies, tillaies (*Tilio-Acerion*)**
34-32	**pelouses calcicoles mésophiles riches en Orchidées (*Mesobromion*)**
34-33	pelouses xérophiles (***Xerobromion***)
31-82	landes à buis
34-11	**dalles rocheuses (*Alysso-Sedion*)**
62-15	falaises calcicoles ensoleillées (***Potentillion caulescentis***)
61-3	éboulis calcicoles (***Leontodontion hyoseroidis***)
65	grottes

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
-	-	Mammifères	* *Felis sylvestris*
		Reptiles	*Lacerta viridis*
			Coluber viridiflavus
			Elaphe longissima

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Le site a été proposé pour les complexes pelouses - rochers - éboulis. Les habitats forestiers sont limités aux forêts de ravin.

Les documents en notre possession sont des plus fragmentaires !

Nous conseillons :

- une identification, cartographie et évaluation des habitats de pelouses et des complexes rupicoles ;
- la proposition d'espaces forestiers "tampons" apportant un volet "fonctionnalité" par rapport aux habitats de pelouses.

SITE N° 1004 (**)

n° CSRPN : 49

Domaine biogéographique : continental
Secteur alpien
Sous-secteur bourguignon, District de Basse Bourgogne (+ district Chatillonnais)

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés : aucun □ complexe de pelouses et de rochers !

34-33	pelouses xériques (***Xerobromion***)
34-11	**dalles rocheuses** (***Alysso-Sedion***)
62-1	falaises ensoleillées (***Potentillion caulescentis***)
61-3	éboulis (***Leontodontion hyoseroidis***)

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
-	-	Mammifères	* *Felis sylvestris*

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Le site est proposé pour les complexes pelouses - rupicoles. Nous ne disposons d'aucun élément sur les forêts.

Nous conseillons :

- l'identification, la cartographie, l'évaluation des habitats (annexe I),
- la proposition de zones tampons forestières dans l'entourage de ces habitats.

SITE N° 956 (***)

n° CSRPN : 1

Domaine biogéographique : continental
Secteur alpien
Sous-secteur bourguignon, District dijonais

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41.16 hêtraies sèches (***Cephalantero-Fagion***)
41.4 **tillaies, érablaies** (***Tilio-Acerion***)
41.13 hêtraies-chênaies neutrophiles (***Asperulo-Fagetum***)
34.32 **pelouses à Orchidées** (***Mesobromion***) ; 34.33 pelouses xériques (***Xerobromion***)
34.11 **dalles rocheuses** (***Alysso-Sedion***)
31.82 fruticées à Genévrier (***Berberidion***)
62.15 falaises calcaires (***Potentillion caulescentis***)
61.3 éboulis thermophiles (***Stipion calamagrostidis***...)

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Insectes	*Euphydryas aurinia*	Reptiles	*Coluber viridiflavus*
	Lycaena dispar		*Elaphe longissima*
			Lacerta viridis
			Coronella austriaca
		Insectes	*Lycaena dispar*

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

- Le site comprend à la fois des habitats forestiers et des habitats de pelouses ou de complexe rupicole.
- Les informations fournies restent fragmentaires.

1. Forêt communale de Chamboeuf :

Elle n'est concernée que par 9 ha. Nous n'avons pas d'informations détaillées sur la nature des habitats présents.
La forêt est en taillis-sous-futaie. On peut exclure cette partie qui n'est pas essentielle dans le site.

2. Forêt communale de Gevrey-Chambertin :

Il s'agit du noyau le plus intéressant au niveau du site de part sa diversité écologique et biologique.
Nous suggérons donc de retenir l'ensemble proposé, voir de l'étendre à l'ensemble de la série d'intérêt écologique.

3. Forêt communale de Fixin :

L'enveloppe de référence intègre les deux combes principales de la forêt avec la diversité écologique et biologique maximale de la forêt.
La carte fournie apporte peu d'éléments explicatifs.
Il convient d'identifier les habitats concernés et d'évaluer leur état de conservation et leur intérêt par rapport aux autres parties du site.

4. Forêt communale de Couchey :

Nous avons la même stratégie à proposer que pour la forêt précédente.
Nous manquons d'éléments objectifs (carte des stations) pour porter un jugement solide.

5. Forêt communale de Borchin :

Deux combes sont concernées par le site. Nous manquons d'éléments objectifs.
Il convient donc d'identifer les habitats et de les évaluer dans une seconde étape.

III . SYNTHESE :

La proposition d'enveloppe de référence se limite généralement aux combes entaillant la Côte de l'Arrière Côte.
Il s'agit des espaces présentant la plus grande diversité et donc le plus grand intérêt.
Des mesures conservatoires sont en place ou en projet dans plusieurs combes.
Nous recommandons donc de proposer en noyau dur l'essentiel des surfaces présentes sachant que la surface totale régionale est très mesurée.

Nota - Il manque les documents indispensables sur plusieurs forêts du site !

SITE N° 957 (**)

n° CSRPN : 2

Domaine biogéographique : continental
Secteur alpien
Sous-secteur bourguignon, District dijonais

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41.4 **tillaies, érablaies** (***Tilio-Acerion***)
41.16 hêtraies sèches calcicoles (***Cephalanthero-Fagion***)
34.32 **pelouses calcicoles à Orchidées** (***Mesobromion***)
34.33 pelouses xériques (***Xerobromion erecti***)
31.82 fruticées (***Berberidion***)
54.12 **sources tuffeuses** (***Cratoneurion commutati***)
54.2 bas-marais tuffeux (***Caricion davallianae***)
37.31 prairies humides à Molinie
61.3 éboulis thermophiles (***Stipion calamagrostidis)***
62.15 falaises calcaires (***Potentillion caulescentis***)

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Mammifères	*Myotis myotis*	Mammifères	**Felis sylvestris*
Insectes	*Euphydryas aurinia*	Reptiles	*Lacerta viridis*
		Amphibiens	**Rana dalmatina*

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Ce site centré sur le Val Suzon concerne des milieux forestiers, des prairies et des pelouses.
Il s'agit d'un ensemble exceptionnel par l'existence de milieux variés (écocomplexes avec forte complémentarité des éléments contigus).

1. Forêt communale de Darois :

L'enveloppe intègre essentiellement les versants avec :

- la chênaie pubescente qui héberge éboulis, rochers et lisières,
- les hêtraies sèches,
- les érablaies et tillaies,
- les hêtraies (chênaies à Aspérule)

Nous sommes partisan de proposer l'espace inclus dans l'enveloppe de référence si la commune accepte cette éventualité.

2. Forêt communale de St Seine l'Abbaye :

Cette forêt est peu concernée par l'enveloppe de référence. On peut éventuellement envisager son exclusion du site (surtout taillis-sous-futaie de plateau, et habitats de vallons non remarquables).

3. Forêt communale de St Martin-du-Mont :

L'enveloppe inclut non seulement les versants mais aussi une partie des plateaux voisins.
On peut envisager de proposer en noyau dur les versants et en zone tampon les parties de plateau voisines.

4. Forêt communale d'Etaules :

L'enveloppe de référence inclut une énorme diversité d'habitats hébergeant plusieurs espèces remarquables.
On y trouve plusieurs types d'habitats prioritaires.
Nous sommes partisans de proposer l'ensemble de l'espace inclus dans l'enveloppe en noyau dur : il s'agit d'une mosaïque très représentative de la diversité forestière de la région.

5. Forêt communale de Baulme la Roche et Panges :

La plus grande partie de l'espace proposé correspond à des habitats de la Directive.
Nous proposons de garder cette surface dans un noyau dur futur.
Nous ne disposons pas de documents sur la forêt domaniale de Val Suzon dont l'intérêt n'est pas à rappeler.

III . SYNTHESE :

Les versants sont à proposer en grande partie en noyau dur. Au niveau des plateaux, les zones de TSF incluses dans l'enveloppe de référence sont :

- soit à exclure,
- soit à placer en zone tampon

SITE N° 958 (**)

n° CSRPN : 3

Domaine biogéographique : continental
Secteur alpien
Sous-secteur bourguignon, District dijonais

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41.16 hêtraies sèches (***Cephalanthero-Fagion***)
34.33 pelouses xérophiles (***Xerobromion erecti)***
54.2 marais tuffeux (***Caricion davallianae***)
37.31 prairies à Molinie bleue

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Insectes	*Hypodryas maturna*	Mammifères	**Felis sylvestris*
		Reptiles	*Coronella austriaca*
			Coluber viridiflavus
			Lacerta viridis
		Insectes	*Hypodryas maturna*

Végétales :

Annexe II		Annexe IV	
Angiospermes	*Cypripedium calceolus*	-	-

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Il s'agit d'un site incluant des milieux forestiers, des pelouses et des marais.

1 Forêt domaniale de la Bonnière :

La partie proposée inclut des hêtraies sèches et à Aspérule, des pelouses intraforestières.
Il faut exclure les surfaces enrésinées du futur noyau dur.

2 Nous ne disposons pas d'éléments cartographiques pour les autres forêts

Nous nous limiterons aux remarques suivantes :

- pour la forêt domaniale de Moloy on peut s'en tenir aux versants et à la combe en noyau dur, avec une partie de plateau en zone tampon.

- aucune donnée sur la forêt communale de Lamargelle : le marais est à intégrer avec une ceinture forestière tampon !

SITE N° 973 (***)

n° CSRPN : 18

Domaine biogéographique : continental
Secteur alpien
Sous-secteur bourguignon, District dijonais

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41.4 **érablaies, tillaies(*Tilio-Acerion*)**

- complexes de pelouses
- complexe rupicole (falaises, rochers, dalles rocheuses).

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Amphibiens	*Triturus cristatus*	Mammifères	**Felis sylvestris*
	**Bombina variegata*	Reptiles	*Lacerta viridis*
Insectes	*Euphydryas aurinia*		*Coluber viridiflavus*
			Elaphe longissima
			Podarcis muralis
			Natrix natrix
		Amphibiens	*Triturus cristatus*
			**Bombina variegata*
			Alytes obstetricans
			Hyla arborea

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Le site intègre essentiellement des pelouses, des complexes rupicoles et des habitats forestiers.
Nous disposons de données très sommaires fournies par les services.

2.1 Forêt communale de Nolay :

Une partie très limitée de la forêt est concernée par l'enveloppe de référence.
Cette parcelle est à proposer en noyaux durs.

2.2 Forêt communale de Santenay :

Les habitats forestiers contenus dans cette forêt ne correspondent pas aux habitats répertoriés ci-dessus.
On peut imaginer proposer une petite surface de hêtraie à Aspérule, mais l'essentiel de la forêt serait à exclure.
Ce sont les 2 seules forêts pour lesquelles nous disposons de données.

SITE N° 1000 (**)

n° CSRPN : 45

Domaine biogéographique : continental
Secteur alpien
Sous-secteur bourguignon, District dijonais

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41.4 **érablaies, tillaies (*Tilio-Acerion*)**
44.3 **ripisylves (*Alno-Padion*)**

- complexe de pelouses
- complexe rupicole (éboulis, falaises)
- complexe de sources incrustantes

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Mammifères	*Rhinolophus ferrumequinum*	Mammifères	**Felis sylvestris*
	Rhinolophus hipposideros	Reptiles	*Lacerta viridis*
	Myotis myotis		*Lacerta agilis*
		Insectes	*Maculinea arion*
			**Lopinga achine*

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Le site a été proposé du fait de la juxtaposition d'habitats forestiers, rupicoles et riverains.

Cet ensemble présente des habitats remarquables. Nous ne disposons que de peu d'éléments cartographiques... pour donner un jugement étayé !

1 Forêt communale de Bouilland :

La partie concernée par le site est localisée sur les versants avec une bonne représentation des habitats de l'annexe I ; elle est donc à proposer dans le futur noyau dur !

2. Forêt domaniale du Grand-Ha :

Il faut en rester aux versants et exclure l'essentiel de la partie de plateau dont les habitats ou/et l'état de conservation ne correspondent pas à l'attente de la Directive.

SITE N° 1003 (**)

n° CSRPN : 48

Domaine biogéographique : continental
Secteur alpien
Sous-secteur bourguignon, District dijonais

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41.4 **tillaies, érablaies (*Tilio-Acerion*)**
34.32 **pelouses riches en orchidées (*Mesobromion erecti*)**
62 falaises calcaires ombragées (***Cystopteridion***)

Espèces :

Absence des espèces de l'annexe II

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
-	-	Mammifères	**Felis sylvestris*
		Reptiles	*Lacerta viridis*

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Le site a été proposé pour les forêts de ravins.

Nous ne disposons d'aucun élément cartographique.

La stratégie est de cartographier les habitats signalés, de concevoir une zone tampon autour des forêts de ravins.

SITE N° 971 (**)

n° CSRPN : 16

Domaine biogéographique : continental
Secteur alpien
Sous-secteur bourguignon, District de Saône et Loire

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

31.88 landes à *Juniperus* sur pelouses calcicoles
34.32 **pelouses riches en Orchidées (*Mesobromion*)**
34.33 pelouses xérophiles (***Xerobromion***)
34.11 **dalles rocheuses (*Alysso-Sedion*)**
65 grottes

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Mammifères	*Rhinolophus ferrumequinum*	Mammifères	**Felis sylvestris*
	Rhinolophus hipposideros	Reptiles	*Lacerta viridis*
	Barbastella barbastellus		*Coluber viridiflavus*
	Myotis bechsteini		*Elaphe longissima*
	Myotis emarginatus		*Natrix natrix*
	Myotis myotis	Amphibiens	**Bombina variegata*
Amphibiens	**Bombina variegata*		*Hyla arborea*
Insectes	*Euphydryas aurinia*		*Alytes obstetricans*
	Lycaena dispar	Insectes	*Lycaena dispar*

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Le site est proposé surtout pour les pelouses calcicoles.

1 Forêt communale de St Gengoux le National :

Cette forêt est concernée essentiellement par des plantations.
Les habitats affichés sont des pelouses…
La forêt n'est donc pas concernée ou alors en faible partie en zone tampon complémentaire à la pelouse…

2 Forêt communale de Mercurey :

Seules sont concernées les buxaies au sein de pelouses. Une cartographie des pelouses est à réaliser hors forêt communale.
Les noyaux durs sont à constituer autour des pelouses et des buxaies… ne sont à intégrer sinon que de faibles parties forestières (zone tampon).

Nous ne disposons pas de données sur les autres forêts… la stratégie à y mener serait identique.

SITE N° 972 (***)

n° CSRPN : 17

Domaine biogéographique : continental
Secteur alpien
Sous-secteur bourguignon, District de Saône et Loire

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

34.32 **pelouses riches en Orchidées (*Mesobromion*)**
34.33 pelouses xériques (***Xerobromion***)
34.11 **dalles rocheuses (*Alysso-Sedion*)**
62.1 falaises calcaires (***Potentillion caulescentis***)
31.88 pelouses avec Genévrier

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Amphibiens	**Bombina variegata*	Mammifères	**Felis sylvestris*
		Reptiles	*Coluber viridiflavus*
			Lacerta agilis
		Amphibiens	**Bombina variegata*
			Alytes obstetricans

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Le site est là encore proposé pour les pelouses.

1 Forêt communale de Milly Lamartine :

La partie intégrée dans l'enveloppe de référence comprend en particulier des chênaies pubescentes avec buxaies, des buxaies sur pelouses et des plantations.
La partie susceptible de constituer un noyau dur est à étudier avec la cartographie des pelouses extérieures.

2 Forêt communale de Bussières :

La partie boisée pourrait éventuellement être considérée comme un espace complémentaire aux pelouses extérieures (fonctionnalité ?).

3 Forêt sectionnale de la Roche Vineuse :

Il en est de même. Mais une cartographie initiale des pelouses est indispensable pour juger du bien fondé de garder ces plantations dans un noyau dur.

4 Forêt communale de Solutré-Pouilly :

Le travail doit commencer par une cartographie des pelouses dont découle ensuite la construction du noyau dur.
Il est vraissemblable que la "partie à planter" soit en pelouses, à conserver en l'état.

Nous n'avons pas d'informations sur les autres forêts.

SITE N° 975 (**)

n° CSRPN : 20

Domaine biogéographique : continental
Secteur alpien
Sous-secteur bourguignon, District de Saône et Loire

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

65 grottes

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Mammifères	*Rhinolophus euryale*	-	-
	Rhinolophus ferrumequinum		
	Rhinolophus hipposideros		
	Barbastella barbastellus		
	Myotis bechsteini		
	Myotis emarginatus		
	Myotis myotis		

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Ce site est proposé pour les cavités souterraines.

Pour toutes les cavités proposées le forestier étudiera la possibilité de création d'une zone tampon à proximité de ces refuges.

SITE N° 976 (**)

n° CSRPN : 21

Domaine biogéographique : continental
Secteur alpien
Sous-secteur bourguignon, District de la Plaine de Saône et de la Bresse

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

44-4	**forêts riveraines (*Alnenion minoris*)**
44-3	**ripisylve (*Alnenion glutinoso-incanae*)**
22-13	complexe de milieux aquatiques

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Poissons	*Leuciscus soufia*	Amphibiens	*Hyla arborea*
	Cottus gobio		*Bufo calamita*
Insectes	*Euphydryas aurinia*	Insectes	*Lycaena dispar*
	Lycaena dispar		

Végétales :

Annexe II		Annexe IV	
Angiospermes	*Sisymbrium supinum*		

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Ce site est proposé pour les complexes riverains de la Saône (forêts et prairies inondables). Il s'agit de prendre en compte les forêts riveraines à chênes pédonculés, ormes et frênes (44-4) et les petites ripisylves.

En règle générale, compte-tenu de l'intérêt remarquable de ces milieux, il convient de les délimiter et de les intégrer dans de futurs noyaux durs.

1 . Forêt communale de Lalheue :

Les parcelles 6, 7, 8 sont à exclure du site. Par contre l'autre partie, inondable, est à intégrer dans un futur noyau dur.

2. Forêt communale de Boyer :

Il s'agit là encore de donner la priorité à la partie inondable (1 à 18 et X, IX) en noyau dur. On peut exclure les parcelles 19 à 23.

SITE N° 977 (***)

n° CSRPN : 22

Domaine biogéographique : continental
Secteur alpien
Sous-secteur bourguignon, District de la plaine de Saône et de la Bresse

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

44.3 **ripisylves (*Alnenion glutinoso-incanae*)**
44.4 chênaies-ormaies des grands fleuves (frênaies-ormaies : ***Ulmenion minoris***)
38.2 prairies de fauche (***Arrhenatherion elatioris***)

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Amphibiens	**Bombina variegata*	Mammifères	**Felis sylvestris*
Poissons :	*Leuciscus soufia*	Reptiles	*Natrix natrix*
	Cottus gobio	Amphibiens	*Hyla arborea*
			**Bombina variegata*

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Le site a été proposé pour les complexes forêts-prairies inondables des bords de la Saône.
Nous ne disposons d'aucun élément cartographique sur les forêts concernées !

III . SYNTHESE :

Les forêts inondables à frênes, ormes lisses, chênes pédonculés (44.4) représentent un habitat absolument remarquable !

Sur l'ensemble des forêts concernées il conviendra de circonscrire ces types d'habitats et de les proposer en noyaux durs. Une zone tampon de chênaies pédondulées charmaies restera à délimiter autour.

La gestion sera à définir en concertation !

SITE N° 979 (***)

n° CSRPN : 24

Domaine biogéographique : continental
Secteur alpien
Sous-secteur bourguignon, District de la Plaine de Saône et de la Bresse

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

44-3	**forêt riveraine (*Alno-Padion*)**
44-A1	**boulaie à Sphaignes**
51-1	**tourbière haute active**
64-13	dunes continentales (***Corynephorion***)
35-1	pelouses à annuelles (***Thero-Airion***)

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Amphibiens	*Triturus cristatus*	Reptiles	*Natrix natrix*
	Bombina variegata		*Lacerta viridis*
Insectes	*Euphydryas aurinia*		*Lacerta agilis*
	Lycaenia dispar		*Coronella austriaca*
	Coenagrion mercuriale		*Podarcis muralis*
		Amphibiens	*Hyla arborea*
			* *Rana dalmatina*
			Triturus cristatus
			* *Bombina variegata*

Végétales :

Annexe II		Annexe IV	
Bryophytes	*Bruchia vogesiaca*	-	-

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Le site est essentiellement proposé pour l'ensemble de dunes continentales. Nous ne disposons d'aucun document sur les forêts intégrées dans l'enveloppe.

Il y a 2 cas à envisager :

- la forêt de Maillance, ensemble alluvial intéressant (44-4) ;
- les lisières de l'ensemble dunes-landes, avec la définition d'une zone tampon en forêt.

REGION FRANCHE COMTE

SECTEUR BALTICO-RHENAN

Sous-secteur occidental

SITE N° 1347 (***)

n° CSRPN : FC 68

Domaine biogéographique :continental
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur occidental
District des Vosges lorraines, Sous-district des Vosges cristallines lorraines

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41.11 hêtraies, hêtraies-sapinières acidiphiles (***Luzulo-Fagetum***)
41.4 **érablaies sur éboulis** (***Tilio-Acerion***)
44.3 **ripisylves** (***Alno-Padion***)
42.21 pessières acidiphiles, sapinières hyperacidiphiles

Oublis :
hêtraies érablaies sommitales (***Aceri-Fagion***)

- complexes de tourbières et de marais
- complexes rupicoles (falaises, éboulis, grottes)
- complexes de pelouse et de landes acidiphiles.

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Mammifères	*Myotis bechsterni*	Mammifères	**Lynx lynx*
	Myotis myotis	Reptiles	*Podarcis muralis*
	**Lynx lynx*	Amphibiens	*Alytes obstetricans*
Amphibiens	*Triturus cristatus*		*Triturus cristatus*
Poissons	*Lampetra planeri*		
	Cottus gobio		
Crustacés	*Austropotamobius pallipes*		

Végétales /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

- Une étude approfondie reste à faire pour définir les noyaux durs : La forêt de St Antoine et sa réserve peuvent servir de centre de gravité d'un futur noyau dur.

- Les sommets des ballons et les hêtraies sommitales en constituent un second.

- Ailleurs les ripisylves et forêts de ravin peuvent constituer les parties centrales d'un autre noyau dur.

SITE N° 1341 (**)

n° CSRPN : FC 62

Domaine biogéographique :continental
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur occidental
District des Vosges haut-saônoises, Sous-district des Hautes-Vosges haut-saônoises

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41.11 hêtraies (chênaies) acidiphiles, sapinières-hêtraies (***Luzulo-Fagetum, Fago-Quercetum***)
41.4 **érablaies sur éboulis** (***Tilio-Acerion***)
44.3 **ripisylves** (***Stellario-Alnetum***)
65 grottes
62.2 falaises siliceuses (***Asplenion septentrionalis***)
38.2 prairies fauchées (***Arrhenatherion***)

Espèces :

Animales :

	Annexe II	Annexe IV	
Mammifères	*Rhinolophus ferrumequinum*	-	-
	Myotis bechsteini		
	Myotis emarginatus		
	Myotis myotis		
Poissons	*Lampetra planeri*		
	Leuciscus soufia		
	Cottus gobio		
Crustacés	*Austropotamobius pallipes*		

Végétales /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

- Compte tenu des habitats forestiers concernés la stratégie proposée est la suivante :

  - Individualiser et cartographier les habitats prioritaires
    ripisylves et forêts sur éboulis

  - ensuite circonscrire des blocs d'au moins 300 ha de forêts acidiphiles couvrant la diversité écologique et des phases sylviculturales.
    - avec les forêts collinéennes,
    - avec les forêts montagnardes.

SITE N° 1346 (***)

n° CSRPN : FC 67

Domaine biogéographique :continental
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur occidental
District des Vosges haut-saônoises, Sous-district des Hautes-Vosges haut-saônoises

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41.11 hêtraies-sapinières, hêtraies acidiphiles (***Luzulo-Fagetum***)

- complexes tourbeux
- complexes des étangs
- complexes de pelouses acidiphiles et de landes.

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Mammifères	*Lutra lutra*	Mammifères	*Lutra lutra*
Poissons	*Lampetra planeri*		
	Leuciscus soufia		
	Cottus gobio		
Crustacés	*Autropotamobius pallipes*		

Végétales :

Annexe II		Annexe IV	
Bryophytes :	*Bruchia vogesiaca*	-	-
Angiospermes	*Luronium natans*		

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

- Il s'agit d'un site immense où il convient d'effectuer un zonage drastique.

- L'intérêt du site réside dans la juxtaposition d'étangs avec leurs complexes tourbeux et marécageux et de buttes sèches avec pelouses-landes.

- Il faut donc dans un premier temps identifier les habitats, évaluer les petits espaces et sélectionner une dizaine d'étangs représentatifs avec leur ensemble marais-pelouses et forêts acidiphiles.

- Tout reste à faire.

Sous-secteur oriental

SITE N° 1348 (**)

n° CSRPN : FC 69

Domaine biogéographique :continental
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur oriental
District des Vosges alsaciennes, Sous-district Vosges cristallines alsaciennes

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41.11 hêtraies-sapinières acidiphiles, hêtraies acidiphiles (***Luzulo-Fagetum***)
41.4 **érablaies sur éboulis** (***Tilio-Acerion***)
44.3 **ripisylves** (***Alno-Padion***)

- complexes rupicoles (éboulis, falaises)
- complexes de pelouses et prairies.

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Poissons	*Lampetra planeri*	-	-
	Cottus gobio		
Crustacés	*Austropotamobius pallipes*		

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

- Un travail d'identification et de cartographie des habitats s'impose afin de définir des amorces de noyaux durs :
  - avec les forêts riveraines et les forêts sur éboulis
  - avec autour une certaine surface de hêtraies, hêtraies-sapinières acidiphiles avec diverses phases sylviculturales.

SECTEUR ALPIEN

Sous-secteur bourguignon

SITE N° 1305 (**)

n° CSRPN : FC 26

Domaine biogéographique : continental
Secteur alpien
Sous-secteur bourguignon, District de la Plaine de la Saône et de la Bresse

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41.11 hêtraies-chênaies acidiphiles à Luzule blanchâtre (***Luzulo-Fagetum***)
41.24 chênaies pédonculées à Stellaire (***Stellario-Carpinetum***)
44.3 **forêts riveraines** (***Alno-Padion***)

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
-	-	Reptiles	*Lacerta agilis*
			Natrix natrix
		Amphibiens	*Hyla arborea*
			**Rana dalmatina*

Végétales :

Annexe II		Annexe IV	
Ptédidophytes	*Marsilea quadrifolia*	-	-

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

- Trois sites ont été proposés avec les étangs et les forêts voisines. Il reste à faire une évaluation de chaque partie de chacun des sites afin de sélectionner des noyaux durs vraiment remarquables et représentatifs de la région.

- Dans ce premier site la surface forestière est énorme. Nous proposons la stratégie suivante :
  - sélection d'un petit nombre d'étangs,
  - recherche dans leurs environs forestiers des portions de massifs riches en habitats de l'annexe I,

  → sélection d'une certaine étendue forestière autour des étangs sélectionnés, avec les forêts riveraines, les chênaies pédonculées et les hêtraies-chênaies acidiphiles.

SITE N° 1306 (**)

n° CSRPN : FC 27

Domaine biogéographique : continental
Secteur alpien
Sous-secteur bourguignon, District de la Plaine de la Saône et de la Bresse

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41.11 hêtraies-chênaies acidiphiles à Luzule blanchâtre (***Luzulo-Fagetum***)
41.24 chênaies pédonculées à Stellaire (***Stellario-Carpinetum***)
44.3 **forêts riveraines** (***Alno-Padion***)

- complexes aquatiques

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
-	-	Reptiles	*Natrix natrix*
			Lacerta agilis
		Amphibiens	*Hyla arborea*
			**Rana dalmatina*

Végétales :

Annexe II		Annexe IV	
Ptéridophytes	*Marsilea quadrifolia*	-	-

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

- Nous proposons la même stratégie :

  - évaluation, hiérarchisation des étangs,

    → sélection de quelques étangs,

  - recherche dans les abords de ces étangs retenus des complexes forestiers concernés par les habitats de l'annexe I,

    → sélection d'une certaine surface de forêt à proximité des étangs choisis.

SITE N° 1307 (**)

n° CSRPN : FC 28

Domaine biogéographique : continental
Secteur alpien
Sous-secteur bourguignon, District de la Plaine de la Saône et de la Bresse

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41.11 hêtraies-chênaies acidiphiles à Luzule blanchâtre (***Luzulo-Fagetum***)
41.24 chênaies pédonculées à Stellaire (***Stellario-Carpinetum***)
44.3 **forêts riveraines** (***Alno-Padion***)

- complexes aquatiques

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
-	-	Reptiles	*Lacerta agilis*
			Natrix natrix
		Amphibiens	*Hyla aborea*
			**Rana dalmatina*

Végétales :

Annexe II		Annexe IV	
Ptéridophytes	*Marsilea quadrifolia*	-	-

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

- Nous proposons la même stratégie :

  - évaluation, hiérarchisation des étangs,

    → sélection de quelques étangs,

  - recherche dans les abords de ces étangs retenus des complexes forestiers concernés par les habitats de l'annexe I,

    → sélection d'une certaine surface de forêt à proximité des étangs choisis.

SITE N° 1317 (**)

n° CSRPN : FC 38

Domaine biogéographique : continental
Secteur alpien
Sous-secteur bourguignon, District de la Plaine de la Saône et de la Bresse

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41.11 hêtraies-chênaies acidiphiles à Luzule blanchâtre (***Luzulo-Fagetum***)
41.24 chênaies pédonculées Stellaire (***Stellario-Carpinetum***)
44.3 ripisylves (***Alno-Padion***)
41.51 chênaies acidiphiles sur sols hydromorphes

Oubli :
hêtraies à Aspérule, érablaie sur la partie Est du massit

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Amphibiens	**Bombina variegata*	Mammifères	**Felis sylvestris*
Poissons	*Lampetra planeri*	Reptiles	*Podarcis muralis*
	Cottus gobio		*Natrix natrix*
Insectes	**Cerambyx cerdo*	Amphibiens:	**Rana dalmatina*
	**Lucanus cervus*		**Bombina variegata*
Mollusques	*Unio crassus*	Insectes	**Cerambyx cerdo*
		Mollusques	*Unio crassus*

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

- Le site proposé offre une enveloppe de référence très importante. Dans le cadre des travaux pilotes du groupe régional, des noyaux durs ont été envisagés :
  - vallée des Doulonnes (aulnaies, aulnaies-frênaies, chênaies pédonculées)
  - vallon d'Etrepigney (aulnaies tourbeuses, aulnaies marécageuses, aulnaies-frênaies)
  - vallée de la Clauge (différentes aulnaies, aulnaies-frênaies, chênaies pédonculées acidiclines, chênaie pédonculée à Molinie).
  - mares de Liesle (aulnaies et saulaies, aulnaies-frênaies, chênaies pédonculées, frênaies aulnaies, hêtraies-chênaies).
- On peut admettre dans le proche environnement de ces sites de trouver en continuité une surface d'au moins 300 ha de hêtraie-chênaie acidiphile à Luzule blanchâtre (avec les différentes phases sylviculturales représentées).
- Par ailleurs une étude détaillée des habitats de la partie Est du massif, sur calcaire, permettrait peut-être d'isoler un noyau dur sur substrat calcaire (érablaies sur éboulis, hêtraie à Aspérule...).

SITE N° 1344 (**)

n° CSRPN : FC 65

Domaine biogéographique : continental
Secteur alpien
Sous-secteur bourguignon, District de la Plaine de la Saône et de la Bresse

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

44.4	forêts des bords de grands fleuves (***Ulmenion minoris***)
44.3	**ripisylves** (***Alnenion glutinoso-incanae***)
37.7, 37.8	mégaphorbiaies eutrophes
38.2	prairies fauchées inondables (***Arrhenatherion***)

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Amphibiens	*Triturus cristatus*	Mammifères	**Felis sylvestris*
	**Bombina variegata*	Reptiles	*Natrix natrix*
Poissons	*Chondrostoma toxostoma*	Amphibiens	**Rana dalmatina*
	Leuciscus soufia		*Hyla arborea*
	Cottus gobio		*Triturus cristatus*
Mollusques	*Unio crassus*		**Bombina variegata*
		Mollusque	*Unio crassus*

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

- Ce site est redondant avec celui de la plaine de Saône.

- On réalisera une sélection de forêts inondables (frênaies à Orme) contigues avec des prairies fauchées du lit majeur en excluant des noyaux durs les autres unités stationnelles.

Sous-secteur oriental

SITE N° 1318 (**)

n° CSRPN : FC 39

Domaine biogéographique :continental
Secteur alpien
Sous-secteur oriental, District des plateaux calcaires haut-saônois

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41.11	chênaies, hêtraies-chênaies acidiphiles à Luzule (***Luzulo-Fagetum***)
41.24	chênaies pédonculées à Stellaire (***Stellario-Carpinetum***)
44.3	**ripisylves** (***Alno-Padion, Alnion glutinosae***).
61.1	éboulis siliceux
62.2	falaises siliceuses
34.31 à 34.34	**pelouses riches en Orchidées** (***Mesobromion***).

Erreur :
41.51 n'est pas à prendre comme habitat de l'annexe II.

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Amphibiens	*Triturus cristatus*	Mammifères	**Felis sylvestris*
	**Bombina variegata*	Reptiles	*Podarcis muralis*
Insectes	**Lucanus cervus*		*Natrix natrix*
	Callimorpha quadripunctaria		*Lacerta viridis*
		Amphibiens	*Alytes obstetricans*
			**Rana dalmatina*
			Triturus cristatus
			**Bombina variegata*

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

- L'ensemble du massif de la Serre fait partie de l'enveloppe de référence.
- Il s'agit d'établir une stratégie d'identification des habitats puis d'évaluation.
- Le travail peut partir des vallées avec les ripisylves et les chênaies pédonculées ; des surfaces de chênaies -hêtraies acidiphiles peuvent venir s'y ajouter pour constituer les premiers noyaux durs.
- Une même approche peut partir des milieux ouverts avec constitution "d'auréoles" de milieux forestiers.
- Le site tel qu'il est présenté actuellement est inacceptable sans cette analyse des contenus et sans une hériarchisation des zones remarquables.

SITE N° 1338 (**)

n° CSRPN : FC 59

Domaine biogéographique : continental
Secteur alpien
Sous-secteur oriental, District des plateaux calcaires haut-saônois

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41.13 hêtraies-chênaies neutrophiles (***Asperulo-Fagetum***)

- complexes de pelouses, fruticées, éboulis et falaises :

Oublis :
lisières sèches (***Geranion sanguinei***).

Espèces :

Aucune espèce de l'annexe II ne figure dans le bordereau.

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
-	-	Reptiles	*Lacerta viridis*
			Podarcis muralis
			Elaphe longissima
			Coronella austriaca

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

- La partie forestière concernée est de taille minime (41.13). Il est utile de la proposer dans ce site par les écotones développés avec le complexe de pelouses.

SITE N° 1342 (**)

n° CSRPN : FC 63

Domaine biogéographique : continental
Secteur alpien
Sous-secteur oriental, District des plateaux calcaires haut-saônois
Sous-secteur bourguignon, District de la plaine de la saône et de la Bresse
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur occidental
District des Vosges lorraines, Sous-district des Vosges gréseuses
District des Vosges haut-saônoises, Sous-District de la dépression péri-vosgienne

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

44.3	**forêts riveraines (*Alno-Padion*)**
44.42	forêts des grands fleuves (***Ulmenion minoris***)
37.7, 37.8	mégaphorbiaies eutrophes
38.2	prairies fauchées (***Arrhenatherion elatioris***)
65	grottes

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Mammifères	*Rhinolophus ferrumequinum*	Amphibiens	*Hyla arborea*
	Rhinolophus hipposideros		**Rana dalmatina*
	Miniopterus schreibersi		*Bufo calamita*
	Myotis bechsteini		*Triturus cristatus*
	Myotis emarginatus		**Bombina variegata*
	Myotis myotis		
Amphibiens	*Triturus cristatus*		
	**Bombina variegata*		
Poissons	*Rhodeus sericeus amarus*		

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

- La zone inondable du lit majeur recèle des types d'habitats très remarquables et unique au niveau régional :
  - prairies inondables
  - frênaies-ormaies inondables.
- Au sein des massifs forestiers de l'enveloppe de référence actuelle il convient d'isoler des noyaux durs avec ces frênaies-ormaies (et les chênaies pédonculées qui les jouxtent) en excluant les peupleraies et les autres unités stationnelles.
- On s'efforcera de constituer ces noyaux durs avec les prairies fauchées du lit majeur.

SITE N° 1350 (**)

n° CSRPN : FC 71

Domaine biogéographique :continental
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur oriental, District du Sundgau

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

44.3 **ripisylves** (***Alno-Padion***)

- complexes aquatiques et marécageux

oublis : chênaies pédonculées
hêtraies-chênaies acidiphiles

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Amphibiens	*Triturus cristatus*	Amphibiens	*Hyla arborea*
			Triturus cristatus

Végétales :

Annexe II		Annexe IV	
Ptéridophytes	*Marsilea quadrifolia*	-	-

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

- Une identification des habitats, une cartographie doivent conduire dans un premier temps à une évaluation des étangs.

- Puis pour les étangs remarquables ou représentatifs il conviendra de prendre dans le noyau dur la bordure forestière (incluant l'écotone - forêt-étang).

- Tout reste à faire sur le site.

Sous-secteur jurassien

SITE N° 1286 (**)

n° SSF : FC 07

Domaine biogéographique : continental

Secteur alpien

Sous-secteur jurassien, District du Jura septentrional

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

44A1 à A4 **tourbières boisées**
37.8 mégaphorbiaies eutrophes

- complexe de tourbières, de prairies à molinie, de bas-marais tuffeux, de prairies montagnarde.

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Mammifères	**Lynx lynx*	Mammifères	**Felis sylvestris*
			**Lynx lynx*

Végétales :

Annexe II		Annexe IV	
Angiospermes	*Saxifraga hirculus*	-	-

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

- Sont uniquement à proposer dans les futurs noyaux durs :
  - les forêts tourbeuses à Bouleau, Pin à crochets ou Epicéa,
  - une ceinture tampon de sapinière-hêtraie,
  - les formations alluviales (forêts ou fruticées riveraines).

- La majeur partie des sapinières-hêtraies est à exclure de ces futurs sites.

› cartographie de ces habitats au niveau des projets de massifs.

SITE N° 1287 (**)

n° CSRPN : FC 08

Domaine biogéographique : continental
Secteur baltico-rhénan
Sous-secteur jurassien, District du Jura septentrional

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

44A1 à A4 **tourbières boisées**
37.8 mégaphorbiaies ± eutrophes

- complexe de tourbières, prairies humides.

Espèces :

aucune espèce de l'annexe II ne figure sur le bordereau.

Animales : /

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

- Au niveau du massif du Grand-Bois, nous conseillons de retenir les parties en tourbières, les peuplements forestiers sur tourbes (Bouleau, Pin à crochets, Epicéa) et une étroite frange de hêtraie-sapinière en bordure avec les écotones tourbières-forêts.

- On peut envisager d'exclure du noyau dur du futur site les hêtraies-sapinières non concernées par la Directive.

SITE N° 1288 (**)

n° CSRPN : FC 09

Domaine biogéographique : continental
Secteur alpien
Sous-secteur jurassien, District du Jura septentrional

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41.16 hêtraies sèches calcicoles (***Cephalanthero-Fagion***)

- complexe de pelouses :

34.31 à 34.34 pelouses à Orchidée (***Mesobromion***)
34.11 **dalles rocheuses** (***Alysso-Sedion***)
62.1 falaises calcaires ensoleillées (***Potentillion caulescentis***)
31.82 pelouses avec *Juniperus communis*

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
-	-	Mammifères	**Felis sylvestris*

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

- Le site est surtout centré sur les milieux ouverts (pelouses, dalles, rochers). Il est important de fournir également l'environnement forestier contigu pour une question de fonctionnalité.

- Donc nous conseillons de retenir toute la partie forestière envisagée dans l'enveloppe provisoire.

SITE N° 1289 (**)

n° CSRPN : FC 10

Domaine biogéographique : continental
Secteur alpien
Sous-secteur jurassien, District du Jura septentrional

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

44.3 **forêts riveraines (*Alno-Padion*)**
41.4 **érablaies, tillaies sur éboulis (*Tilio-Acerion*)**

- complexe de pelouses et complexe rupicole :

34.31 à 34.34 **pelouses riches en Orchidées (*Mesobromion*)**
61.31 éboulis ombragés (***Scrophularion caninae***)
62.1 falaises ensoleillées (***Potentillion caulescentis***)
31.82 pelouses avec Genévrier commun

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
-	-	Mammifères	**Felis sylvestris*
		Reptiles	*Coronella austriaca*
			Natrix natrix

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

- L'intérêt du site réside dans les milieux ouverts (pelouses...) et permanents (éboulis, rochers).

- Il est intéressant de proposer la partie forestière contigue (problèmes de fonctionalité et de paysage) de taille réduite par ailleurs.

SITE N° 1291 (***)

n° CSRPN : FC 12

Domaine biogéographique : continental
Secteur alpien
Sous-secteur jurassien, District du Jura septentrional

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41.13 hêtraies neutrophiles à Aspérule odorante (***Asperulo-Fagetum***)
41.16 hêtraies sèches calcicoles (***Cephalanthero-Fagion***)
41.4 **érablaies sur éboulis** (***Tilio-Acerion***)
44.3 **forêts riveraines** (***Alno-Padion***)

- complexes de pelouses et de rochers :

34.31 **pelouses riches en Orchidée** (***Mesobromion***)
62.1 falaises
65 grottes
61.6 **éboulis thermophiles**
31.88 pelouses avec *Juniperus communis*

- complexes aquatiques :

54.12 **sources incrustantes**

Oublis :
tillaies sèches (***Tilio-Acerion***)

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Mammifères	*Rhinolophus ferrumequinum*	Mammifères	**Felis sylvestris*
	Rhinolophus hipposideros		**Lynx lynx*
	Barbastella barbastellus	Reptiles	*Lacerta agilis*
	Myotis myotis		*Podarcis muralis*
	**Lynx lynx*		*Coronella austriaca*
Amphibiens	**Bombina variegata*		*Lacerta viridis*
Poissons	*Leuciscus soufia*		*Natrix natrix*
	Zingel asper	Amphibiens	**Bombina variegata*
	Cottus gobio	Poissons	*Zingel asper*
Crustacés	*Austropotamobius pallipes*	Insectes	*Maculinea arion*
Insectes	*Callimorpha quadripinctaria*		*Parnassius apollo*
	Lycaena dispar		**Lopinga achine*
			Lycaena dispar

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

- Le site de la vallée de la Loue recèle de multiples massifs où se retrouve l'essentiel des habitats forestiers listés ci -dessus.
- Il n'est pas utile de multiplier les forêts concernées au sein de cette vallée.

- Nous conseillons de prendre les ripisylves sur toute leur longueur. Par contre pour les noyaux durs à individualiser sur les versants il est utile de croiser :

    - présence de pelouses, éboulis, falaises, dalles rocheuses, corniches
    - avec des massifs forestiers diversifiés en divers habitats de l'annexe II

- Trois ou quatre forêts semblent suffire sur l'ensemble de la vallée avec les caractères que nous venons d'indiquer (redondance des massifs d'un bout à l'autre de la vallée).

- Les milieux forestiers non concernés au sein de ces massifs et les massifs non retenus sont à exclure des noyaux durs.

- Il est nécessaire de se livrer à une cartographie rapide des versants afin de sélectionner les zones répondant à ces critères.

SITE N° 1292 (**)

n° CSRPN : FC 13

Domaine biogéographique : continental
Secteur alpien
Sous-secteur jurassien, District du Jura septentrional

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41.16 hêtraies sèches calcicoles (***Cephalanthero-Fagion***)
41.4 **érablaies, tillaies sur éboulis (*Tilio-Acerion*)**
44.3 **forêts riveraines (*Alno-Padion*)**
41.3 hêtraies neutrophiles (***Asperulo-Fagetum***)

- complexes de pelouses et de rochers :

34.31 à 34.34 **pelouses riches à Orchidées (*Mesobromion*)**
34.11 **dalles rocheuses (*Alysso-Sedion*)**
62.1 falaises calcaires (***Potentillion caulescentis***)

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Mammifères	**Lynx lynx*	Mammifères	**Felis sylvestris*
Poissons	*Lampetra planeri*		*Muscardinus avellanarius*
	Chondrostoma toxostoma		**Lynx lynx*
	Leuciscus soufia	Reptiles	*Lacerta agilis*
	Zingel asper		*Podarcis muralis*
	Cottus gobio		*Coronella austriaca*
			Natrix natrix
		Amphibiens	*Alytes obstetricans*
		Insectes	**Lopinga achine*
			Maculinea arion
		Poissons	*Zingel asper*

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

- Une cartographie préalable des habitats se révèle nécessaire. Cette vallée présente des habitats assez différents de la vallée de la Loue (en particulier la hêtraie à Seslérie).
- On peut envisager, compte-tenu de l'étroitesse de la vallée, de retenir une partie non négligeable des forêts proposées (parcelles ou partie de parcelles contenant les habitats de l'annexe II).

SITE N° 1294 (***)

n° CSRPN : FC 15

Domaine biogéographique : continental
Secteur alpien
Sous-secteur jurassien, District du Jura septentrional

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41.13 hêtraies neutrophiles (Asperulo-Fagetum)
41.4 **érablaies et tillaies sur éboulis (*Tilio-Acerion*)**
44.3 **saulaies riveraines (*Salicion albae*)**

- complexes de pelouses et de prairies :

34.31 à 34.34 **pelouses riches en Orchidées (*Mesobromion*)**
31.88 pelouses avec *Juniperus communis*
61.6 **éboulis thermophiles**
62.1 falaises ensoleillées (***Potentillion courlescentis***)
38.2 prairies de fauche (***Arrhenatherion elatioris***)

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Mammifères	*Rhinolophus euryale*	Mammifères	**Felis sylvestris*
	Rhinolophus ferrumequinum		**Lynx lynx*
	Rhinolophus hipposideros	Reptiles	*Lacerta viridis*
	Barbastella barbastellus		*Podarcis muralis*
	Miniopterus schreibersi		*Coronella austriaca*
	Myotis bechsterni		*Elaphe longissima*
	Myotis blythi		*Natrix natrix*
	Myotis emarginatus	Amphibiens	**Bombina variegata*
	Myotis myotis		
	**Lynx lynx*		
Amphibiens	**Bombina variegata*		
Poissons	*Chondrostoma toxostoma*		
	Leuciscus soufia		
	Rhodeus sericeus		

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

- De nombreuses forêts sont concernées par le site et l'enveloppe de référence actuelle.
- Le système proposé est très proche de celui de la Loue.

- Nous conseillons la même démarche : cartographie rapide des massifs concernés, croisement des forêts riches en habitats de l'annexe II avec les pelouses, rochers..., les grottes...

- On peut exclure les forêts moins riches en habitats ou à habitats forestiers isolés et les espaces sans habitat de l'annexe II pour les forêts retenues.

SITE N° 1296 (**)

n° CSRPN : FC 17

Domaine biogéographique : continental
Secteur alpien
Sous-secteur jurassien, District du Jura septentrional

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41.13 hêtraies neutrophiles (***Asperulo-Fagetum***)
41.4 **érablaies et tillaies** (***Tilio-Acerion***)
44.3 **forêts riveraines** (***Alno-Padion***)
37.8 mégaphorbiaies eutrophes

- complexes de pelouses et de prairies :

34.31 à 34.34 **pelouses riches en Orchidées** (***Mesobromion erecti***)
38.3 prairies montagardes (***Polygono-Trisetion***)

- complexe aquatique :

54.12 **sources incrustantes** (***Cratoneurion commutati***)

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Poissons	*Cottus gobio*	Mammifères	**Felis sylvestris*
		Reptiles	*Podarcis muralis*
			Lacerta agilis
			Natrix natrix

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

- Le site est très redondant pour la partie forestière avec les sites 15, 13, 12, 18.

- Nous conseillons de s'en tenir aux habitats prioritaires : ripisylves et forêts sur éboulis et éventuellement de sélectionner une certaine surface de hêtraies à Aspérule à proximité immédiate des individus d'habitats prioritaires (100 à 150 ha).

SITE N° 1297 (**)

n° CSRPN : FC 18

Domaine biogéographique : continental
Secteur alpien
Sous-secteur jurassien, District du Jura septentrional

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41.13 hêtraies à Aspérule (Asperulo-Fagetum)
41.4 **érablaies et tillaies sur éboulis (*Tilio Acerion*)**
44.3 **forêts riveraines (*Alno-Padion*)**

- complexes de pelouses :
34.31 à 34.34 **pelouses riches en Orchidées (*Mesobromion erecti*)**

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Poissons	*Lampetra planeri*	Mammifères	**Felis sylvestris*
	Leusciscus soufia	Reptiles	*Lacerta viridis*
	Cottus gobio		*Podarcis muralis*
			Elaphe longissima
			Coronella austriaca
		Insectes	*Parnassius apollo*

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

- Le site de la vallée du Lison est très redondant avec celui de la vallée de la Loue.

- Nous conseillons donc, après identification des habitats de retenir quelques massifs où les habitats de l'annexe I sont bien représentés, à proximité de pelouses.

- Les noyaux durs doivent englober les fragments de forêts riveraines avec quelques espaces riches en groupements d'éboulis. Les hêtraies à Aspérule servent ensuite d'interstitiel dans ces mosaïques.

- Compte tenu de la répétitivité de sites très proches (vallées avec versant) nous conseillons d'être sévère dans la sélection des espaces à retenir dans le Lison.

SITE N° 1298 (***)

n° CSRPN : FC 19

Domaine biogéographique : continental
Secteur alpien
Sous-secteur jurassien, District du Jura septentrional

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41.13 hêtraies neutrophiles (Asperulo-Fagetum)
41.4 **érablaies et tillaies** (***Tilio-Acerion***)
44.3 **ripisylves** (***Alno-Padion***)

- complexes de pelouses et prairies :

34.31 à 34.34 **pelouses riches en Orchidées** (***Mesobromion erecti***)
61.6 **éboulis calcaires, thermophiles**
62.1 falaises calcaires ensoleillées (***Potentillion caulescentis***)
38.2 prairies montagnardes (***Polygono-Trisetion***)
65 grottes

- complexe aquatique:

54.12 **sources incrustantes** (***Cratoneurion commutati***).

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Mammifères	*Rhinolophus ferrumequinum*	Mammifères	**Felis sylvestris*
	Rhinolophus hipposideros		**Lynx lynx*
	Miniopterus schreibersi	Reptiles	*Podarcis muralis*
	Myotis myotis		*Lacerta agilis*
	**Lynx lynx*		*Coronella austriaca*
Poissons	*Lampetra planeri*	Amphibiens	*Alytes obstetricans*
	Cottus gobio		

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

- Le site recouvre un grand nombre de massifs forestiers avec les habituels habitats déjà rencontrés dans les autres sites de vallée.
- Nous proposons, après une identification et une cartographie rapide des habitats relevant de la Directive de sélectionner quelques forêts en tenant compte de la proximité des habitats ouverts et d'y retenir en priorité les érablaies, tillaies et ripisylves avec, en remplissage, le minimum nécessaire de hêtraies à Aspérule.
- Le site est en effet assez redondant avec les sites précédents. Une forte sélection est à opérer.
- Par ailleurs il est aussi souhaitable de prendre en compte surtout la partie aval moins modifiée par des plantations résineuses que la partie amont.

SITE N° 1301 (**)

n° CSRPN : FC 22

Domaine biogéographique : continental
Secteur alpien
Sous-secteur jurassien, District du Jura septentrional

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

31.82 buxaies
34.31 à 34.34 **pelouses riches en Orchidées (*Mesobromion erecti*)**
65 grottes

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Mammifères	*Rhinolophus hipposideros*	Mammifères	**Felis sylvestris*
	Miniopterus schreibersi	Reptiles	*Elaphe longissima*
			Podarcis muralis
			Lacerta viridis
		Insectes	*Maculinea arion*

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

- Les fragments de forêts communales intégrées dans le site ne sont pas concernés à priori par l'habitat à Buis. (la côte des buis est en dehors du soumis).

- Elles peuvent rester dans l'enveloppe sans participer au noyau dur.

SITE N° 1324 (**)

n° CSRPN : FC 45

Domaine biogéographique : continental
Secteur alpien
Sous-secteur jurassien, District du Jura septentrional
Sous-secteur bourguignon, District de la Plaine de la Saône et de la Bresse

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

44.3	**ripisylves** (***Alno-Padion***)
34.31 à 34.34	**pelouses riches en Orchidées** (***Mesobromion erecti***)
38.2	prairies fauchées (***Arrhenatherion elatioris***)

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Poissons	*Lampetra planeri*	Reptiles	*Lacerta viridis*
	Chondrostoma toxostoma	Amphibiens	*Bufo calamita*
	Leuciscus soufia		
	Zingel asper		
	Cottus gobio		

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

- Les noyaux durs doivent au mieux intégrer les espaces du lit majeur avec les saulaies et les frênaies.

- On proposera donc l'ensemble des surfaces occupées par ces habitats, en excluant les peupleraies et les autres types de stations.

SITE N° 1280 (***)

n° CSRPN : FC 01

Domaine biogéographique :continental
Secteur alpien
Sous-secteur jurassien, District du Jura Central

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

44A1 **tourbières boisées (*Sphagno-Piceetum, Sphagno-Betuletum*)**
41.11 hêtraies, hêtraies sapinières acidiphiles (***Luzulo-Fagetum***)
37.8 mégaphorbiaies eutrophes
51.1 **tourbières bombées (*Calluno-Sphagnion papillosi*)**

- Et complexes de pelouses avec dalles rocheuses, de prairies plus ou moins humides.

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Mammifères	**Lynx lynx*	Mammifères	**Felis sylvestris*
Amphibiens	*Triturus cristatus*		**Muscardinus avellanarius*
Crustacés	*Austropotamobius pallipes*		**Lynx lyns*
Insectes	*Euphydryas aurinia*	Reptiles	*Lacerta agilis*
	Lycaena dispar		*Coronella austriaca*
	Maculinea nausithous	Amphibiens	*Bufo calamita*
	Coenagrion mercuriale		*Alytes obtetricans*
			Triturus cristatus
		Insectes	*Lycaena dispar*
			Maculinea nausithous

Végétales :

Annexe II		Annexe IV	
Angiospermes	*Liparis loeselii*	-	-
	Saxifraga hirculus		

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

- Les milieux strictement concernés par l'annexe II de la Directive sont situés au niveau des tourbières bombées :
  - boulaies tourbeuses
  - pineraies de Pin à crochets sur tourbières
  - pessières tourbeuses.

- Ce sont les espaces correspondants qu'il convient de proposer. Nous ajouterons une zone tampon de sapinières-hêtraies autour des tourbières.
- En ce qui concerne les forêts acidiphiles nous ne pourrons nous prononcer avant une étude détaillée de cartographie.

III . SYNTHESE :

- Le site offre un grand intérêt de par ses tourbières et les pelouses, prairies et mégaphorbiaies. Il convient d'assurer une conservation efficace de ces milieux.

SITE N° 1283 (***)

n° CSRPN : FC 04

Domaine biogéographique : continental
Secteur alpien
Sous-secteur jurassien, District du Jura central

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

44A1 à A4 **tourbières boisées**
37.8 mégaphorbiaies eutrophes
- complexes tourbeux
- complexes aquatiques

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Mammifères	**Lynx lynx*	Mammifères	**Felis sylvestris*
Crustacés	*Austropotamobius pallipes*		**Lynx lynx*
		Reptiles	*Coronella austriaca*
		Amphibiens	*Alytes obstetricans*

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

- On peut proposer de retenir pour le futur site :
  - les fragments de fruticées et de forêts bordant le sud du système tourbeux.
  - la partie de versant jouxtant la tourbière (zone tampon, à rôle paysager).

SITE N° 1321 (***)

n° CSRPN : FC 42

Domaine biogéographique :continental
Secteur alpien
Sous-secteur jurassien, District du Jura central

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41.16 hêtraies sèches calcicoles (***Cephalanthero-Fagion***)
41.13 hêtraies neutrophiles (***Asperulo-Fagetum***)
41.4 **érablaies, tillaies sur éboulis** (***Tilio-Acerion***)
44.3 **ripisylves** (***Alno-Padion***)

complexes rupicoles et de pelouses

54.12 **sources incrustantes** (***Cratoneurion***)

Espèces :

Animales :

	Annexe II	Annexe IV	
Mammifères	*Rhinolophus ferrumequinum*	-	-
Poissons	*Cottus gobio*		

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

- Les forêts de versant présentent de nombreux individus des habitats signalés ci-dessus.

- Il est envisageable de proposer une grande partie des versants boisés dans le futur noyau dur du site.

SITE N° 1322 (**)

n° CSRPN : FC 43

Domaine biogéographique : continental
Secteur alpien
Sous-secteur jurassien, District du Jura central

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41.13 hêtraies neutrophiles (***Asperulo-Fagetum***)
41.16 hêtraies sèches calcicoles (***Cephalanthero-Fagion***)
41.4 **érablaies et tillaies** (***Tilio-Acerion***)
44.3 **ripisylves** (***Alno-Padion***)

- complexe de pelouses :

34.31 **pelouses à Orchidées** (***Mesobromion***)

- complexe de sources incrustantes :

54.12 *Cratoneurion commutati*

Espèces :

Animales :

	Annexe II	Annexe IV	
Mammifères	*Rhinolophus ferrumequinum*	-	-
	Miniopterus schreibersi		
Poissons	*Cottus gobio*		

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

- Les espaces boisés proposés recouvrent les versants d'une grande partie de la vallée de la Seille.

- Ils recouvrent en grande partie les habitats de la Directive. Ils jouent non seulement un rôle dans la diversité du site mais aussi un rôle paysager essentiel.

- Nous proposons de retenir en noyau dur l'ensemble des versants circonscrits à l'intérieur de l'enveloppe.

SITE N° 1325 (**)

n° CSRPN : FC 46

Domaine biogéographique :continental
Secteur alpien
Sous-secteur jurassien, District du Jura central

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41.16 hêtraies sèches calcicoles (***Cephalanthero-Fagion***)
41.4 **érablaies, tillaies sur éboulis (*Tilio-Acerion*)**

complexes rupicoles et de pelouses :

34.31 à 34.34 **pelouses riches en Orchidées (*Mesobromion*)**
34.11 **dalles rocheuses (*Alysso-Sedion)***
65 grottes
62.3 falaises, rochers.

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Mammifères	*Rhinolophus ferrumequinum*	-	-
	Rhinolophus hipposideros		
	Barbastella barbastellus		
	Miniopterus schreibersi		
	Myotis emarginatus		
	Myotis myotis		

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

- Un premier noyau dur est à individualiser avec le lapiaz, les pelouses, les dalles rocheuses, les lisières et une frange forestière de bordure (avec les écotones : forêt - pelouse).

- Sur un plan forestier les habitats concernés se rencontrent surtout sur les pentes, en bordure de corniche et en retrait immédiat de ces corniches.

- On peut donc envisager un noyau dur intégrant ces versants, les corniches et les espaces directement en arrière de ces corniches.

SITE N° 1326 (**)

n° CSRPN : FC 47

Domaine biogéographique : continental
Secteur alpien
Sous-secteur jurassien, District du Jura central

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41.4 **érablaies et tillaies sur éboulis** (***Tilio-Acerion***)
44A1 à A4 **forêts sur tourbières**

- complexes rupicoles et pelouses :

62.151 falaises ensoleillées (***Potentillon caulescentis***)
62.152 falaises ombragées (***Cystopteridion fragilis***)
34.33 pelouses xériques de corniche (***Seslerio-Xerobromion***)

- complexes tourbeux :

51.1 **tourbières bombées** (***Calluno-Sphagnion***)
54.2 bas marais tuffeux.

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
-	-	Insectes	*Parnassius apollo*

Végétales :

Annexe II		Annexe IV	
Angiospremes	*Liparis loeselii*	-	-

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

- Il est bien sûr nécessaire de retenir les parties boisées des tourbières. Nous conseillons de proposer en noyau dur la partie Sud et Sud Est de la forêt, en bordure des complexes de lac et de tourbières.

- Pour le reste de la forêt on identifiera les forêts sur éboulis afin de les proposer dans un autre noyau dur.

SITE N° 1327 (**)

n° CSRPN : FC 48

Domaine biogéographique :continental
Secteur alpien
Sous-secteur jurassien, District du Jura central

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41.4	**érablaies sur éboulis, tillaies (*Tilio-Acerion*)**
44.3	**aulnaies (*Alnion*)**
37.3, 37.8	mégaphorbiaies eutrophes

complexes de marais alcalins :

54.2	les marais alcalins (***Caricion davallianae***)
37.31	prairies à Molinie (***Molinion caeruleae***)

Espèces :

Animales : /

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

- La partie essentielle du site est le lac avec les milieux humides qui l'entourent.
- Un noyau dur est à délimiter autour avec les aulnaies, aulnaies-frênaies.
- Quelques surfaces forestières peuvent y être associées (à proximité du complexe humide).
- Les autres espaces forestiers sont à exclure (manque de représentativité par rapport aux autres sites).

SITE N° 1328 (**)

n° CSRPN : FC 49

Domaine biogéographique :continental
Secteur alpin
Sous-secteur jurassien, District du Jura central

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41.16	hêtraies sèches calcicoles (***Cephalanthero-Fagion***)
41.4	**érablaies, tillaies sur éboulis (*Tilio-Acerion*)**

complexes rupicoles et de pelouses :

34.31 à 34.34	**pelouses riches en Orchidées (*Mesobromion erecti*)**
62.151	falaises ensoleillées (***Potentillion caulescentis***)
62.152	falaises ombragées (***Cystopteridion***)
61.6	**éboulis thermophiles**

complexes de marais :

54.2	marais tuffeux (***Caricion davallianae***)
37.31	prairies à Molinie

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Mammifères	**Lynx lynx*	Mammifères	**Lynx lynx*
		Reptiles	*Lacerta viridis*

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

- Le site présente plusieurs centres d'intérêt :
  - la tourbière et les marais voisins,
  - les forêts du versant nord sur éboulis fins (hêtraie à Aspérule, Adénostyle...) sont à proposer.
- Sur le flanc nord-ouest qui surmonte les Chalesmes, de la base au sommet domine une sapinière-hêtraie qui est à exclure (habitats non pris en compte dans l'annexe II de la Directive).
- Par ailleurs, les érablaies en sont absentes (étude réalisée il y a quelques années).
- Par contre, le versant au sud-est retombant sur Entre Côtes du Milieu présente un intérêt certain pour les hêtraies sèches, les lisières, les pelouses ; il faut intégrer les marges forestières de la Haute Joux (retombées, sur le sud, corniches).

SITE N° 1329 (**)

n° CSRPN : FC 50

Domaine biogéographique :continental
Secteur alpien
Sous-secteur jurassien, District du Jura central

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41.16 hêtraies sèches calcicoles (***Cephalanthero-Fagion***)
41.4 **érablaies, tillaies sèches** (***Tilio-Acerion***)

complexes rupicoles et de pelouses :

62.151 falaises ensoleillées (***Potentillion caulescentis***)
62.152 falaises ombragées (***Cystopteridion***)

complexes de marais :

54.2 marais tuffeux (***Caricion davallianae***)
37.31 prairies à Molinie (***Molinion caeruleae***)

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Poissons	*Cottus gobio*	Reptiles	*Lacerta agilis*
			Natrix natrix

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

- L'intérêt du site réside déjà dans les milieux humides (lacs et proches alentours).
- Les versants boisés jouent un rôle paysager et de fonctionnalité dans l'ensemble du site.
- Nous sommes partisan de proposer les versants envisagés avec leur contexte d'habitats forestiers de pente (hêtraie sèche, hêtraie neutrophile, érablaies…).

SITE N° 1330 (**)

n° CSRPN : FC 51

Domaine biogéographique :continental
Secteur alpien
Sous-secteur jurassien, District du Jura central

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41.16 hêtraies sèches calcicoles (***Cephalanthero-Fagion***)
41.4 **érablaies, tillaies** (***Tilio-Acerion***)

complexes rupicoles :

61.6 **éboulis thermophiles**
62.151 falaises ensoleillées (***Potentillion caulescentis***)
62.152 falaises ombragées (***Cystopteridion***)

complexes des marais :
54.2 marais tuffeux (***Caricion davallianae***)

Erreur :
Le *Caricion rostratae* (53.21 et non 53.3) n'est pas mentionné par la Directive.

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
-	-	Amphibiens	*Alytes obstetricans*

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

- Le site a pour originalité les quatre lacs et leurs complexes marécageux de bordure.
- Sur le plan forestier, nous soulignerons l'importance paysagère et de la fonctionnalité des forêts de versant.
- En ce qui concerne le massif du Mont des Ifs nous nous limiterons à l'inclusion dans le noyau dur de la partie inférieure à la route en bordure du lac de Narlay (écotone avec l'étang).

SITE N° 1331 (***)

n° CSRPN : FC 52

Domaine biogéographique :continental
Secteur alpien
Sous-secteur jurassien, District du Jura central

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41.16 hêtraies sèches calcicoles (***Cephalanthero-Fagion***)
41.4 **érablaies, tillaies (*Tilio-Acerion*)**
44.3 **ripisylves (*Alnio-Padion*)**

complexes rupicoles et pelouses :

62.151 falaises ensoleillées (***Potentillion caulescentis***)
62.152 falaises ombragées (***Cystopteridion fragilis***)
61.6 **éboulis thermophiles**
34.11 **dalles rocheuses (*Alysso-Sedion)***
34.31 à 34.34 **pelouses riches en Orchidées (*Mesobromion*)**

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Mammifères	*Rhinolophus ferrumequinum*	Mammifères	**Lynx lynx*
	Miniopterus schreibersi		*Lutra lutra*
	Lutra lutra	Reptiles	*Coronella austriaca*
	**Lynx lynx*		*Lacerta viridis*
Poissons	*Cottus gobio*		*Podarcis muralis*
Crustacés	*Austropotamobius pallipes*		*Natrix natrix*
		Insectes	*Parnassius apollo*

Végétales :

Annexe II		Annexe IV	
Angiospermes	*Cypripedium calceolus*	-	-

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

- Il s'agit d'un immense site de vallée où il est nécessaire dans un premier temps d'identifier et d'évaluer les habitats présents afin de circonscrire un certain nombre de noyaux durs.
- L'originalité réside sans doute sur le plan forestier au niveau des hêtraies calcicoles sèches et des tillaies d'éboulis.
- Ce n'est qu'après ce travail de cartographie qu'il sera possible d'identifier les noyaux durs à proposer.

SITE N° 1332 (***)

n° CSRPN : FC 53

Domaine biogéographique : continental
Secteur alpien
Sous-secteur jurassien, District du Jura central

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41-16 hêtraies sèches calcicoles (***Cephalanthero-Fagion***)
41-4 **érablaies, tillaies** (***Tilio-Acerion***)
44-3 **ripisylves** (***Alno-Padion***)

complexes rupicoles et de pelouses
complexes de marais alcalins

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Crustacés	*Austropotamobius pallipes*	Insectes	*Parnassius apollo*

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

L'intérêt du site réside d'une part :

- dans les complexes rupicoles et de pelouses en corniche et en versant,
- les complexes de marais.

La logique d'élaboration du ou des noyaux durs doit s'appuyer sur ces habitats. La forêt n'intervient que secondairement (les habitats cités sont déjà très largement intégrés dans d'autres sites) en tant qu'espace à rôle fonctionnel avec les écotones forêts - milieux humides, forêts - pelouses.

SITE N° 1333 (***)

n° CSRPN : FC 54

Domaine biogéographique : continental
Secteur alpien
Sous-secteur jurassien, District du Jura central

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41-13 hêtraies neutrophiles (***Asperulo-Fagetum***)
41-16 hêtraies sèches calcicoles (***Cephalanthero-Fagion***)
41-4 **érablaies, tillaies** (***Tilio-Acerion***)
44-3 **ripisylves** (***Alno-Padion***)
37-7 mégaphorbiaies eutrophes

complexes rupicoles et de pelouses
complexes de marais alcalins
65 grottes

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Mammifères	*Rhinolophus euryale*	Amphibiens	* *Bombina variegata*
	Rhinolophus ferrumequinum	Insectes	* *Lopinga achine*
	Rhinolophus hipposideros		*Parnassius apollo*
	Miniopterus schreibersi		
Amphibiens	* *Bombina variegata*		
Poissons	*Cottus gobio*		
Crustacés	*Austropotamobius pallipes*		

Végétales :

Annexe II		Annexe IV	
-	-	Angiospermes	*Spiranthes aestivalis*

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

Il s'agit d'un très vaste site de vallée pour lequel on ne voit pas très bien l'addition de la chaîne de l'Heute. Nous proposons l'exclusion des massifs forestiers de cette chaîne qui n'apporte rien au site.

Sinon les forêts de versants sont à prendre en compte dans les noyaux durs par la présence des divers habitats forestiers de la Directive à leur niveau.

SITE N° 1334 (***)

n° CSRPN : FC 55

Domaine biogéographique : continental
Secteur alpien
Sous-secteur jurassien, District Jura central

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41-11 hêtraies-chênaies acidiphiles (***Luzulo-Fagetum***)
41-4 **érablaies, tillaies sur éboulis** (***Tilio-Acerion***)

complexes rupicoles et de pelouses
complexes de marais alcalins

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Amphibiens	*Triturus cristatus*	Reptiles	*Elaphe longissima*
	* *Bombina variegata*		*Coronella austriaca*
Lépidoptères	*Euphydryas aurinia*		*Lacerta viridis*
	Lycaena dispar		*Podarcis muralis*
			Natrix natrix
		Amphibiens	* *Bombina variegata*
			Hyla arborea
			Alytes obtetricans
		Insectes	*Parnassius apollo*
			* *Lopinga achine*
			Maculinea arion
			Lycaena dispar

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

L'essentiel du travail reste à faire : localisation des limons à chailles avec les forêts acidiphiles, recherche des forêts de ravin qui n'ont pas d'originalité par rapport à celles des autres sites déjà nombreux qui en hébergent.

Donc une étude préalable de localisation, cartographie est indispensable pour asseoir la définition des noyaux durs.

SITE N° 1336 (***)

n° CSRPN : FC 57

Domaine biogéographique : continental
Secteur alpien
Sous-secteur jurassien, District du Jura central

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

44.3 **forêts riveraines (*Alno-Padion*)**

- complexes de pelouses et de prairies :

34.31 à 34.34 **pelouses à Orchidées (*Mesobromion*)**
61.3 éboulis calcaires collinéens (***Leontodontion***)
38.2 prairies fauchées (***Arrhenatherion***)

Oublis :
hêtraies sèches calcicoles
érablaies d'éboulis...

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Amphibiens	*Triturus cristatus*	Reptiles	*Elaphe longissima*
	**Bombina variegata*		*Lacerta viridis*
Poissons	*Lampetra planeri*		*Podarcis muralis*
	Leuciscus soufia		*Natrix natrix*
	Cottus gobio		*Coronella austriaca*
Crustacés	*Austropotamobius pallipes*	Amphibiens	*Bufo calamita*
			Alytes obstetricans
			Triturus cristatus

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

- Une identification des habitats de la Directive est à effectuer au sein des massifs concernés.
- Les noyaux durs seront à construire sur les ripisylves et les forêts de ravins.
- Compte tenu de la couverture forestière modeste de cette vallée un effort sera fait du niveau des propositions.

SITE N° 1290 (***)

n° CSRPN : FC 11

Domaine biogéographique : continental
Secteur alpien
Sous-secteur jurassien, District du Jura oriental (Haute-chaîne)

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

42.21 pessières sur lapiaz
41.15 hêtraies-érablaies sommitales (***Aceri-Fagion***)
41.4 **érablaies sur éboulis** (***Tilio-Acerion***)
41.16 hêtraies sèches calcicoles (***Cephalanthero-Fagion***)
41.11 hêtraies acidiphiles (***Luzulo-Fagetum***)
37.8 mégaphorbiaies eutrophes

- complexes de milieux ouverts :

38.3 prairies montagnardes (***Polygono-Trisetion***)
34.31 **pelouses à orchidées** (***Mesobromion***)
62.51 falaises calcaires ensoleillées (***Potentillon caulescentis***)
62.52 falaises calcaires ombragées (***Cystopteridion fragilis***)
61.22 éboulis alticoles
61.3 éboulis thermophiles.

- complexes tourbeux.

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Mammifères	**Lynx lynx*	Mammifères	**Felis sylvestris*
			**Lynx lynx*
		Reptiles	*Lacerta agilis*
			Natrix natrix
		Amphibiens	*Alytes obtetricans*
		Insectes	*Parnassius apollo*

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

- Le site comprend trois grands types de milieux :
  - des pelouses, rochers et éboulis,
  - des tourbières,
  - des forêts sur lapiaz ou sur éboulis ou sur substrats tourbeux.

- En l'absence de données précises nous conseillons en matière de milieux forestiers de sélectionner des noyaux durs autour des forêts installées sur éboulis, sur lapiaz, sur tourbe dans un premier temps. Des noyaux durs sont à circonscrire autour des hêtraies d'altitude.

- On choisira par ailleurs ces zones à proximité de milieux ouverts relevant de la Directive.

- On exclura des noyaux durs l'essentiel des sapinières-hêtraies montagnardes qui ne relèvent pas de l'annexe I.

SITE N° 1299 (***)

n° CSRPN : FC 20

Domaine biogéographique : continental
Secteur alpien
Sous-secteur jurassien, District du Jura oriental

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41.4 **érablaies, tillaies sur éboulis** (***Tilio-Acerion***)
44A1 à 44A 4 **tourbières boisées**
37.7 mégaphorbiaies eutrophes

- complexe de pelouses et de prairies :

34.31 à 34.34 **pelouses riches en Orchidées** (***Mesobromion erecti***)
61.6 **éboulis ensoleillés**
62.1 falaises calcaires ensoleillées (***Potentillion courlescentis***)
62.1A falaises ombragées (***Polygono-Trisetion***)

- complexe tourbeux :

51.1 **tourbières bombées** (***Calluno-Sphagion***)
54.5 tremblants
37.31 prairies humides à Molinie (***Molinion caeruleae***)
54.2 bas marais alcalins (***Caricion davallianae***).

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Mammifères	**Lynx lynx*	Mammifères	**Felis sylvestris*
			**Lynx lynx*
		Reptiles	*Lacerta agilis*
			Podarcis muralis
			Coronella austriaca
		Insectes	*Parnassius apollo*

Végétales :

Annexe II		Annexe IV	
Angiospermes	*Cypripedium caceolus*	-	-

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

- Les forêts sur tourbières sont à proposer pour le futur site (Bouleau, Pin à crochets, Epicéa).
- Au niveau des versants une identification des érablaies ou tillaies sur éboulis est à réaliser pour dégager les parcelles ou parties de parcelles concernées et à proposer ; ensuite, on ajoutera une certaine surface de hêtraies à Aspérule ou de hêtraie sèche, contigues à ces habitats prioritaires.

SITE N° 1319 (***)

n° CSRPN : FC 40

Domaine biogéographique :continental
Secteur alpien
Sous-secteur jurassien, District du Jura oriental (Haute chaîne)

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

42.21 pessières sur lapiaz
41.15 hêtraies-érablaies d'altitude (***Aceri-Fagion***)
37.8 mégaphorbiaies (***Adenostylion***)

complexes de pelouses et couplexe rupicole :

61.2 éboulis subalpins (***Thlaspion rotundifolii***)
61.3 éboulis thermophiles
62.151 falaises ensoleillées (***Potentillion caulescentis***)
62.152 falaises ombragées (***Cystopteridion fragilis***)

34.31 à 34.34 **pelouses riches en Orchidées** (***Mesobromion***)
36.41 à 36.45 pelouses à Seslérie (***Seslerion***)

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Mammifères	**Lynx lynx*	Mammifères	**Felis sylvestris*
			**Lynx lynx*
		Reptiles	*Natrix natrix*

Végétales :

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

- L'intérêt du site réside dans le développement des pessières sur lapiaz et des hêtraies-érablaies sommitales.
- Un grand noyau dur est à réaliser, noyau dur qui sera représentatif de ces habitats pour la haute chaîne avec :
  - pessières sur lapiaz "normales" et naines,
  - hêtraies-érablaies
  - forêts sur éboulis (?)
- D'autres noyaux durs peuvent être éventuellement envisagés pour les formations de pelouses et les milieux rupicoles les plus remarquables.
- Il serait souhaitable d'associer d'ailleurs dans une même enveloppe de noyau dur forêts et milieux ouverts.
- La sélection des espaces à mettre en noyau dur peut également intégrer, si cela est possible l'arrêté de biotope créé pour le Grand Tétras.

SITE N° 1320 (**)

n° CSRPN : FC 41

Domaine biogéographique :continental
Secteur alpien
Sous-secteur jurassien, District du Jura oriental (Haute chaîne)

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

Habitats forestiers et associés :

41.15 hêtraies-érablaies sommitales (***Aceri-Fagion***)
41.21 pessières sur lapiaz (***Asplenio-Piceetum***)
37.8 mégaphorbiaies (***Adenostylion***)

34.31 à 34.34 **pelouses riches en Orchidées** (***Mesobromion erecti***)

Erreur :
érablaie à Scolopendre

Espèces :

Animales :

Annexe II		Annexe IV	
Mammifères	**Lynx lynx*	Mammifères	**Felis sylvestris*
			**Lynx lynx*

Végétales : /

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

Propositions :

- Si le massif du Risoux a été choisi pour sa représentativité pour la pessière à Doradille on peut considérer que le site du Massif du Massacre est représentatif pour les hêtraies-érablaies sommitales.

- On peut donc avoir pour stratégie, à partir d'espaces ouverts d'altitude (combe à la Chèvre) de contruire un noyau dur intégrant une surface suffisante de hêtraie-érablaie avec ses divers faciés, quelques pessières sur lapiaz et les formes alticoles d'érablaies sur blocs.

- Cette approche peut se faire en intégrant par ailleurs les limites de l'arrêté de biotope "Grand Tetras" si on obtient une superposition intéressante de l'intérêt des habitats avec ses limites.

III . SYNTHESE :

- Il parait donc indispensable de "personnaliser" chacun de ces sites d'altitude en recherchant le (les) habitat(s) les (les) plus représentatif(s) et en axant la confection du (des) noyau(x) dur(s) sur ces habitats.

REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON

SECTEUR DE LA RETOMBEE ORIENTALE DU MASSIF CENTRAL

SITE N° 1363 (**)
n° CSRPN : 12

Domaine biogéographique : continental
secteur de la retombée orientale du Massif Central
district des Basses Cévennes

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ **Habitats forestiers et associés :**

24.22 grèves caillouteuses
41.4 forêts de ravins et de versants du *Tilio-Acerion*
44.5 forêts galeries à Aulne et diverses espèces à bois dur (*Alno-Fraxinetum oxycarpae*)

❖ **Espèces :**

• Animales :

Annexe II		Annexe IV	
mammifères :	*Castor fiber*	reptiles :	*Lacerta viridis*
	Lutra lutra		*Podarcis muralis*
poissons :	*Cottus gobio*		*Coluber viridiflavus*
	Leuciscus soufia		*Coronella austriaca*
crustacés :	*Austropotamobius pallipes*	mammifères :	*Lutra lutra*
			Castor fiber
		amphibiens :	*Alytes obstetricans*

• Végétales :

Annexe II		Annexe IV	
-	-	Angiospermes :	*Spiranthes aestivalis*

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

1 . Forêt domaniale de Ramponenche :

- Seule la parcelle 30 est concernée par le site tel qu'il est actuellement proposé.
- Cette parcelle est constituée de plantations de Pin noir d'Autriche sans aucun intérêt communautaire.

2 . Forêt sectionale de Cocurès :

- Seule une petite pointe à l'extrême nord de la forêt se trouve incluse dans les limites actuelles du site.
- La futaie de Chêne rouvre n'est pas concernée par la Directive ; en revanche, on peut noter la présence d'une formation riveraine de Saules et de Peupliers sur les délaissés du Tarn (blocs granitiques) ; ces boisements peuvent être retenus dans un premier temps, avec les bas de versants.
- Les complexes riverains extraforestiers associés au Tarn sont à localiser et à caractériser.

3 . Forêt sectionale de Barre des Cévennes :

- Les parcelles 20 et 28 se trouvent actuellement en-dehors du site tel qu'il est proposé.
- Les nombreuses plantations sont à exclure des propositions.
- Les habitats en milieu ouvert (prairies, pelouses), ainsi que les espaces cartographiés en 'vides' (zones rocheuses) demandent à être précisés en rapport avec les habitats associés de la Directive potentiellement présents.

III . PROPOSITIONS :

- Les parties boisées de la domaniale de Ramponenche peuvent être exclues du site, car elles ne présentent aucun habitat de la Directive.
- En forêt sectionale de Cocurès, on peut proposer de retenir la **forêt riveraine** qui se trouve en bordure du Tarn. Les mosaïques d'autres **habitats extraforestiers** sont à rechercher, à localiser puis à évaluer.
- En forêt sectionale de Barre des Cévennes, les parties boisées peuvent être exclues du site, mais les **milieux ouverts** et les **zones rocheuses** sont à inventorier et à caractériser, afin de localiser les éventuels habitats présents.

SITE N° 1364 (**)
n° CSRPN : 13

Domaine biogéographique : continental
secteur de la retombée orientale du Massif Central
district des Basses Cévennes

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ **Habitats forestiers et associés :**

42.63 **pinèdes de Pin de Salzmann**
44.13 forêts galeries méditerranéennes à *Salix alba* et *Populus nigra*
44.5 forêts galeries à Aulne et diverses espèces à bois dur (*Alno-Fraxinetum oxycarpae*)

Ajouts :
41.16 hêtraies sèches calcicoles du Cephalanthero-Fagion
41.9 forêts dominées par le Châtaignier

❖ **Espèces :**

• Animales :

Annexe II		Annexe IV	
mammifères :	*Castor fiber*	reptiles :	*Elaphe longissima*
	Lutra lutra		*Lacerta viridis*
poissons :	*Barbus meridionalis*		*Podarcis muralis*
	Leuciscus soufia	mammifères :	*Lutra lutra*
crustacés :	*Austropotamobius pallipes*		*Castor fiber*
		amphibiens :	*Alytes obstetricans*

• Végétales :

Annexe II		Annexe IV	
-	-	Angiospermes :	*Spiranthes aestivalis*

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

1 . Forêt domaniale de Mas de l'Ayre :

- Les reboisements sont à exclure des propositions.
- Les hêtraies ne sont à retenir que s'il s'agit de hêtraies sèches calcicoles ou de hêtraies acidiphiles à Houx ou à If.
- Les châtaigneraies peuvent être intéressantes à conserver dans la mesure où elles se trouvent en mosaïque avec d'autres habitats : hêtraies si celles-ci relèvent de la Directive, ou rochers et falaises qui restent à inventorier.

2 . Forêt domaniale de l'Homol :

- Les châtaigneraies et le Chêne vert se trouvent en mosaïque, mais sur de petites surfaces morcelées et dispersées dans la forêt, qui ne plaident pas pour leur intégration dans le site.

3 . Forêt domaniale de Malmontet :

- Les hêtraies présentes doivent faire l'objet d'une reconnaissance, notamment dans le nord de la forêt : seules les hêtraies sèches calcicoles, ou les hêtraies acidiphiles à sous-bois d'If ou de Houx, sont à rechercher et à intégrer aux propositions.
- On peut proposer de retenir quelques châtaigneraies dans la mesure où elles se trouvent en mosaïque avec d'autres habitats : hêtraies si celles-ci relèvent de la Directive, zones rocheuses ou zones de falaises, milieux ouverts qui restent à identifier au sein des espaces cartographiés en 'vides'.

III . PROPOSITIONS :

- Les **châtaigneraies** du Mas de l'Ayre et de Malmontet ne sont intéressantes à retenir qu'à la condition qu'elles se trouvent en mosaïque avec d'autres habitats de la Directive : il est donc nécessaire de procéder à une identification des **hêtraies** présentes, et des milieux de **rochers** et de **falaises** non encore inventoriés.
- Les mosaïques de Chêne vert et de Châtaignier de la forêt domaniale de l'Homol ne sont pas spécialement intéressante à conserver du fait de leur morcellement. D'autres boisements plus étendus sont présents dans d'autres sites et sont plus intéressants.

SITE N° 1367 (***)
n° CSRPN : 16

Domaine biogéographique : continental
secteur de la retombée orientale du Massif Central
district des Basses Cévennes

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ **Habitats forestiers et associés :**

24.22	lits de graviers méditerranéens
22.34	groupements amphibies du sud
31.2	landes sèches
31.842	landes montagnardes à *Cytisus oromediterraneus*
32.13	matorrals à Genévrier oxycèdre
41.9	forêts dominées par le Châtaignier
42.63	**pinèdes méditerranéennes de Pin de Salzmann**
44.5	forêts galeries à Aulnes et diverses espèces à bois dur
62.2	végétation des falaises continentales siliceuses

❖ **Espèces :**

• Animales :

Annexe II		Annexe IV	
mammifères :	*Rhinolophus hipposideros*	reptiles :	*Elaphe longissima*
	Barbastella barbastellus		*Lacerta viridis*
	Myotis blythi		*Podarcis muralis*
	Castor fiber		*Coluber viridiflavus*
poissons :	*Barbus meridionalis*	mammifères :	*Castor fiber*
	Chondrostoma toxostoma	amphibiens :	*Alytes obstetricans*
	Leuciscus soufia		
	Cobitis taenia		
	Cottus gobio		
crustacés :	*Austropotamobius pallipes*		

• Végétales :

Annexe II		Annexe IV	
-	-	Angiospermes :	*Spiranthes aestivalis*

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

1 . Forêt domaniale des Gardons : (partie ouest)

- Les Pins, les Sapins, les Cèdres et les Douglas sont issus de plantations et doivent être exclus des propositions.

- Les taillis de Châtaignier peuvent être retenus, avec pour objectif de représenter leur diversité culturale et paysagère, et dans la mesure où ils se trouvent en mosaïque avec d'autres habitats de la Directive : il serait donc utile d'inventorier les espaces cartographiés en 'vides boisables ou non boisables', souvent à proximité des châtaigneraies.

2 . Forêt domaniale de la Vallée de la Borgne :

- A priori, les formations à Frêne dominant ne sont pas riveraines et ne sont donc pas à retenir au titre de la Directive.
- Les mosaïques de Châtaigniers et de Chênes verts (taillis) demandent à être évaluées avant d'être intégrées aux propositions : ne retenir que les boisements les plus représentatifs d'un bon état de conservation (même s'il es préférable en théorie de retenir les futaies de Chêne vert plutôt que les taillis).
- Les hêtraies sur souche ne sont pas à conserver en priorité au titre de la Directive.
- Les futaies résineuses sont généralement issues de plantations et ne sont pas à conserver dans les propositions.

3 . Forêt du SIVOM des Hauts Gardons :

- Les plantations et les boisements pionniers de Pin maritime plus ou moins enrichis par des essences de reboisement, sont à exclure des propositions.
- Les ripisylves à Saules et à Aulnes peuvent être retenues dans un premier temps, en mosaïque avec les anciens vergers-taillis de Châtaignier (exclure les châtaigneraies enrichies par plantation).

4 . Forêt domaniale des Gardons : (partie est)

- Seules les parcelles 66 et 69 à 84 appartiennent au site 16 tel qu'il est actuellement proposé. Le reste du massif se trouve dans le site 18 (site à cheval sur deux territoires biogéographiques : continental et méditerranéen).
- Dans le site 16, les boisements de Pin maritime et de Pin sylvestre sont à exclure des propositions.
- Les taillis de Châtaignier sont intéressants à prendre en compte dans la mesure où ils se trouvent en mosaïque avec divers autres habitats : il est donc nécessaire de procéder à une reconnaissance et à une caractérisation des espaces proches des châtaigneraies et classées en 'vides boisables ou non boisables'.

5 . Forêt communale de Saint-Germain de Calberte :

- Les plantations de Pin noir et de Douglas sont à exclure des propositions.
- Les peuplements feuillus à Châtaignier dominant occupent une faible surface en périphérie de la forêt. Ils ne sont pas spécialement intéressants à conserver par rapport à d'autres boisements plus étendus dans d'autres forêts.
- Les zones rocheuses demanderaient à être plus précisément étudiées en rapport avec les habitats de la Directive susceptibles de s'y rencontrer.

6 . Forêt domaniale de Fontmort :

- Seuls le massif autour du Mont Mars et les parcelles qui se trouvent au sud, ainsi que la forêt de Molezon, se situent actuellement dans les limites du site 16.
- Les futaies résineuses sont généralement issues de plantations et ne sont donc pas à prendre en compte.
- Le Hêtre est quasiment absent de cette partie de la forêt. Il se rencontre plus au nord-ouest de la forêt, en dehors des limites actuelles du site.
- Les zones de rochers et les vides boisables nécessiteraient une étude plus approfondie, afin de localiser les éventuels habitats d'intérêt communautaire.

III . PROPOSITIONS :

- Dans la forêt domaniale des Gardons, on peut proposer de retenir certaines **châtaigneraies** (selon l'état de conservation et la représentativité des différents modes de culture), en mosaïque avec des **habitats associés** qui restent à inventorier et à localiser.
- En forêt domaniale de la Vallée de la Borgne, on peut retenir les **mosaïques de Châtaigniers et Chênes verts** dans un premier temps, et après évaluation des boisements les plus intéressants.
- Dans la forêt du SIVOM des Hauts Gardons, il est conseillé de rechercher les mosaïques les plus intéressantes et les plus riches autour des **formations riveraines à Aulnes et Saules**.
- Les parties boisées de la communale de Saint-Germain de Calberte et de la domaniale de Fontmort peuvent être exclues du site car elles n'offrent pas d'habitat de la Directive. Les habitats extraforestiers demandent à être plus spécifiquement identifiés.

SITE N° 1368 (**)

n° CSRPN : 17

Forêt domaniale du Mont-Aigoual

Domaine biogéographique : continental
secteur de la retombée orientale du Massif Central
district des Basses Cévennes

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ **Habitats forestiers et associés :**

24.22	lits de graviers méditerranéens
31.22	landes sèches à Ciste de Pouzol
31.842	landes montagnardes à Cytisus oromediterraneus
41.9	forêts dominées par le Châtaignier
42.63	**pinèdes méditerranéennes de Pin de Salzmann**
44.5	forêts galeries à Aulnes et diverses espèces à bois dur
62.2	végétation des falaises continentales siliceuses

❖ **Espèces :**

◆ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
mammifères :	*Rhinolophus hipposideros*	reptiles :	*Elaphe longissima*
	Rhinolophus ferrumequinum		*Lacerta viridis*
	Castor fiber		*Podarcis muralis*
poissons :	*Barbus meridionalis*	mammifères :	*Castor fiber*
	Chondrostoma toxostoma	amphibiens :	*Alytes obstetricans*
	Leuciscus soufia		*Hyla meridionalis*
	Cobitis taenia		
	Cottus gobio		

◆ Végétales :

/

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

- Les résineux sont en général issus de plantations et sont à exclure des propositions.
- Le Hêtre forme des peuplements généralement âgés de futaies sur souches ou de taillis : rechercher et individualiser les hêtraies acidiphiles à sous-bois d'If ou de Houx, ou les hêtraies d'altitude à *Rumex arifolius.*
- Les milieux ouverts et les zones humides (marais, prairies, tourbières) restent à localiser et à identifier avec précision.

III . PROPOSITIONS :

- Les hêtraies demandent à être individualisées très précisément en fonction de leur intérêt vis-à-vis des habitats retenus dans la Directive. Les milieux extraforestiers ouverts et/ou humides restent à localiser et à caractériser, afin de proposer les noyaux durs les plus riches.

SITES N° 1374 & 1375 (**)
n° CSRPN : 23 & 24

Forêt domaniale de Mende

Domaine biogéographique : continental
secteur de la retombée orientale du Massif Central
district des Causses

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ **Habitats forestiers et associés :**

62.1 végétation de rochers et falaises continentales calcaires
65.1 grottes

❖ **Espèces :**

◆ Animales :

	Annexe II	Annexe IV	
mammifères :	*Rhinolophus hipposideros*	-	-
	Barbastella barbastellus		
	Myotis myotis		
	Myotis bechsteini		
	Myotis emarginatus		

◆ Végétales :

/

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

- Le Pin noir d'Autriche représente plus de 90% de la surface boisée de la forêt (milieux artificiels non concernés par la Directive).

III . PROPOSITIONS :

- Les parties boisées de la domaniale, occupées par le Pin noir d'Autriche, sont à exclure du site. Les éventuels habitats relatifs à la présence des espèces de chauve-souris sont à inventorier et à localiser avec précision. Une zone tampon est à prévoir autour des grottes.

SITE N° 1378 (**)
n° CSRPN : 27

Domaine biogéographique : continental
secteur de la retombée orientale du Massif Central
district des Causses

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ **Habitats forestiers et associés :**

31.82	formations stables à Buis
34.3	formations herbeuses sèches d'embuissonnement sur calcaire
41.16	hêtraies sèches calcicoles du *Cephalanthero-Fagion*
42.63	**peuplements de Pin de Salzmann des Causses et régions voisines**
44.5	forêts galeries à Aulnes et diverses espèces à bois dur
54.12	**sources pétrifiantes avec formation de tuf**
61.3	éboulis thermophiles méditerranéens occidentaux
62.1	végétation de rochers et falaises continentales calcaires

Corrections :
- Les pelouses à Seslérie ne sont pas concernées par la Directive ; en revanche, il est probable que l'on puisse rencontrer des formations de l'Orchido-Brometum (Mésobromion).

❖ **Espèces :**

• Animales :

Annexe II		Annexe IV	
mammifères :	*Rhinolophus hipposideros*	reptiles :	*Lacerta viridis*
	Rhinolophus ferrumequinum		*Podarcis muralis*
	Myotis blythi		*Coluber viridiflavus*
	Myotis myotis	mammifères :	*Castor fiber*
	Lutra lutra		*Lutra lutra*
	Castor fiber	insectes :	**Rosalia alpina*
insectes :	**Lucanus cervus*	amphibiens :	*Alytes obstetricans*
	****Rosalia alpina***		

• Végétales :

/

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

1 . Forêt sectionale des Boissets :

- Le Pin noir représente les 100% de la surface boisée de cette forêt (milieux artificiels non concernés par la Directive).

2 . Forêt sectionale de Faux-Ispagnac-Valtulorgues :

- Cette forêt est dominée par d'anciens taillis de Châtaignier aujourd'hui colonisés par les Pins (sylvestre et laricio). Ces boisements ne présentent qu'un intérêt limité par rapport à d'autres forêts abritant des habitats plus caractéristiques.

3 . Forêt départementale des Hôpitaux de Florac-Mende-Marvejols :

- Le Pin noir d'Autriche est prépondérant dans les boisements de cette forêt (milieux artificiels non concernés par la Directive).
- Les milieux ouverts et les zones rocheuses restent à inventorier afin d'y localiser les éventuels habitats présents.

4 . Forêt sectionale de Bac-Boissets-Sainte Ennimie :

- Le Pin noir d'Autriche est prépondérant dans les boisements de cette forêt (milieux artificiels non concernés par la Directive).
- Les milieux ouverts et les zones rocheuses restent à inventorier afin d'y localiser les éventuels habitats présents.

5 . Forêt domaniale des Gorges du Tarn : (parties d'Ispagnac et de Ste Ennimie)

- Les résineux présents sont tous issus de plantations et ne sont pas à retenir dans les propositions.
- Les complexes associés à la présence des gorges du Tarn sont à inventorier et à évaluer au regard des habitats de la Directive.
- Les hêtraies sèches de bas de pente (expositions chaudes, conditions thermoxérophiles) sont à rechercher sur substrat calcaire et à individualiser.
- Les milieux ouverts, les zones rocheuses et les éboulis sont également à rechercher et à intégrer aux propositions en fonction de leur intérêt.

III . PROPOSITIONS :

- La forêt sectionale des Boissets peut être exclue du site car elle ne présente aucun habitat de la Directive.
- Les châtaigneraies de la sectionale de Faux-Ispagnac-Valtulorgues ne sont pas intéressantes à conserver en comparaison d'autres peuplements plus caractéristiques présents dans d'autres forêts.
- Les parties boisées de la forêt départementale des Hôpitaux de Florac-Mende-Marvejols, ainsi que de la forêt sectionale de Bac-Boissets et Ste Ennimie, peuvent être exclues du site, mais les éventuels habitats extraforestiers présents restent à inventorier.
- En forêt domaniale des Gorges du Tarn, les hêtraies sèches calcicoles sont à rechercher en bas de pente, sur les stations les plus sèches ou les plus chaudes ; les milieux associés de rochers, de falaises et d'éboulis, ainsi que les complexes de gorges sont à inventorier, à localiser et à caractériser avec précision, afin de proposer les mosaïques les plus intéressantes.

SITE N° 1379 (***)
n° CSRPN : 28

Forêt sectionale de Sainte-Ennimie

Domaine biogéographique : continental
secteur de la retombée orientale du Massif Central
district des Causses

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ **Habitats forestiers et associés :**

31.82 formations stables à Buis
31.88 landes à Genévrier commun
34.32 formations herbeuses sèches d'embuissonnement sur calcaire
62.1 végétation de rochers et falaises continentales calcaires

❖ **Espèces :**

◆ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
mammifères :	*Rhinolophus hipposideros*	reptiles :	*Lacerta viridis*
	Rhinolophus ferrumequinum		*Podarcis muralis*
	Myotis blythi		*Coluber viridiflavus*
	Myotis bechsteini		*Coronella austriaca*
	Myotis myotis	amphibiens :	*Alytes obstetricans*
	Myotis emarginatus		*Bufo calamita*
		insectes :	*Parnassius apollo*

◆ Végétales :

/

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

- Cette forêt est entièrement constituée de boisements de Pin noir d'Autriche ou de Pin sylvestre : aucun de ces milieux n'est concerné par la Directive.

III . PROPOSITIONS :

- La forêt sectionale de Sainte-Ennimie ne contient aucun habitat de la Directive et peut être exclue du site.

SITE N° 1380 (***)
n° CSRPN : 29

Domaine biogéographique : continental
secteur de la retombée orientale du Massif Central
district des Causses

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ **Habitats forestiers et associés :**

31.82	formations stables à Buis
31.88	landes à Genévrier commun
34.3	formations herbeuses sèches d'embuissonnement sur calcaire
41.16	hêtraies sèches calcicoles du *Cephalanthero-Fagion*
44.5	forêts galeries à Aulnes et diverses espèces à bois dur
54.12	**sources pétrifiantes avec formation de tuf**
62.1	végétation de rochers et falaises continentales calcaires
61.3	éboulis thermophiles méditerranéens occidentaux

Corrections :
- Les pelouses à Seslérie ne sont pas concernées par la Directive.

❖ **Espèces :**

◆ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
mammifères :	*Rhinolophus hipposideros*	reptiles :	*Lacerta viridis*
	Rhinolophus ferrumequinum		*Podarcis muralis*
	Myotis blythi		*Coluber viridiflavus*
	Myotis bechsteini	amphibiens :	*Alytes obstetricans*
	Myotis myotis	insectes :	**Rosalia alpina*
	Myotis emarginatus	mammifères :	*Lutra lutra*
	Lutra lutra		
poissons :	*Leuciscus soufia*		
insectes :	**Lucanus cervus*		
	****Rosalia alpina***		

◆ Végétales :

/

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

1 . Forêt sectionale de Salvinsac :

- Le Pin noir d'Autriche et le Pin sylvestre ne sont pas concernés par la Directive.
- Les milieux ouverts de pelouses restent à caractériser et à évaluer en rapport avec les habitats relevant de la Directive.

2 . Forêt sectionale d'Ayres :

- Seule la parcelle 2 est concernée par les limites actuelles du site, et se trouve constituée de peuplements artificiels de Pin noir d'Autriche sans intérêt au regard de la Directive.

III . PROPOSITIONS :

- Les parties boisées de la sectionale de Salvinsac peuvent être exclues du site car elles ne présentent aucun habitat de la Directive.
- La partie de forêt de la sectionale d'Ayres qui se trouve incluse dans le site ne présente pas non plus d'intérêt au regard de la Directive et peut être exclue du site.

SITE N° 1385 (***)
n° CSRPN : 34

Domaine biogéographique : continental
secteur de la retombée orientale du Massif Central
district des Causses

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ **Habitats forestiers et associés :**

31.74	pelouses à Genêt de Villars
31.82	formations stables à Buis
31.88	landes à Genévrier commun
34.3	formations herbeuses sèches d'embuissonnement sur calcaire
41.16	hêtraies sèches calcicoles du *Cephalanthero-Fagion*
62.1	végétation de rochers et falaises continentales calcaires

❖ **Espèces :**

◆ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
-	-	reptiles :	*Lacerta viridis*
			Podarcis muralis
			Coluber viridiflavus
			Coronella austriaca
		arthropodes :	*Saga pedo*
		amphibiens :	*Hyla meridionalis*
			Bufo calamita
			Alytes obstetricans
			Triturus marmoratus
			Pelobates cultripes

◆ Végétales :

/

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

1 . Forêt communale de Saint-Pierre de la Fage :

- Le Pin noir d'Autriche est le principale essence des peuplements présents dans cette forêt (milieux artificiels non concernés par la Directive).
- Les landes représentent 79% de la surface totale de la forêt, et sont presque toutes colonisées par le Pin noir. Une étude plus approfondie permettrait de localiser les éventuelles zones présentant un intérêt communautaire.

2 . Forêt communale de Saint-Félix de l'Heras :

- Le Pin noir d'Autriche et le Cèdre sont issus de plantations et à exclure des propositions.
- Le Pin sylvestre et le Chêne pubescent ne sont pas concernés par la Directive.
- La typologie des milieux présents dans la forêt mentionne l'existence de zones rocheuses, falaises et landes qu'il serait utile de préciser en rapport avec les habitats de la Directive.

3 . Forêts communale de Saint-Michel d'Alajou et du Cros :

- Pas de carte de peuplements : pas d'avis critique.

III . PROPOSITIONS :

- En forêt communale de St Pierre de la Fage, les parties boisées de Pin noir d'Autriche peuvent être exclues du site, mais les milieux ouverts de **landes** restent à inventorier avec précision pour localiser les éventuels habitats relevant de la Directive au sein des ces formations.
- En forêt communale de St Félix de l'Heras, les milieux extraforestiers sont également à préciser : **rochers, falaises, éboulis et milieux ouverts**. Les parties boisées par le Pin noir sont à exclure des propositions.

SITE N° 1387 (**)
n° CSRPN : 36

Domaine biogéographique : continental
secteur de la retombée orientale du Massif Central
district des Causses

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ **Habitats forestiers et associés :**

31.74	pelouses à Genêt de Villars
31.82	formations stables à Buis
34.3	formations herbeuses sèches d'embuissonnement sur calcaire
41.16	hêtraies sèches calcicoles du *Cephalanthero-Fagion*
44.5	forêts galeries d'Aulnes et diverses espèces à bois dur
54.12	**sources pétrifiantes avec formation de tuf**
62.1	végétation de rochers et falaises continentales calcaires

Corrections :
- Les pelouses à Seslérie ne sont pas concernée par la Directive.

❖ **Espèces :**

◆ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
mammifères :	*Rhinolophus hipposideros*	reptiles :	*Lacerta viridis*
	Rhinolophus ferrumequinum		*Podarcis muralis*
	Barbastella barbastellus		*Coluber viridiflavus*
	Miniopterus schreibersi		*Coronella austriaca*
crustacés :	*Austropotamobius pallipes*		*Elaphe longissima*
insectes :	**Lucanus cervus*	amphibiens :	*Alytes obstetricans*
	****Osmoderma eremita***		*Hyla meridionalis*
	****Rosalia alpina***		*Triturus mormoratus*
			Pelobates cultripes
		insectes :	**Osmoderma eremita*
			**Rosalia alpina*

◆ Végétales :

/

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

1 . Forêt domaniale de Notre-Dame de Parflages :

- Le massif qui se situe au sud-est des Salces se trouve en-dehors des limites actuelles du site. La partie de forêt qui se situe au nord-ouest du Cirque du bout du Monde appartient en réalité au site 34, mais pour plus de commodité tout le massif sera ici traité dans le cadre du site 36.

- Les résineux sont en général issus de plantations et sont à exclure des propositions.

- Le Chêne vert occupe les terrains difficiles sans rôle de production. On le rencontre en mosaïque avec des espaces cartographiés en 'vides permanents non boisables' (zones rocheuses avec présence de Genévrier de Phénicie).

2 . Forêt communale de Saint-Saturnin de Lucian :

- Le site concerne essentiellement le petit massif du Rocher des Vierges.
- Le Chêne vert y est prépondérant, sous forme de peuplements assez complets (exclure d'office les zones en partie reboisées).
- Les milieux associés de rochers, de falaises, les vides boisables ou non boisables (landes, pelouses) sont à caractériser plus précisément.

3 . Forêt domaniale de l'Escandorgue :

- Les plantations sont à exclure des propositions.
- Les taillis et les futaies sur souches de Hêtre dans l'étage montagnard, généralement installés sur dolomies, ne sont pas concernés par la Directive.
- Les vides boisables ou non boisables sont à caractériser avec plus de précision (présence d'habitats associés de la Directive ?).

4 . Forêt communale de Sorbs :

- Pas de carte des peuplements : pas d'avis critique.

III . PROPOSITIONS :

- En forêt domaniale de Notre-Dame de Partlages, les milieux non spécifiés classés en 'vides permanents' nécessitent une caractérisation précise, afin de pouvoir évaluer l'intérêt de mosaïques associant des formations à **Chêne vert** et d'éventuels habitats de **rochers, falaises et éboulis**.
- Le massif du Rocher des Vierges en forêt communale de St-Saturnin de Lucian peut être retenu dans un premier temps, mais les milieux associés susceptibles de se trouver en mosaïque avec le Chêne vert restent à localiser, à caractériser et à évaluer.
- En forêt domaniale de l'Escandorgue, les parties boisées ne présentent aucun intérêt au regard de la Directive et peuvent être exclues du site. En revanche, les **milieux et complexes extraforestiers** restent à inventorier, à la recherche d'habitats de la Directive.

SITE N° 1418 (**)
n° CSRPN : 66

Domaine biogéographique : continental
secteur de la retombée orientale du Massif Central
district des Causses

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ **Habitats forestiers et associés :**

44.5 forêts galeries d'Aulnes et diverses espèces à bois dur
44.8 ripisylves et fourrés thermoméditerranéens à *Tamarix*

❖ **Espèces :**

◆ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
mammifères :	*Lutra lutra*	reptiles :	*Lacerta viridis*
poissons :	*Barbus meridionalis*		*Podarcis muralis*
	Chondrostoam toxostoma	amphibiens :	*Alytes obstetricans*
	Leuciscus soufia		*Hyla meridionalis*
	Cottus gobio		*Triturus marmoratus*
crustacés :	*Austropotamobius pallipes*		*Pelobates cultripes*
insectes :	***Rosalia alpina***		*Bufo calamita*
		insectes :	**Rosalia alpina*
		arthropodes :	*Saga pedo*
			Zerynthia polyxena

◆ Végétales :

/

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

1 . Forêt communale d'Olmet et Villecun :

- La moitié de la forêt est occupée par le Pin noir d'Autriche (milieux artificiels non concernés par la Directive).
- Les futaies feuillues de Frênes ne sont pas en bord de cours d'eau et ne constituent donc pas de milieu retenu dans la Directive.
- Les taillis de Chêne vert sont de qualité médiocre, et présents sur des surfaces très réduites. Par rapport aux peuplements typiquement méditerranéens, très représentés dans les sites du sud de la France, ces petits boisements ne sont pas intéressants à conserver.
- Les landes sont en voie de colonisation par les Pins, mais il serait intéressant de les étudier avec plus de précision, afin de localiser les éventuelles zones d'intérêt communautaire.

2 . Forêt communale d'Usclas du Bosc :

- Les reboisements de Pin maritime sont à exclure des propositions.
- Le Chêne vert est présent sur de petites surfaces dispersées au sein du parcellaire, peu intéressantes à intégrer dans les propositions.

3 . Forêt communale de Lauroux :

- La totalité de la surface de cette forêt est occupée par des plantations sans intérêt communautaire.

4 . Forêt communale de Fozières :

- Pas de carte des peuplements : pas d'avis critique.

III . PROPOSITIONS :

- La forêt communale d'Olmet et Villecun ne présente pas d'intérêt majeur au titre de la Directive et peut être exclue du site, sous réserve de précision sur les milieux ouverts de landes et de pelouses.
- Il en est de même pour la forêt communale d'Usclas du Bosc au sein de laquelle les boisements de Chêne vert sont très morcelés et peu intéressants à conserver.
- La forêt communale de Lauroux peut être exclue du site car elle n'offre aucun habitat de la Directive.

SITE N° 1484 (**)

n° CSRPN : 132

Forêt domaniale de l'Aigoual, série du Lingas

Domaine biogéographique : continental
secteur de la retombée orientale du Massif Central
district des Causses

I . INVENTAIRE DES HABITATS FORESTIERS ET ASSOCIES, ET DES ESPECES RECENSES SUR L'ENSEMBLE DU SITE :

(les habitats et les espèces prioritaires sont en gras)

❖ **Habitats forestiers et associés :**

31.2	landes sèches à Callune
31.842	landes montagnardes à Cytisus oromediterraneus
31.82	formations stables à Buis
41.4	**forêts de ravin et de versant du *Tilio-Acerion***
62.2	végétation de rochers et falaises

❖ **Espèces :**

◆ Animales :

Annexe II		Annexe IV	
mammifères :	*Rhinolophus hipposideros*	reptiles :	*Lacerta viridis*
	Rhinolophus ferrumequinum		*Podarcis muralis*
	Miniopterus schreibersi		
	Myotis emarginatus		
poissons :	*Cottus gobio*		

◆ Végétales :

/

II . ANALYSE ET DISCUSSION CONCERNANT LES HABITATS DE LA DIRECTIVE POUR LE SOUMIS :

- Les hêtraies sont assez nombreuses, mais dispersées en petits peuplements au sein de la forêt : les éventuelles hêtraies à sous-bois d'If ou de Houx sont à rechercher, en privilégiant les peuplements de futaie.
- Les milieux extraforestiers demandent à être inventoriés afin de localiser les éventuels habitats en mosaïque : milieux ouverts et/ou humides, falaises, rochers et éboulis.

III . PROPOSITIONS :

- Les hêtraies doivent faire l'objet d'une reconnaissance et d'une sélection stricte ; les milieux extraforestiers restent à inventorier.